République du Tchad Ministère de l'Environnement et de l'Eau Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR)

Profil National du Tchad sur la gestion des produits chimiques





Deuxième Version | Décembre 2005

SOMMAIRE

		Pages
Somma	aire	II
Liste d	es tableaux	V
Liste d	es annexes	VII
Remer	ciements	VIII
Résum	é	01
Summa	ary	02
Résum	ié en Arabe	03
INTRO	DUCTION	04
СНАРІ	TRE I : INFORMATIONS GENERALES SUR LE PAYS	05
1.1. 1.2. 1.3.		05 08 13
	TRE II : PRODUCTION, IMPORTATION, EXPORTATION ET UTILISAT RODUITS CHIMIQUES	ION 22
2.1. 2.2. 2.3.		22 29 35
PROD	TRE III: PROBLEMES PRIORITAIRES EN RAPPORT AVEC LA UCTION, L'IMPORTATION, L'EXPORTATION ET L'UTILISATION RODUITS CHIMIQUES	38 38 42
	TRE IV : INSTRUMENTS JURIDIQUES ET MECANISMES NON EMENTAIRES POUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES	43
4.1. 4.2.	Aperçu des instruments juridiques qui traitent de la gestion des produits chimiques au Tchad	43
4.3.	avec les produits chimiques	54
4.4.	importation à la mise en décharge Description résumée des approches et procédures clés pour	57
4.5 4.6.	la réglementation des produits chimiques	57 58 58

Deuxième Version

	PITRE V : MINISTERES, AGENCES OU AUTRES INSTITUTIONS SERENT LES PRODUITS CHIMIQUES	60
5.1 5.2 5.3	Responsabilité des ministères, agences et autres institutions Description des autorités et mandats ministériels Commentaires/analyse	60 63 63
	PITRE VI : ACTIVITES PERTINENTES DE L'INDUSTRIE, GROUPES D'INTERET PUBLIC ET SECTEUR DE LA RECHERCHE	64
6.1 6.2 6.3	Description des Organisations/Programmes	64 67 67
	PITRE VII: COMMISSIONS INTERMINISTERIELLES ECANISMES DE COORDINATION	68
7.1 7.2	Commissions interministérielles et mécanismes de coordination Description des commissions interministérielles et des mécanismes de coordination	68 70
7.3	Description des mécanismes pour obtenir des données de la part d'organisations non gouvernementales	70
7.4 CHAF	Commentaires/analyse PITRE VIII : ACCES ET UTILISATION DES DONNEES	70 71
8.1	Mise à disposition des données pour la gestion nationale des produits chimiques	71
8.2	Localisation des données nationales	72
8.3	Procédures pour collecter et diffuser les données nationales/locales	73
8.4	Mise à disposition des publications internationales	73
8.5	Mise à disposition des données internationales	74
8.6 8.7	Systèmes nationaux d'échanges d'information	74 75
CHAF	PITRE IX : CAPACITES TECHNIQUES	76
9.1	Aperçu de l'infrastructure des laboratoires	76
9.2	Aperçu des systèmes d'information gouvernementaux et infrastructures informatiques	78
9.3	Aperçu des programmes de formation technique et professionnelle	78
9.4	Commentaires/analyse	78
CHAF	PITRE X : IMPLICATIONS INTERNATIONALES	80
10.1	Coopération et engagement vis-à-vis des organisations, organismes et accords internationaux	80
10.2	Participation dans des projets appropriés d'assistance technique	82
10.3	Commentaires/analyse	83

	ITRE XI : SENSIBILISATION/INFORMATION DES TRAVAILLEURS PUBLIC	84
	Les travailleursLe Public	84 84
	ITRE XII : RESSOURCES DISPONIBLES ET NECESSAIRES GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES	86
12.1	9	.86
12.2	Ressources nécessaires aux institutions gouvernementales pour remplir les responsabilités dans la gestion des produits chimiques Commentaires/ analyse	87 88
	LUSION	89
ANNE	XES	i

LISTE DES TABLEAUX

	Pages
Tableau 0.A: Taux brut de scolarisation entre 2002 et 2004	06 07
<u>Tableau 0.5</u> : Découpage technique réalisé par l'Office National de Développement Rural (ONDR)	10
,	40
Tableau 1.A: Aperçu des secteurs industriels et agricoles	13 13
<u>Tableau 1. 6</u> : Structure du secteur labrication/agricole	14
soudanienneTableau 1.C.3 : Répartition de la production agricole dans le Kanem Barh El	.16
Gazql <u>Tableau 1.C.4 :</u> Répartition de la production agricole en zone sahelienne	.17
Est	18
administrative	19 20
Tableau 1. F: Emplois industriels relatifs aux POPs par secteur principal	21
Tableau 2.A.1: Production et commerce des produits chimiques	23
Tableau 2.A.2: Importation des produits agricoles alimentaires	.28
Tableau 2.B.1: Utilisation des produits chimiques par catégorie	29
Tableau 2.B.2 : Produits chimiques de consommation	30
de beauté et de toilette	34
<u>Tableau 2.C</u> : Production et importation/exportation de déchets <u>Tableau 2.D1</u> : Production de Dioxines et furanes selon les procédés thermique	35 s 36
<u>Tableau 2.D2</u> : POPs produits et rejetés involontairement	37
Tableau 3.A: Description de la nature des problèmes	38
Tableau 3.B : Problèmes prioritaires en rapport avec les produits chimiques	39
Tableau 4.A: Références aux instruments juridiques existants qui traitent de la gestion des produits chimiques	43
Tableau 4.B: Aperçu des instruments juridiques pour la gestion des produits	
chimiques par catégorie d'utilisation	57 57
Tableau 4.C : Produits chimiques interdits ou strictement réglementés	57
<u>Tableau 5.A</u> : Responsabilités des ministères, agences et autres institutions <u>Tableau 5.A.1</u> : Responsabilités des ministères ; agences et autres	60
institutions sur les pesticides	61
Tableau 5.A.2 : : Responsabilités des ministères ; agences et autres	64
institutions sur les Produits pétroliers; agences et autres	61
institutions sur les Produits chimiques industriels	62
<u>Tableau 5.A</u> .4 : : Responsabilités des ministères ; agences et autres	- •
institutions sur les Produits chimiques de consommation	62
Tableau 6.1.A : Description des entités industrielles	64
Tableau 6.1.B: Description des Agences	65

	65 66
•	67
<u>Tableau 7.A</u> : Aperçu des commissions interministérielles et des mécanismes de coordination	68
	71 72
<u>Tableau 8.C</u> : Mise à disposition de publications internationales	73 74
	76 78
<u>Tableau 10.A</u> : Participation dans les organisations, programmes et organes internationaux	80
en rapport avec la gestion des produits chimiques <u>Tableau 10.C</u> : Participation en tant que destinataire dans les projets	81 82
<u>Tableau 12.A</u> : Ressources disponibles dans les ministères/agences Gouvernementaux	86
<u>Tableau 12.B</u> : Ressources nécessaires aux institutions gouvernementales pour remplir les responsabilités en rapport avec la gestion	87

LISTE DES ANNEXES

	Pages
Annexe 1 : Glossaire	ii
Annexe 2 : Rapports et documents disponibles traitant des divers aspects de gestion des produits chimiques	iv
Annexe 3: Nom et adresses des personnes et organisations principales	V
Annexe 4 : : Abréviations	viii

REMERCIEMENTS

Au terme de cette étude, le Ministère de l'Environnement et de l'Eau, chargé d'élaborer le Profil National du Tchad sur la gestion des produits chimiques et de déchets, présente ses sincères remerciements :

- à l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR), à l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel (ONUDI) et au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) qui ont bien voulu l'appuyer financièrement et techniquement dans l'élaboration de ce Profil National;
- au CTN/POPs et Groupe Consultatif du Profil National et à tous les participants au séminaire de lancement et à la réunion de validation organisés à cet effet, pour tous les efforts déployés et leur disponibilité malgré certaines contraintes;
- à toutes les Institutions Publiques et Organisations Non Gouvernementales qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à l'élaboration de ce document ;
- enfin, à tous ceux qui, de près ou de loin, ont apporté leur appui à la réalisation de ce document.

Pour tout renseignement et suggestions veuillez contacter :

Point Focal Substances Chimiques Ministère de l'Environnement et de l'Eau

B.P.: 447 N'Djaména – TCHAD Tél.: (235) 52 67 86 (B)

Fax: (235) 52 67 88 / 52 38 39

E-mail: minenv.pops@intnet.td ou abder_mht@yahoo.fr

RESUME

L'élaboration de la deuxième version du Profil National du Tchad sur la gestion des produits chimiques qui s'est déroulée à la fin de l'année 2005 fait suite aux recommandations contenues dans la première version où il a été adopté une périodicité de trois ans pour sa révision.

Classé parmi les pays les moins avancés, le Tchad n'étant pas un pays producteur, importe la quasi-totalité des produits chimiques.

En 2005, la consommation du Tchad s'élève à 15 080 tonnes des produits chimiques, 4047 litres de pesticides en santé publique, 94 898 litres de pesticides pour la lutte acridienne, 3 000 tonnes de pesticides de consommation, 92 113 tonnes d'engrais, 26 165 m³ d'essence et 113 972 m³ de gaz-oil.

Mais le Tchad a produit également :

- Pétrole brut : 63,4 millions de barils ;
- Dioxines et furannes : rejet annuel de 60694,9 gTEQ/an dans l'air, de 372,5 gTEQ/an dans l'eau, de 3,2 gTEQ/an dans la terre, 18,1 gTEQ/an de produits et de 120,2 gTEQ/an de résidus pour un total de 61208,3 gTEQ/an ;
- Déchets plastiques: 93 064,05 tonnes

Le Tchad n'étant pas producteur de PCB, la quantité en poids des transformateurs à vide recensés est de 769 117 kg; les huiles diélectriques ont un poids de 321 713 kg et les câbles imprégnés sont de 9 291 mètre linéaire.

Les inventaires sont non exhaustifs à cause de la porosité des frontières. Parfois, les informations relatives aux produits chimiques et de déchets sont rares et les données disponibles sont disparates et localisées dans les institutions où elles sont recueillies.

Par ailleurs, déficit de sensibilisation/information des travailleurs sur la gestion des produits chimiques est réel dans le milieu rural ou des cas fréquents d'accidents sont constatés. Dans les secteurs industriels, le déficit semble peu marqué grâce au système de motivation des travailleurs.

Cette étude fait également une occasion de faire un état de lieux sur le cadre institutionnel, législatif et réglementaire concernant l'utilisation des pesticides au Tchad. Bien que quelques conventions relatives aux substances chimiques et aux déchets soient ratifiées, il ressort de cette étude que ce cadre mérite d'être renforcé, puisque certains textes juridiques comme la Loi N° 14/PR/98 du 17 juillet 1998 n'est pas encore effective faute de texte d'application.

Pour pallier à ces problèmes, l'implication des organisations internationales telles que le FISC, le PNUE, l'OMS, la FAO, l'ONUDI, le BIT, la BM, par l'appui dans les domaines techniques et de formation à travers des projets sur la santé humaine et sur l'environnement s'avère nécessaire.

Deuxième Version Août 2005

SOMMARY

The second version of Chad National Profile for the chemicals management has been updated at the end of year 2005, according to the recommendations drawn in the first version of this relevant document which demands to be reviewed and revised from time to time as required. A periodically review of those document on the three years basis was set out.

Being a developing country, Chad is not a chemicals producer, but gets those hazardous substances from import due to the weakness control systems on the transboundariy movement.

The study conducted in 2005 showed that Chad consumption is about 15 080 tons of Chemical products, 4047 litters of pesticides used in public health, 94 898 litters of pesticides used in the pest control, 3 000 tons of pesticides used in domestic household, 92 113 tons of fertilizers, 26 165 m³ of essence and 113 972 m³ of fuel.

In the meantime, Chad has produced:

- 63,4 billions barrels of non refined petroleum;
- 60694,9 gTEQ/ of dioxins and furans yearly release in the atmospheric, 372,5gTEQ/year in the water, 3,2 gTEQ/year in the soil, 18,1 gTEQ/year of products and 120,2 gTE/year of residues accounting 61208, 3 gTEQ/year;
- 93 064,05 tons of plastic wastes.

Chad is not a polychlorinated biphenyls (PCB) producer, nevertheless, quantities of empty transformators found amounted 769 117 kg, dielectric oil 321 713 kg and the length of impregnated cables is 9 291 m.

Data collected during inventories are not completed at all due to the transboundary movement of chemicals. So, informations gathered regarding chemicals and waste management are limited and scarcely located in different institutions.

The lack of information and sensitisation of workers on the sound management of chemicals is truly real in the rural zone where major accidents occur frequently. Poisoning of pesticides users, especially agricultural workers and small farmers in Chad must be prevented. In the industrial sector, those issues are not important because workers have raised awareness concerning hazardous substances management.

The purpose of this study is to review institutional, legal and juridical framework regarding pesticides management in Chad. Although, some international conventions related to the sound management for chemicals and waste have been signed and/or ratified, there is much to be done particularly in term of strengthening capacities building concerning regulation for chemicals management namely the Law N° 014/PR/98 promulgated on 17 August 1998 which doesn't yet have its text for enforcement.

In the light of the foregoing, involvement of international organizations as like FISC, United Nation Environmental Program (UNEP), Food and Agriculture Organization (FAO), United Nations Industrial Development Organization (ONUDI, BIT, World Bank (WB) to give technical and financial support by emphasizing the need of training, information exchange to encompass awareness-raising through trained personnel in chemicals sound management. This training programme and its implementation will be conducted through human health and environment protection project are necessary welcomed.

ملخص

إن إعداد الصيغة الثانية للجانب الوطني حول إدارة المواد الكيمائية الذي عقد في نهاية عام 2005 ، أتى نتيجة للتوصية التي وردت في الصيغة الأولى حيث تم اعتماد توقيت يمتد في ثلاث سنوات تتم المراجعة بعدها

تعد تشاد ضمن الدول الأقل تقدما؛ وكونها بلدا غير منتجا، فإنها تستورد جل المواد الكيمائية.

في عام 2005 بلغ استهلاكها 15080 طنا من المواد الكيمانية، 4047 لترا من المبيدات في مجال الصحة العامة، 94898 لترا من مبيدات مكافحة الجراد ، 3000 طنا من المبيدات المستهلكة ، 92113 طنا من السماد الكيمائي، 26165 متر مكعب من الفيول.

أما إنتاج تشاد:

- البترول الخام: 63,4 مليون برميل
- الديوكسين والفوران: يلطلق سنويا gTEQ372,5 على الهواء، gTEQ372,5 / س ، في الماء، 3,2 والديوكسين والفوران: يلطلق سنويا gTEQ120,9 على الهواد الكيمائية و gTEQ120,2 من النفايات لمجموع gTEQ18,3 /س على الأرض ، gTEQ /س على الأرض ، gTEQ /س
 - النفايات البلاستيكية: 93064 طن
 - ، فإن كمية الوزن بلا حمولة للمحولات التي تم إحصاؤها يبلغ 769,117 كيلو غراما PCBكون تشاد دولة غير منتجة للـ ويبلغ وزن الزيوت العازلة للكهرباء 321173 كيلو غراما والكوابل المغمورة 9291 متر خطي .

لم تكن البيانات كاملة بسبب مسامية الحدود لذا لم تتوفر أحيانا المعلومات حول المواد الكيمائية والنفايات لأن المعلومات المتوفرة متباينة ومحفوظة لدى المؤسسات التي تمتلكها.

من ناهية أخرى، إن التقصير في توعية العمال حول إدارة المواد الكيمائية يبدو أمرا واضحا في الأوساط الريفية حيث تقع حالات متكررة من الحوادث؛ أما في القطاع الصناعي ظاهرة التقصير غير مؤثرة بسبب وعي العمال ؛ تفتح هذه الدراسة مجالا للقيام بتفحص الإطار المؤسسي والتشريعي والتنظيمي المتعلق باستخدام المبيدات في تشاد ؛ بالرغم من إبرام بعض الاتفاقيات المتعلقة بالمواد الكيمائية والنفايات فيتضح من خلال هذه الدراسة أن هناك ضرورة لتعزيز ذلك الإطار؛ لأن بعض النصوص القانونية مثل القانون رقم 14/رئاسة الجمهورية/98 الصادر بتأريخ 17 أغسطس 1998 لم يكن شاملا لعدم النصوص التطبيقية.

، PNUE, FISC BM, BIT, ONUDI, OMS, FAO لإيجاد علاج لهذه المسائل، يجب تدخل المنظمات الدولية مثل: لتقديم الدعم في المجال التقني والتكوين عبر مشاريع الصحة البشرية والمشاريع البيئية

INTRODUCTION

Au Tchad, des quantités importantes de produits chimiques de nature diverse sont couramment utilisées dans plusieurs secteurs d'activités tels que l'agriculture, la santé, l'élevage, les industries et les cosmétiques. Cette utilisation massive et incontrôlée des produits chimiques a des effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement et génère des déchets dont la gestion pose des problèmes.

Afin de mieux évaluer ces substances et proposer des solutions de leur élimination, il a été recommandé que chaque pays élabore ou met à jour son profil national et ce conformément au Chapitre 19 d'Action 21,

En ce qui concerne le Tchad, la mise à jour du profil national sur la gestion des produits chimiques et de déchets devient nécessaire après la publication de sa 1^{ère} version en 2002. En s'appuyant sur les directives de l'UNITAR "Préparation et mise à jour d'un profil national dans le cadre d'un plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm", la 1^{ère} version a été révisée pour les raisons suivantes :

- Le Tchad entre dans une nouvelle ère après l'exploitation des ressources pétrolières, de ce fait il est impérieux d'intégrer dans le profil national des informations relatives aux substances chimiques et déchets produits dans le site pétrolier;
- La nouvelle résolution qui permet au Tchad de disposer d'un Programme National Intégré de gestion de produits chimiques et de déchets doit être prise en compte dans le profil national;
- Conformément aux nouvelles directives de l'UNITAR / IOMC le profil national doit également contenir les données recueillies sur les travaux d'inventaire réalisés sur l'ensemble du territoire sur les Polluants Organiques Persistants (POPs);
- Les nouvelles statistiques nationales sur les produits chimiques et déchets sont à prendre en compte dans ce document ainsi que les métaux lourds tels que le mercure et le plomb afin de s'arrimer à la Décision du Programme des Nations Unies pour l'Environnement;
- Enfin, après la parution de la 1^{ère} version, le Tchad a signé et/ou ratifié un certain nombre des conventions relatives aux substances chimiques et aux déchets qu'il convient d'intégrer dans le profil national.

La nouvelle version du profil national est un document exhaustif de douze (12) chapitres repartis en trois parties intimement liées :

- La première traite les données et renseignements sur les POPs et autres produits chimiques (Chapitres 1, 2, 3 et 8) ;
- La deuxième est consacrée à la gestion des produits chimiques et aux exigences que présente cette gestion (Chapitres 4, 11 et 12) ;
- La dernière concerne les activités et programmes national et international qui ont des implications dans la gestion des produits chimiques et de déchets (Chapitres 5, 6, 7, 9 et 10).

Ce travail a été réalisé par une équipe de consultants. Il a été validé les 6 et 7 juillet 2006 à N'Djamena, lors d'un atelier regroupant les représentants des différents départements ministériels, du secteur privé et des Associations/groupements impliqués dans la gestion de l'environnement.

CHAPITRE I: INFORMATIONS GENERALES

1.1. Contexte physique et démographique

1.1.1 Superficie

Le Tchad est situé au coeur du Continent Africain. Vingtième pays au monde par sa superficie, le Tchad est le cinquième plus grand pays d'Afrique après le Soudan, l'Algérie, la République Démocratique du Congo et la Libye. C'est un vaste pays de 1 284 000 Km² et qui s'étend sur 1400 Km du nord au sud et sur 1 000 Km d'est à l'ouest. Il partage des frontières communes avec, au Nord, la Libye, à l'Est, le Soudan, au Sud, la République Centrafricaine et à l'Ouest, le Cameroun, le Nigeria et le Niger.

1.1.2 <u>Langue(s)</u>

La Constitution du 31 mars 1996 révisée le 06 juin 2005 reconnaît, à l'Article 9, que le français et l'arabe sont les langues officielles du Tchad. Bien que les deux langues soient toutes deux officielles, le français est resté la langue de travail de l'administration.

La diversité linguistique est l'une des caractéristiques de la population tchadienne. On dénombre plus de 130 langues et de nombreux dialectes répartis en 3 familles linguistiques (chamito-sémitique, nilo saharienne et nigéro-congolaise). Seules 18 des 130 langues sont parlées par plus de 50 000 locuteurs.

Les principales langues locales sont : l'Arabe dialectal, le Sara, le Kanembou, le Ouaddaï, le Bilala, le Toupouri, le Gorane, le Zakhawa

1.1.3 Population totale

La population du Tchad est estimée en 2005 à 9 247 300 habitants¹. Cette population est très inégalement répartie dans l'espace géographique national, car l'occupation humaine obéit aux conditions climatiques. En effet, la zone saharienne (au nord) avec 47% de la superficie totale abrite seulement 2% environ de la population ; la zone sahélienne (au centre) qui représente 43% du territoire national concentre 48% de la population, alors que la zone soudanienne (au sud) avec environ 10% des terres, accueille la moitié de la population tchadienne. Cette situation donne des densités des populations qui vont de 0,2 habitant/Km² dans le nord à 52 habitants/Km² dans le sud, notamment dans le Logone occidental. La croissance démographique est de 3% par an².

1.1.4 Population urbaine/rurale

Selon la même source en 2005, la population urbaine représente 2 247 094 habitants, soit 24,3%. La population rurale reste dominante : 7 000 206 habitants.

1.1.5 Age moyen de la population

La population tchadienne est dans l'ensemble jeune. Plus de 48% de la population ont moins de 15 ans. Ce taux s'élève à 58% si l'on considère l'ensemble des jeunes de moins de 20 ans. Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent à peine 6% de la population totale. Globalement, l'âge moyen de la population est de 21,7 ans.

_

¹ Projections de la population du Tchad de 2000- a 2050, Ministère du plan, 121 pages

² Banque Mondiale, 2004

1.1.6 Population en âge de travailler

Au recensement de 1993, la population active était estimée à 2 719 497. Les hommes représentent 52% contre 48% des femmes. Les femmes actives vivant en ville représentent 35% de la population active urbaine ; ce qui est nettement infime par rapport au poids démographique des femmes dans la population urbaine du Tchad.

1.1.7 Taux de natalité

Selon l'enquête Démographique sur la Santé réalisée en 2004, le taux brut de natalité est de 44,6 pour 1 000.en milieu urbain et de 41 pour 1000 en milieu rural On constate que le taux de natalité dans le milieu urbain est inférieur à celui observé en milieu rural.

Le rapport entre les naissances survenues au cours des 12 derniers mois et le nombre des femmes en âge de procréer donne le taux global de fécondité qui est de 225 pour 1000 en milieu urbain et de 231 pour 1000 en milieu rural. Sa valeur est de 225 pour 1000 en 2004. Le taux global de fécondité est de 205 pour 1000 en milieu urbain et 231 pour 1000 en milieu rural.

Selon le milieu de résidence, on remarque quelques variations de l'indice synthétique de fécondation : en milieu urbain est de 5,7 enfants par femme et en milieu rural 6,5 enfants par femme. Le niveau national est de 6,3 enfants par femme.

1.1.8 Espérance de vie

L'espérance de vie est estimée à 50,3 ans pour l'ensemble du pays.

L'espérance de vie est de 47 ans pour les hommes et 54,5 ans pour les femmes. Suivant le milieu de résidence, l'espérance de vie est de 49,8 ans pour les urbains et 50,8 ans pour les ruraux.

1.1.9 Taux d'alphabétisation

Le taux brut d'alphabétisation est de 47% (Banque Mondiale, 2003). Le taux brut de scolarisation pour les dernières années est consigné dans le tableau suivant :

Tableau 0.A: Le taux brut de scolarisation entre 2002 et 2004

	2002/2003	2003/2004
Garçons	99,9	105,69
Filles	65,2	69,35
Total national	82,5	87,58

Source : Direction de l'Analyse et de la Prospective, Ministère de l'Education Nationale

L'évolution des effectifs scolaires de l'enseignement de base regroupés dans le tableau ci-dessous, constitue un indicateur du taux d'alphabétisation

Tableau 0.B: Evolution des effectifs scolaires de l'enseignement de base

	2002/2003	2003/2004
Garçons	707 893	769 935
Filles	462 200	502 050
Total	1 164 093	1 221 985
% filles	39,70	39,47

Source : Direction de l'Analyse et de la Prospective, Ministère de l'Education Nationale

1.1.10 Niveau d'éducation moyen de la population

L'examen des données sur la scolarisation au recensement de 1993 a donné 696 217 élèves et étudiants dont 80% sont inscrits au cycle d'études primaires. Le taux d'analphabétisme se situe autour de 90%. Cette situation témoigne de l'existence de nombreuses insuffisances dans le système éducatif tchadien.

1.1.11 Activité de la population

L'analyse du chômage au Tchad à partir des données du recensement pose de sérieux problèmes à cause du faible niveau de ce phénomène qui, à première vue, contraste avec le niveau économique du pays. En effet, en 1993, on compte à peine 18 177 chômeurs déclarés. Ce faible niveau pourrait résulter du concept de chômage. En fait, en milieu rural, les agriculteurs et les éleveurs n'exercent guère en plein temps.

Les personnes qui ont été identifiées comme chômeurs sont en très grande majorité de sexe masculin (81,9%). Elles sont composées essentiellement de jeunes âgées de 15 à 30 ans (44%). Les chômeurs de sexe féminin représentent 32,1% et ont au moins le Certificat d'Etude Primaire Elémentaire (CEPE) contre 40,9% chez les hommes. Dans la plupart des cas, les diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur sont à la recherche de leur premier emploi. Cette situation peut s'expliquer par la suspension des recrutements dans la Fonction Publique suite au Programme d'Ajustement Structurel (PAS) imposé par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM) en 1992.

1.1.12 Situation socio-économique

Le Tchad est classé parmi les pays les moins avancés 164^{ème} sur 175 pays avec les indicateurs socio-économiques suivants :

•	PIB	2,6 milliards de \$ en 2003
•	PIB par habitant	240 \$
•	Revenu national brut par habitant	200 \$
•	Taux de croissance :	9,7% en 2003
•	Taux d'inflation	-5%
•	Budget de l'Etat (Recettes courantes)	217,5 milliards FCFA
•	Solde budgétaire	-39% du PIB en 2003
•	Balance commerciale	288 millions de \$ en 2003
•	Principales cultures vivrières	mil, sorgho, riz, arachide
•	Principaux produits d'exportation pétrole ;	bétail, coton, gomme arabique,

- Principaux clients : Portugal (10,5%), Allemagne (5,4%), USA (2,9%), République Tchèque (2,4%), Nigeria (2,2%).
- Principaux fournisseurs: France (24,6%), USA (24,6%), Allemagne (5%), Nigeria (3,6%), Cameroun (2,4%).

Source : BM, 2004 et EIU, 2004

1.2. Situation géographique / politique du pays

Situé entre le 8ème et 23ème degré de la latitude nord, et le 14ème et 24ème degré de longitude est, le Tchad est une vaste cuvette qui se relève peu à peu de 253 m d'altitude au Lac Tchad pour atteindre près de 4000 m au massif du Tibesti. La bordure montagneuse est surtout marquée au nord par les monts culminants du Tibesti, l'Emi-Koussi (3 415 m) et le pic du Toussidé (3 315 m) au nord-est, le Tarso Emissi (3 376 m) et l'Ennedi (1 450 m). A l'Est, la cuvette est bordée par le massif du Ouaddaï, un ensemble granitique où culminent quelques monts de 1 200 à 1 300 m. Au Sud, les affleurements granitiques donnent lieu à des reliefs de faibles importances.

1.2.1 Le climat

Le climat du Tchad peut être classé du nord au sud, en quatre types suivants : saharien, sahélien, sahélo - soudanien et soudanien. Cependant, ces différents types présentent des caractéristiques communes : une saison de pluies ne dépassant guère deux mois aux environs du 15° Nord et pouvant atteindre 5 mois à l'extrême sud du pays. La distribution dans le temps et dans l'espace des précipitations est liée à la migration saisonnière du front intertropical (FIT). Corrélativement au mouvement du FIT, les pluies sont plus importantes au sud qu'au nord avec des isohyètes allant de 1200 mm aux alentours de Baïbokoum à moins de 100 mm vers Fada.

Les températures moyennes au Tchad sont peu variables et se situent autour de 25°C à 30°C. Il existe néanmoins des écarts qui s'accumulent du sud vers le nord et des amplitudes qui sont marquées par des minima allant au dessous de 10°C en saison froide et des maxima pouvant atteindre 45°C en saison chaude.

Les variations climatiques caractérisées du nord au sud, par de faibles pluviométries et des fortes températures, ont des conséquences néfastes sur l'environnement, lesquelles se résument en quatre points :

- diminution du couvert végétal ;
- augmentation de l'érosion éolienne et hydrique ;
- intensification de l'évaporation et de l'évapotranspiration :
- diminution de volume d'eaux de surface et des ressources halieutiques.

1.2.2 Hydrographie

Le système hydrographique tchadien est caractérisé par le lac Tchad. Jusqu'au 19^{ème} siècle, le lac couvrait une surface de 25 000 km² et avait un volume d'eau de plus 100 milliards m³. Durant les années 1950 et 1960 la superficie d'eau était de l'ordre de 20000 km² et le volume d'eau avoisinait les 65 milliards de m³. Après la longue période de sécheresse des années 1970, la forte diminution du plan d'eau a entraîné l'apparition de deux cuvettes (Sud et Nord).

Les principaux apports du lac proviennent du fleuve Chari qui prend sa source en R.C.A. Un autre affluent rejoint le Chari au niveau de N'Djaména, il s'agit du fleuve

Logone. Ce fleuve est formé de rivières, provenant du Cameroun et de la R.C.A. En territoire tchadien, le Logone reçoit les eaux des rivières le Lim, la Pendé et la Nya.

Le système Chari Logone présente un apport moyen annuel de l'ordre de 32 milliards de m³. Cependant il faut relever des fortes irrégularités interannuelles et intra annuelles dues à la pluviométrie. Les principales contraintes relatives à la gestion des eaux du bassin du Lac Tchad se situent au niveau des étiages marqués par de très faibles débits. Actuellement, la profondeur maximale du lac n'est que de 10 mètres pour un volume d'eau de 13,5 milliards de m³; soit le quatrième réservoir lacustre à l'échelle du globe après la mer Caspienne et les lacs Baïkal et Tanganyka.

Le lac Tchad offre ainsi l'exemple le plus spectaculaire des conséquences des changements de conditions climatiques en Afrique tropicale. Dans le contexte actuel de réchauffement climatique global, l'analyse d'un tel outil hydrologique est particulièrement importante afin d'appréhender les mécanismes en jeu et découvrir les rétroactions susceptibles de se développer.

1.1.2. Type de gouvernement

Le Tchad est aujourd'hui une République démocratique et laïque. Les élections ont consacré l'Etat de droit et ont fait du pays un espace de démocratie et de sauvegarde de toutes les valeurs républicaines. Le régime est du type Présidentiel.

1.2.3 Découpage administratif

Sur le plan de l'organisation administrative, le Tchad est marqué par la centralisation des services de l'Etat dans la capitale. Cependant, depuis l'adoption de la Constitution du 31 mars 1996, le pays a opté pour un Etat unitaire fortement décentralisé.

En prélude à la mise en place des collectivités locales, le Tchad compte à ce jour 18 Régions, 50 Départements et 202 Sous-préfectures dont les chefs lieux sont les communes aux termes de l'article 34 du Statut des collectivités territoriales décentralisées.

La mise en place du processus de décentralisation passe par un certain nombre d'actions prioritaires que le Gouvernement est en train de conduire, à savoir :

- la finalisation du cadre législatif et réglementaire de la décentralisation ;
- l'information et la sensibilisation du cadre de la décentralisation.

Sur le plan agricole, dans le souci de s'adapter à l'évolution administrative du Tchad en vue de la recherche d'efficacité et de gestion rationnelle des ressources tant humaines, matérielles que financières, l'Arrêté n° 089/MA/SG/N°033/ONDR/2004 du 27 septembre 2004 du Ministère de l'Agriculture définit la réorganisation de l'Office National de Développement Rural. Ainsi, la configuration du nouveau découpage se présente comme suit :

<u>Tableau 0C</u>: Découpage technique réalisé par l'Office National de Développement Rural (ONDR)

N°	Région de Développement Rural (RDR)	Siège du RDR	Régions administratives correspondantes	Secteur de Développement Rural (SDR)
1	RDR du Sud-est	Sarh	- Moyen Chari - Mandoul	Sarh, Maro, kyabé Koumra, Moïssala, Bédjondo
2	RDR du Centre-Sud	Moundou	- Logone occidental - Logone oriental - Tandjilé	Bénoye, Moundou, Beïnamar Doba, Baïbokoum, Goré Ko, Laï
3	RDR du Sud-Ouest	Bongor	- Mayo-Kebbi Est - Mayo-Kebbi Ouest	Bongor, Gounou-Gaya Pala, Léré
4	RDR du Centre-Ouest	Massakory	- Chari-Baguirmi - Hadjer Lamis - Kanem	Massénya, Mandélia, Bousso Massaguet, Bokoro, Massakory Mao, Moussoro
5	RDR du Centre-Est	Mongo	- Guéra -Salamat -Batha	Mongo, Melfi Amtiman, Aboudeia, Haraz Ati,Oum-Hadjer, Yao
6	RDR du Nord-Est	Abéché	- Ouaddaï - Wadi Fira	Abéché, Adré, Goz-Beida, Am-Dam Biltine, Iriba, Guéréda
7	RDR de l'Extrême Nord	Faya-Largeau	- BET	Faya, Fada, Bardaï ; Bahaï

Source : Ministère de l'Agriculture, Contributions des Directions et Organismes sous tutelle au Rapport d'Activités 2005.

Remarque : Chaque ministère adopte son propre découpage technique. Celui de l'ONDR est l'un de ceux qui sont en relation avec la gestion des produits chimiques.

Il est retenu que :

- le personnel de la Région de Développement Rural soit composé d'un Chef de Région, assisté d'un Chef de Service Suivi-évaluation et d'un chef de Service Administratif et Financier;
- le secteur de développement rural soit le niveau d'ancrage des interventions de l'ONDR avec un personnel composé d'un chef de secteur, assisté d'une équipe de trois techniciens: 01 (un) technicien chargé des productions végétales, animales et de protection de l'environnement; 01 (un) technicien chargé de l'Appui aux OP et du Genre; 01 (un) technicien chargé du suivi-évaluation;
- la zone de Développement Rural soit le niveau de service le plus rapproché des producteurs.

1.2.4 <u>Environnement</u>

Dans le domaine de l'environnement, l'Etat est garant de la gestion rationnelle des ressources naturelles. Le Ministère en charge de l'Environnement, sous la responsabilité du Ministre de tutelle est chargé de la conception, de la mise en œuvre de la politique de la protection de l'environnement. Des délégations régionales représentent le Ministère dans les régions, des circonscriptions dans les préfectures et des postes dans les villes.

Il convient également de souligner l'action des Association/Groupements de défense de la nature, de la protection de l'environnement et des droits du consommateur, qui travaillent avec le Ministère en charge de l'Environnement.

Depuis plus de 3 décennies, les ressources naturelles subissent une dégradation constante, voire accélérée suite à une conjonction des facteurs parmi lesquels on peut citer :

- les conditions climatiques rigoureuses ;
- la forte pression démographique et animale ;
- les troubles politico-militaires.

1.2.5 Santé

La gestion administrative des institutions sanitaires revient à l'Etat. La construction, les équipements et la dotation en médicaments sont, dans la plupart des cas, assurés par les partenaires au développement : Projet d'Appui au Secteur Santé (PASS), Union Européenne (UE), Coopération Française (CF) Institut Tropical Suisse (ITS)... Il existe des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des Associations Caritatives qui contribuent à l'application de la politique sanitaire de l'Etat par la prise en charge de certaines institutions sanitaires.

La situation sanitaire du pays se présente de la manière suivante : à l'instar des autres pays de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le Tchad a ratifié en 1981, la charte adoptant la stratégie basée sur les soins de santé primaires. Cependant, les dépenses publiques en matière de santé restent très faibles. Cette faiblesse des dépenses médicales se traduit par un nombre insuffisant d'infrastructures et de personnel de santé. En outre, les infrastructures sanitaires sont réparties de manière très inégale au sein de la population. La capitale N'Djaména et les grands centres urbains tels que Moundou, Sarh et Abéché sont globalement mieux pourvus que le reste du pays. D'après les données de la Division du Système d'Information Sanitaire (DSIS), le nombre d'hôpitaux publics et privés est estimé à une cinquantaine dont plus de 1/10 est implanté à N'Djaména. Cette disproportion se fait également sentir pour les centres de santé qui sont environ 800. Quant aux structures de soin à but lucratif, plus de 90% sont installées à N'Djaména; le reste se concentre dans les trois autres grandes villes citées ci-haut. Parmi toutes ces structures, aucune n'est spécialisée dans le domaine de toxicologie pour prendre correctement en charge les cas de contamination par les produits chimiques. A ce manque s'ajoute la quasi inexistence du personnel qualifié en toxicologie ou en intoxication toxicologique.

Les principaux indicateurs de santé sont les suivants :

- taux de mortalité infantile : 102 pour 1 000 en 2004 ;
- couverture vaccinale: 11%
- taux de mortalité maternelle : 1 099 pour 100 000 naissances vivantes
- Etat nutritionnel des enfants malnutris 23%; sévèrement malnutris 43%.

1.2.6 Groupes ethniques

Le Tchad est composé de nombreux groupes ethniques. La répartition de la population selon le groupe ethnique montre la coexistence des communautés de taille très variable. Les 12 principaux sont les Arabes (12,3%), les Baguirmiens (1,5%), les Fitri Batha (4,7%), les Goranes (6,3%), les Hadjaraï (6,7%), les Kanem-Bornou (9%), les Iro (0,5%), les Mayo-Kebby (11,5%), les Ouaddaï (8,7%) les Peuls (2,4%), les Sara (27,7%), les Tandjilé (6,5%) (Recensement de 1993).

1.2.7 Religions

Au Tchad, la grande majorité de la population est croyante : 90% de la population pratiquent des religions monothéistes. Deux religions prédominent : l'Islam (53,9%) et le Christianisme [catholiques (20,3%) et protestants (14,4%)]. Autres religions : 0,5%.

On compte 7,4% d'animistes et 3,1% de personnes se déclarant sans religion. Les personnes qui sont indéterminées dans leur foi représentent 2%.

1.3. Secteurs industriel et agricole

Les campagnes agricoles se suivent mais ne sont pas identiques. Ainsi, celle de 2004 se caractérise par :

- une pluviométrie moyenne mais mal répartie dans le temps et dans l'espace occasionnant des poches de sinistres ;
- des augmentations remarquables des superficies emblavées en cultures de rente (coton, arachide) et une baisse des superficies en cultures vivrières;
- une situation alimentaire précaire pour l'année 2005 non seulement à cause des poches des sinistres et réductions des surfaces en viviers mais aussi à cause des réfugiés soudanais;
- l'invasion acridienne.

Les tableaux suivants donnent un aperçu du secteur industriel au Tchad et la répartition des productions agricoles dans les différentes régions de développement rural.

Tableau 1.A: Aperçu des secteurs industriels et agricoles

Secteur	Contribution au produit intérieur brut (%)	Nombre d'employés	Produits principaux dans chaque secteur
Industrie / Fabrication ¹	13,5%	34 426	Coton fibre, savon, huile, tourteaux, sucre, gomme arabique, bière, boissons gazeuses, cigarettes, tôles, cuirs, montage de cycles, peintures, tôles, eau, électricité
Exploitation minière et extraction	40,9%	2500	Or, natron, gravier, sable, terre, pétrole brut
Agriculture	28,6%	1 903 492	Pénicillaire, bérébéré, sorgho, maïs, riz, blé, fonio, arachide, sésame, karité, pois de terre, haricots, manioc, patate douce, taro, tomates, oignons, gombos, piments, dattes et autres fruits.
Elevage	14%		Bovins ; ovin, caprins, équins, camelins, porcins, volailles.
Sylviculture et pêches	3%		Poissons frais, poisson séché ou fumé
TOTAL		1 941 674	

¹ Ceci comprend tous les établissements de fabrication, de production, de formulation et d'assemblage.

Source: P.F.S.C

Il faut remarquer qu'en hivernage, un nombre important d'éleveurs et de pêcheurs se consacre aux activités agricoles, à tel point qu'il n'est pas aisé de connaître avec précision le nombre d'employés pour chacun de ces secteurs.

<u>Tableau 1. B</u>: Structure du secteur fabrication/agricole

	Très petites exploitations/ Etablissements ¹	Petits exploitations/ établissements ²	Exploitations / établissements moyens ³	Grands exploitations/ Etablissemen ^t s
Secteur Industriel/	- Fabriques d'objet à base d'aluminium	- Savonnerie	- CycloTchad	- STEE
Fabrication	et d'argile - Briqueteries traditionnelles - Forges - Tanneries	- Fabriques de glace - Tchadipeint - Eau minérale	- Briqueterie Hellico	- MCT - BGT - BDT
Secteur Agricole	 - Moulins à céréale - Fabriques de jus - Fabriques de produits cosmétique - Biscuiteries - Fabriques à base des produits laitiers 		Exploitations de la Gomme arabique Exploitations du riz	- CotonTchad - CST - Abattoirs

^{1: 1} à 15 employés;

Source: P.F.S.C

Etant donné qu'il est difficile d'exprimer les différentes structures des secteurs industriels et agricoles en pourcentage, nous nous sommes bornés de les citer selon le nombre d'employés dont chacun de ces secteurs dispose.

Deuxième Version 136cembre 2005

²: 16 à 100 employés; ³: 101 à 250 employés;

⁴: Plus de 251 employés

<u>Tableau 1.C1</u> : Répartition de la production agricole en zone soudanienne

			Coton				Céréales			0	léagineux		
Se	cteur	Tradi	Prod	Total	Sorgho	Peni	Maïs	Riz	Total	Arach	Sésame	Total	Manioc
	Sup	7 788	20 323	28 111	28 816	3 270	13 435	2 584	48 105	14 341	1 155	15 496	2 634
Léré	Rdt	432	896	768	770	580	1 109	.673		992	455		3429
	Pro	3 362	18 214	21 570	22 186	1 896	1 740	1 740	40 728	14 232	526	14 758	9 031
	Sup	3 360	27 736	31 096	3 560	9 030	445	31 321	22 952	3 003	3 003	25 955	2 702
Pala	Rdt	530	789	761	601	800	649		896	350	896		659
	Pro	1 781	21 876	23 657	2 140	7 224	289	23 559	20 559	20 559	20 559	21 610	1 781
	Sup	8 720	42 687	51 407	77 813	39899	10 741	13 758	142211	48 884	9 808	58 692	1 039
Gaya	Rdt	326	872	779	516	425	902	782		804	245		3 871
-	Pro	2 843	37 226	40 069	40 153	16963	9 692	10 758	77 566	39 317	2 407	41 724	4 022
	Sup	6 940	17 587	24 527	39 789	24904	8 548	26 400	99 641	24 702	5 925	30 627	1 362
Kélo	Rdt	400	800	687	780	587	950	800		1 100	250		3 000
	Pro	2 776	14 060	16 845	31 030	14608	8 120	21 120	74 878	27 172	1 481	28 653	4 086
	Sup	3 830	10 084	13 914	19 184	15726	3 578	15 838	54 326	10 094	2 886	12 980	1 795
Laï	Rdt	369	700	609	684	550	886	672		1 006	333		4 000
ì	Pro	1 415	7 059	8 474	13 118	8 648	3 170	10 639	35 575	10 152	961	11 113	7 180
	Sup	30 638	118417	149053	183888	87359	45332	59 025	375604	120 973	22 777	143 750	9 532
COO	Rdt	397	831	742	637	657	951	755		921	282		2 738
	Pro	12 177	98 444	110621	120745	120721	43110	44 546	252658	111 432	6 426	117 858	26 100
	Sup	994	6 887	7 881	19 445	20 622	2 415	6 935	49417	30 908	6 154	37 062	2 610
Mdou	Rdt	454	909	851	651	651	872	878		840	405		4 005
	Pro	451	6 709	6 709	16 383	13 415	2 106	6 087	37 991	25 977	2 495	28 472	10 452
	Sup	6 041	9 651	15 692	16 588	3 732	5 101	986	26 407	20 199	5 004	25 203	2 398
Tapol	Rdt	389	1 061		818	594	901	554		1 001	375		1 642
	Pro	2 325	10 238	12 590	13 565	2 218	4 598	546	20 927	20 215	1 875	22 090	3 938
	Sup	5 004	14 763	19 767	50 748	10 634	9 315		70 697	29 247	7 992	37 239	8 081
Donia	Rdt	422	942	810	824	690	871		810	850	338	740	3 319
	Pro	2 110	13 904	16 014	41 794	7 334	8 115		57 243	2 700	24 874	27 574	26 824
İ	Sup	9 807	20 029	29 836	60 736	44 164	6 737	23 134	134771	38 379	7 503	45 882	3 386
Doba	Rdt	478	813		907	569	518	725		1 082	263		
	Pro	4 684	16 293	20 977	55 104	25 142	3 492	16 776	100514	41543	1 977	43 520	

Deuxième Version 1⊕écembre 2005

Tableau 1.C1: Répartition de la production agricole en zone soudanienne (Suite)

Se	cteur		Coton				Céréales			0	léagineux		Manioc
		Tradi	Prod	Total	Sorgho	Peni	Maïs	Riz	Total	Arach	Sésame	Total	
	Sup	21 846	51 330	73 176	147517	79 152	23568	31 055	281292	118733	26 653	145386	16475
COC	Rdt	478	910	769	860	608	777	754	984	948	339		2 502
	Pro	4 684	46 693	56 290	126846	48 109	18 311	23 409	216675	112609	9 047	121656	41214
	Sup	9 933	16 115	26 048	34 152	47 055	2 800	1 040	85 047	30 3786	617	30 993	3 722
Kmra	Rdt	550	685		548	545	716	476		1 143	250		2 595
	Pro	5 459	11 046	16 505	18 710	25 635	2 006	495	46 846	34 716	154	34 870	9 660
	Sup	6 512	6 456	12 968	21 202	12 955	1 530		35 687	18 246	966	19 212	4 095
Mssla	Rdt	428	1 526	974	799	682	682			931	300		
	Pro	2 786	9 851	12 637	16 946	8 833	8 833		26 582	16 987	290	17 277	
	Sup	8 792	18 482	27 274	24 449	15 927	10 653	884	51 913	22 158	1 508	23 666	1 980
Sarh	Rdt	533	812		679	531	792		645	929	298	889	5 424
	Pro	4 687	15 008	19 695	16 600	8 450	8 440		33 490	20 580	450	21 030	10 740
	Sup	536	4 091	4 627	12 820	6 515	835	11	20 181	7 807	42	7 849	436
Kyabé	Rdt	231	982		709	681	1 051	455		1 234	262		4 603
•	Pro	124	4 016	4 140	9 095	4 435	878	5	9 630	9 630	11	9 641	2 007
	Sup	25 773	45 144	70 917	92 623	82 452	15 818	1 935	192828	78 587	3 133	81 720	10 233
COE	Rdt	507	884	747	662	574	767	258		1 042	289		2 190
	Pro	13 056	39 921	52 977	61 352	47 353	12 126	500	121331	81 913	905	82 818	22 407
DSN	Sup	78 257	214891	293148	424028	248963	84 718	92 015	849724	318293	52 563	370856	36 240
2004	Rdt	445	861	750	729	561	868	744		961	312		2 476
	Pro	34 839	185058	219888	308943	139719	73 547	68 455	590664	305954	16 378	322332	89 721
DSN	Sup	45 141	129406	174547	398948	246292	77 491	94 143	816874	343972	49 571	393543	30 537
2003	Rdt	387	859	737	753	650	830	759		1 004	351	922	3 767
	Pro	17 485	111142	128627	300553	160142	64 349	71 496	596540	345315	17 421	362736	115034
	Sup	73,36%	66,06%	67,95%	6,29%	1,08%	9,33%	-2,26%	4,02%	-7,47%	6,04%	-5,76%	18,68%
Ecarts	'	,	, , , , , ,			,		,	,	,		,	
	Pro	99,20%	66,51%	70,95%	2,7%	-12,75	14,29%	-4,25%	-0,99%	-11,40%	-11,14%	-11,14%	-22,00%

Source : Ministère de l'Agriculture, Contributions des Directions et Organismes sous tutelle au Rapport d'Activités 2005.

N.B : Sup : Superficie récoltées (en hectares) Rdt: Rendement (en Kg/hectare) Pro: Production (en tonnes)

Deuxième Version 15 écembre 2005

Tableau 1.C2 : Répartition de la production agricole en zone sahélo-soudannienne

Secte	ur		Céré	ales		Oléa	agineux et lég	umes	Tubercules	
		Sorgho	Pénic.	Maïs	Riz	Arachi	Sésame	Niébé	Manioc	Taro
Bokoro	Sup Rdt Pro	70447 243 119	51279 582 29844			52382 467 24462	1500 472 708	110 600 66		
Bongor	Sup Rdt Pro	19224 1349 25933	1480	72 720 52	15103	1322 1660 2195	15	30	305	6300
Douguia	Sup Rdt Pro	450 400 180	113 300 34	7060 1200 8472	571 5760 3289	207 1100 228		290 500 145	404 3000 1212	
Massakory	Sup Rdt Pro	9544 400 2818	9932 350 3476	134 500 67		2305 300 692		664 300 199		
Massenya	Sup Rdt Pro	54230	44751	7194		30236				
Mandélia	Sup Rdt Pro	24786	6618	660	801	485	308	1514		
Guélendeng	Sup Rdt Pro	8100	10050	950		1960	110	60	323	
Circonscript	Sup Rdt Pro	186781	124223	16070	16475	88897	1933	2668	1032	6300

Source : Ministère de l'Agriculture, Contributions des Directions et Organismes sous tutelle au Rapport d'Activités 2005. N.B : Sup : Superficie récoltées (en hectares) Rdt: Rendement (en Kg/hectare) Pro: Production (en tonnes)

Deuxième Version 16 écembre 2005

Tableau 1.C3: Répartition de la production agricole dans le Kanem Barh El Gazal

	Ma	0	Nou	ıkou	Mous	soro
Culture	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Pénicillaire						
Sup	4605	16.200	1.705	3.000	27.400	6.500
Rdt	200	200	200	150	400	200
Pro	921	3.240	341	450	1.096	1.300
Sorgho						
Sup	135	720	-	-	1.155	300
Rdt	150	350	-	-	300	300
Pro	20,25	252	-	-	346,5	90
Maïs						
Sup	255	1.080	-	-	865	-
Rdt	200	400	-	-	300	-
Pro	51	432	-	-	259,5	-
Niébé						
Sup	-	720	-	-	-	400
Rdt	-	250	-	-	-	250
Pro	-	180	-	-	-	100

Source : Ministère de l'Agriculture, Contributions des Directions et Organismes sous tutelle au Rapports d'Activités 2005.

N.B: Sup: Superficie récoltées (en hectares) Rdt: Rendement (en Kg/hectare) Pro: Production (en tonnes)

Deuxième Version 1 Décembre 2005

<u>Tableau 1.C4</u> : Répartition de la production agricole en zone Sahélienne-Est

Soctour	Pé	énicillaire			Sorgho			bérébéré			riz			MAIS		TOTAL	
Secteur	Sup	Rdt	Pro	Sup	Rdt	Pro	Sup	Rdt	Pro	Sup	Rdt	Pro	SR	RDT	PDT	SR(ha)	PDT
OUADDAI 2004-2005 2003-2004 Ecart		560 750 -190	77 650 95 300 -17 650	52 700 59 200 + 2 500	715 900 -185	27690 45210 -17520	9000 7000 +15520	850 900 875	15 050 6 345 +14415	9000 7000 +2000	950 500 +2000	8550 3500 +5050	10070 6500 +450	1270 1111 +159	12759 75725 -62966		
BILTINE 2004-2005 2003-2004 Ecart	60194 ,2 86250 26055,8	183 308 -125	9174,7 26616 -17441	20567 13304 +7263	100 3378 -278	1152 ,6 5039,4 -49,240											
Total COB 2005-2004 2003-2004 Ecart	108698,2 213250 -14555,8	371 571 -200	86824 121916 -35091	73207 63504 -97632	407 791 - 384	28843,6 50249,1 21405,5	17200 701 +16499	850 900 873	15 050 6334,5 +14415	9 000 7 000 +2000	950 500 +450	8550 3500 +5050	10070 6500 +3570	1270 1111 +159	12759 75725 -62966	308231 283966 -24276	151977 180172 -28195
BATHA 2004-2005 2003-2004 Ecart	154850 1334479 -21371	515 517 -2	79749 68977 +10772	90868 74477 -16391	550 560 -10	50034 41691 +8343	18717	685	12992							245718 397673 -151955	129783 240660 -110877
MONGO 2004-2005 2003-2004 Ecart	24 615 21 856 +2 759	650 700 -50	16 001 15 300 4 701	60 400 56 300 +4 100	700 800 -59	42 280 45 056 -2 776	19 271 20508 -1 237	600 900 -300	11562 18554 -6991,4	160 189 -20	1 625 1 200 +425	260 227 +33	114 117 -3	508 500 +8	58 59 -1	104 560 98 970 +5 690	70 181,6 79196 -9 034,4
MELFI 2004-2005 2003-2004 Ecart	20 930 21 500 -570	557 700 - 133	11 881 15650 -3 169	14 785 15 200 - 415	74 800 -59	10 967 12160 -1 193	17 415 16 500 +915	700 900 -200	12 905 14850 -2659,5				2 740 2 895 -155	750 500 +250	2 056 1 448 +608	55 870 56095 - 225	37 094,5 43508 -6 413,5
Salamat 2004-2005 2003-2004 Ecart	8 837,5 6962 +1875	600 700 -100	6 363,5 4873 +1290	25092 24059 +1033	906 1000 -94	24813,5 24059 -754,5	226610 200566 +22044	1000 1500 -500	222610 300849 -78239	693,5 1242 -548,	975 2000 -1025	731,3 2482 +1750	5695 3365 +2330	2250 1500 +750	12724 5048 +7676	259483 236194 +23289	26724,3 337311 -70068,7
Total COG 2004-2005 2003-2004 Ecart	54382 50318 +4064	605 700 -95	34145 35223 -977,5	100277 95579 +4698	782 866 -84	78060,5 81275 -32145	78060, 81275 -32145	259296 237574 +21722	766 1100 -334	246363 324253 -87889	8535 1431 -577,5	1300 1600 -300	991,3 2709 1717	8549 6377 +2172	14838 6555 +8283	41913 691279 -271366	134000 460015 -326014
DSL 2004-2005 2003-2004 Ecart	407926 397047 -10879	497 596 -99	20118 22616 -25297	264412 233560 +30852	579 739 -160	156938 173215 -16276	276496 42799 -151496	808 892 -84	261413 464879 - 203466,5	17535 1431 -16104	1125 1600 -475	99541 2709 +6832	9819 12877 -3058	1219 997 -222	27597 1392,5 -13669,5	727341 1372907 -645566	656307,9 8800846, 5 -224538

Source : Ministère de l'Agriculture, Contributions des Directions et Organismes sous tutelle au Rapport d'Activités 2005.

Tableau 1.D : Répartition de production industrielle par région administrative

Région	Produits majeurs	Quantité des produits	Valeur total de la production	Nombre d'établis- sements	Nombre d'employés
Logone Occidental	Bière et maltina	84 000 hectolitre	-	1	
	Cigarettes	40 millions de paquets	-	1	-
	Huile	7 millions de litres			
	Montage cycles	2 000 unités			
	Tourteaux	19 000 tonnes	-	1	-
Chari Baguirmi	Tôles	906 000 tonnes	-	1	-
	Viandes	76 000 tonnes	-	1	100
	Boissons gazeuses	87 000 hectolitre	-	1	70
Les 2 Logones, Tandjilé, Moyen Chari	Coton - fibre	42 000 tonnes	-	6	-
Toutes les grandes villes		16 millions de m3	-	11	-
Toutes les grandes villes		84 millions de Kwh	-	6	-
Logone oriental	Pétrole brut	63,4 millions de barils			
Chari Baguirmi, Mayo Kébi	Gravier	173 000 mètres cube	-	2	-
Chari Baguirmi, Mayo Kébi	Sable et terre	499 000 tonnes			
Lac	Natron	55 000 tonnes			
Chari Baguirmi, Logone Occidental	Papier	605 000 tonnes	-	8	-
Chari Baguirmi, Logone Occidental	Savon	2 000 tonnes	-	2	-
Chari Baguirmi, Moyen Chari	Sucre	40 000 tonnes	-	2	1 847
Batha, Hadjer_Lamis, Salamat, Kanem	Gomme arabique	13 000 tonnes			

Source : Ministère du Plan, du Développement et de la Coopération / INSSED, 2004

<u>Tableau 1.E</u>: Emplois industriels par secteur économique principal

Code CITI	Description	Nombre d'établis- sements	Emploi total	Rendement (par an)	Emissions principales (type)
31	Industrie alimentaire	12	9 751	-	Eaux usées, déchets solides, émanation des gaz, pollution acoustique
32	Textile/Vêtements et Marchandises en cuir	20	-	-	Eaux usées chargées de produits chimiques, déchets solides,
33	Bois et produits du bois, Imprimerie	10	-	-	Eaux usées chargées de produits chimiques, déchets solides et gazeux
35	Produits chimiques/Charbon/ Pétroliers/plastiques	2	-	-	Gaz de combustion, déchets d'hydrocarbures, eaux usées, déchets solides
36	Produits minéraux Métalliques	3	-	-	Poussières
37	Industries des métaux de base	1	-	-	Déchets solides
38	Fabriques de machines et d'équipements	3	-	-	Déchets métalliques
39	Exploitation du pétrole, exploitation minière	3	1 000	-	Déchets d'hydrocarbures, poussières, eaux usées, gaz carbonique
	Production d'eau et d'électricité	20	3 000	-	Eaux usées, déchets des hydrocarbures, PCB, émanation des gaz, pollution acoustique
	Nettoyage à sec	30	80	-	Eaux usées chargées de produits chimiques
	Usine d'assemblage	1		-	Déchets solides
	Industries extractives	-	756	-	Déchets solides, eaux usées, pollution atmosphérique

Source: P.F.S.C

¹ CITI : Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activités économiques

L'économie tchadienne est à 68% informelle selon les données statistiques de l'INSEED. En effet, il existe des entreprises qui dégagent des chiffres d'affaires importants mais il est difficile de les classer selon le Code CITI.

Tableau 1.F: Emplois industriels relatifs aux POPs par secteur économique principal

Code CITI	Description	Nombre d'établissemen ts	Emploi total	Rendement (par an)	Emission de POPs (Oui/Non et quels POPs)	Emissions non relatives aux POPs
31	Industrie alimentaire	12	10000		Non	CO ₂ , CO, NO _x
32	Bois et produits du bois, imprimerie	10	-		Oui (dioxines et furanes)	CH ₄ , NO _x
33	Textile/vêtements et marchandises en cuir	20	-			
34	Papier et produits du papier	4	-			
35	Produits chimiques/charbon/pétroliers / plastiques	2	-		Oui (dioxines et furanes)	CH ₄ , NO _x , CO ₂ , CO
36	Produits minéraux	3	-		Oui (dioxines et furanes)	
37	Industrie des métaux de base	1	-		Oui (dioxines et furanes)	
38	Fabriques de machines et d'équipements	3	-			
39	Autres fabriques industrielles	-	-			
	Exploitation minière et extraction (charbon/pétrole/gaz naturel/minéraux/métaux)	3	1 000			CH ₄ , NO _x , CO ₂ , CO, poussières chargées de métaux lourds
	Production d'eau et d'électricité	20	3 000		Oui (dioxines et furanes, PCB)	
	Nettoyage à sec	30	80		,	
	Ateliers de recyclage des métaux	40			Oui (dioxines et furanes, PCB)	Vapeurs de Pb, Hg

Source : P.F.S.C

CHAPITRE 2: PRODUCTION, IMPORTATION, EXPORTATION ET UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES

Le paysage économique du Tchad est caractérisé par une industrie à l'état embryonnaire. L'industrie chimique à proprement parler est inexistante. L'exploitation du pétrole est réduite à l'exportation du brut. Mais le Tchad importe beaucoup de produits chimiques à usage agricole, sanitaire et domestique. L'utilisation de ces produits n'est pas sans conséquence sur la santé humaine et sur l'environnement. Le cas des polluants organiques persistants (POPs) est la démonstration du danger que les produits chimiques présentent.

2.1. Historique de la production, de l'émission et de l'utilisation des polluants organiques persistants (POPs)

Il convient de rappeler que les produits chimiques et singulièrement les POPs ont joué un rôle important dans le développement socio-économique de la communauté mondiale. Cependant, de graves conséquences sur la santé humaine et sur l'environnement ont apparu suite à la mauvaise manipulation et gestion des POPs. Parmi ces substances, celles qui sont classées dangereux sont au nombre de 12 dont 9 endrine, chlordane, DDT. pesticides (aldrine, dieldrine. heptachlore. hexachlorobenzène, mirex et toxaphène), les dioxines, les furannes et les polychlorobiphényles (PCB). Compte tenu de la gravité des menaces qui découlent de l'utilisation et de la production des POPs, la communauté internationale s'est réunie à Stockholm le 22 mai 2001 pour adopter une convention pouvant restreindre, puis éliminer progressivement la production, l'utilisation, l'écoulement et le stockage des ces substances. La Convention de Stockholm a été ratifiée par le Tchad le 10 mars 2004.

A l'instar des pays Parties, le Tchad a pu réaliser l'inventaire des POPs à l'échelle nationale et leurs impacts socio-économiques, psychiques et environnementaux. L'examen du rapport de l'inventaire des pesticides révèle les mauvaises conditions de stockage des produits (toitures des magasins défectueux, absence de système adéquat d'aération des entrepôts, dépôts à même le sol, étiquettes illisibles sur les emballages, sols suintants, produits périmés...). L'importation des pesticides au Tchad est assurée par plusieurs acteurs (publics, parapublics et privés) qui ne respectent pas toujours la réglementation en viqueur dans le pays. Cette négligence a favorisé l'émergence et le développement des circuits de commercialisation et de distribution informels, devenus prospères, et qui échappent le plus souvent au contrôle et à la surveillance des services publics mandatés. L'utilisation abusive constatée expose inévitablement les populations rurales et même urbaines sous informées et non éduquées à des risques d'intoxication aux pesticides. Par ailleurs certains insecticides de la famille des organochlorés et classés parmi les POPs ont été utilisés par l'Organisation Commune de Lutte Antiacridienne et de Lutte Antiaviaire (OCLALAV) pour la lutte antiacridienne au Sahel jusqu'en 1985. Un bon stock de ces produits sont aujourd'hui soit abandonnés, soit re-conditionnés pour être utilisés à d'autres fins.

Le rapport de d'inventaire sur les polychlorobiphényles (PCB) montre que l'accroissement de la population ces dernières décennies a favorisé le développement des activités génératrices de dioxines et furanes avec des conséquences dramatiques pour la diversité biologique. Parmi les activités responsables d'émission de dioxines et furanes, on peut citer les travaux agropastoraux (feux de brousse, cultures sur brûlis, combustions de la biomasse...), la production des matériaux de construction (briques cuites) unités artisanales de métallurgie (refonte d'aluminium, travail du cuivre et du bronze).

Les PCB sont des produits qui sont utilisés dans les transformateurs, les condensateurs, les échangeurs de chaleurs et les équipements hydrauliques. Le rapport d'inventaire sur les PCB fait ressortir que la principale source est constituée de transformateurs électriques présents dans toutes les grandes villes du Tchad. L'enquête a également révélé que les parties métalliques des transformateurs hors d'usage servent à la fabrication des ustensiles de cuisine et que le diélectrique est utilisé comme fixateur des parfums et d'autres produits cosmétiques. Ces types d'usage montrent à suffisance que les populations ignorent totalement le danger que présentent les PCB pour la santé et l'environnement.

Au regard des risques très élevés liés à leur production, à leur mauvaise utilisation et à leur gestion notamment en milieu rural, il y a lieu de souligner que les POPs constituent une menace réelle pour la santé humaine et pour l'environnement.

2.1 Production, importation et exportation des produits chimiques

Tableau 2.A1: Production et commerce des produits chimiques

	Production / Fabrication	Importation	Formulation / emballage	Exporta tion
Type de produits chimiques	(Tonnes/an et valeur)	Quantité/an - millions F CFA)	(Tonnes / an et valeur)	(Tonne s / an et valeur)
PESTICIDES POUR LA LUTTE ACR	IDIENNE :			
- Chloropyriphos ethyl		39 600 L	Bidons,	
- Fenitrothion		25 298 L	tonnelets	
- Deltametrine		13 200 L	1	
- Malathion		12 000 L		
- Fipronyl		4 800 L	1	
PESTICIDES POUR L'AGRICULTUR	E:			
- Cypercal 720		75,6		
- autres		15 000		
PESTICIDES POUR LA SANTE PUB	LIQUE			
- K-Othrine		2341 L		
- K-Otab		125 000		
		comprimés		
- Decis		350 L		
- Malathion		400 L		
- Dursban		200 L		
- Unden		330 L		
- Diclorvos		300 L		
- Fenitrothion		100 L		
- Actelic		25 L		
- Warfarine		0.6 L		
ENGRAIS:				
- Engrais minéraux azotés		2 284 – 548,5		
- Engrais minéraux potassiques		342 – 90,2		
- Engrais contenant 2 ou 3 éléments		39 487 – 5 022,8		
- urée		50 000		
POUDRES ET EXPLOSIFS ;				
articles de pyrotechnie ; allumettes ; alliages pyrophoriques		133,8 – 125,3		

Tableau 2.A1: Production et commerce des produits chimiques(suite)

	Production / Fabrication	Importation	Formulation / emballage	Exportation
Type de produits chimiques	(Tonnes/an et valeur)	(Tonnes/an - millions F CFA)	(Tonnes / an et valeur)	(Tonnes / an et valeur)
PRODUITS PHOTOGRAPHIQU	JES OU CINEMA	ATOGRAPHIQUES		
- Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées		1,1 – 3,8		
- Films impressionnés et développés		0,1 - 2		
- Préparations chimiques pour usages photographiques		4,6 - 24		

Sources : Ministère des Finances, Direction des Douanes ; Ministère de l'Agriculture, ONDR, 2004

<u>Tableau 2.A1</u>: Production et commerce des produits chimiques (Suite)

	Production /	Importation	Formulation	Exportation
Type de produits chimiques	Fabrication	/Tannasian	/ emballage	/Tannas /
Type de produits chimiques	(Tonnes/an	(Tonnes/an - millions F CFA)	(Tonnes / an et	(Tonnes / an et
	et valeur)	IIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII	valeur)	valeur)
EXTRAITS TANNANTS OU TINCT	ORIALIX · TANN	IINS ET I EURS DE		
AUTRES	ONIAUX, TAINI	IIIO ET LLOKO DE	.KIVLO , I IOWIL	INIOLI
- Matières colorantes organiques		8,7 – 1,8 1 – 0,9		
- Peintures et vernis à bases de		1 - 0.9		
polymères synt.				
- Autres peintures et vernis		6,7 - 8,9		
- Pigments		0,9 – 4,2		
- Couleur pour la peinture artistique, l'enseign.		1,8 – 5,6	/	
- Mastic et vitriers		25,7 – 27,1	/	
- Encres d'imprimerie		10,6 – 27,2		
HUILES ESSENTIELLES; PRODU	ITS DE PARFU	MERIE OU DE TOIL	ETTE PREPAR	ES
- Huiles essentielles		11,6 – 36,8		
- Mélanges de substances		1,6 – 18,1		
odoriférantes				
- Produits de beauté ou de		26,4 - 93,5		
maquillage préparés				
- Préparations capillaires		4,6 - 4,3 2,3 - 0,9		
- Préparation pour hygiène		2,3 - 0,9		
buccale ou dentaire				
- Préparation pour le pré-rasage,		5,9 – 5,5		
le rasage ou l'après rasage				
SAVONS, AGENTS DE SURFACE	ORGANIQUES		OUR LESSIVE	
- Savons, produits de		1665,5 – 258,1		
préparations organiques				
- Agents de surface organiques		821,4 - 348,3		
- Préparation lubrifiantes		3,4 - 0,8		
- Cires artificielles et cires préparés		0,1 – 1,5		
Sources : Ministère des Finances D	irection des Dou	anaa i Miniatàra da	la Cantá 2004	

Sources : Ministère des Finances, Direction des Douanes ; Ministère de la Santé, 2004

Tableau 2.A1: Production et commerce des produits chimiques (Suite)

	Production / Fabrication	Importation	Formulation / emballage	Exportation
Type de produits chimiques	(Tonnes/an et valeur)	(Tonnes/an - millions F CFA)	(Tonnes / an et valeur)	(Tonnes / an et valeur)
PRODUITS CHIMIQUES INORGANIO	UES			
- Hydrogène, gaz rares et éléments non métalliques		0,3		
- Pentoxyde de diphosphate, acide phosphorique		18– 8,4		
- Autres acides et autres composés oxygénés		703,3 - 231		
- Hydroxyde de sodium		0,5		
- Chlorure de sodium non iodé		15 - 2		
- Hydroxyde et peroxyde de magnésium		24,1 – 4,3		
- Hypochlorite de calcium		61,6		
- Chlorates et perchlorates		1,7		
- Sulfites		0,2 - 0,2		
- sulfate d'aluminium		29 – 29,4		
- Nitrates		0,2		
- Carbonates, peroxycarbonates		0,1		
- Borates				
- Sels et acides oxométalliques				
PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQU	ES		•	
- Hydrocarbures acycliques		62,5 – 18,8		
- Hydrocarbures cycliques		0,3 - 0,4		
- Dérivés halogénés des		0,1 - 1		
hydrocarbures				
- Alcools acycliques et dérivés		0,2		
- Alcools cycliques et dérivés		0,7 - 0,4		
- Ethers et composés d'éthers		0,3		
- Acides monocarboxyliques		0,2		
- Acides carboxyliques ayant des		0,1		
oxygénés - Composés à fonction nitrile		3,6 - 0,7		
PRODUITS PETROLIERS		3,0 - 0,7		
				L 00 4 ''''
Pétrole				63,4 millions de barils ³
- Super (Essence)		26 165 m ³		
- Gazoil		113 972 m ³		
- Pétrole lampant		6 100 m ³		
- Jet A1		32 000 m ³		
- Huiles lubrifiants		1 500 m ³		
- Gaz butane		450 m ³		
- Gaz pour aviation	1	160 m ³	1	
- Bitume		3 500 m ³		
Sources : Ministère des Finances I	Dinastian das Davi		<u> </u>	<u> </u>

Sources : Ministère des Finances, Direction des Douanes, 2004

³ CTNSC

<u>Tableau 2.A1</u>: Production et commerce des produits chimiques (Suite)

et valeur) millions F CFA) an et valeur) PRODUITS DIVERS DES INDUSTRIES CHIMIQUES - Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination régulateurs - Préparation antidétonnantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants SEL; SOUFRE; TERRES ET PIERRES; PLATRES, CHAUX ET CIMENTS - Sel 5598,6-1 006,5 - Gypse; anhydrite; plâtre 70,1-11,1 - Chaux 619-53,6 - Ciments hydrauliques 85 721-6 816,1 MINERAIS, SCORIES ET CENDRES Minerais, scories et cendres 1,9-0,2 BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES						
- Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination régulateurs - Préparation antidétonnantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants SEL; SOUFRE; TERRES ET PIERRES; PLATRES, CHAUX ET CIMENTS - Sel 5 598,6 - 1 006,5 - Gypse; anhydrite; plâtre 70,1 - 11,1 - Chaux 619 - 53,6 - Ciments hydrauliques 85 721 - 6 816,1 MINERAIS, SCORIES ET CENDRES Minerais, scories et cendres 1,9 - 0,2 BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES	nnes / n et eur)					
fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination régulateurs - Préparation antidétonnantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants SEL; SOUFRE; TERRES ET PIERRES; PLATRES, CHAUX ET CIMENTS - Sel 5 598,6 - 1 006,5 - Gypse; anhydrite; plâtre 70,1 - 11,1 - Chaux 619 - 53,6 - Ciments hydrauliques 85 721 - 6 816,1 MINERAIS, SCORIES ET CENDRES Minerais, scories et cendres 1,9 - 0,2 BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES						
- Préparation antidétonnantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants SEL ; SOUFRE ; TERRES ET PIERRES ; PLATRES, CHAUX ET CIMENTS - Sel 5 598,6 - 1 006,5 - Gypse ; anhydrite ; plâtre 70,1 - 11,1 - Chaux 619 - 53,6 - Ciments hydrauliques 85 721 - 6 816,1 MINERAIS, SCORIES ET CENDRES Minerais, scories et cendres 1,9 - 0,2 BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES						
- Sel 5 598,6 - 1 006,5 - Gypse ; anhydrite ; plâtre 70,1 - 11,1 - Chaux 619 - 53,6 - Ciments hydrauliques 85 721 - 6 816,1 MINERAIS, SCORIES ET CENDRES Minerais, scories et cendres 1,9 - 0,2 BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES						
006,5 - Gypse ; anhydrite ; plâtre 70,1 - 11,1 - Chaux 619 - 53,6 - Ciments hydrauliques 85 721 - 6 816,1 MINERAIS, SCORIES ET CENDRES Minerais, scories et cendres 1,9 - 0,2 BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES						
- Chaux 619 – 53,6 - Ciments hydrauliques 85 721 – 6 816,1 MINERAIS, SCORIES ET CENDRES Minerais, scories et cendres 1,9 – 0,2 BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES						
- Ciments hydrauliques 85 721 – 6 816,1 MINERAIS, SCORIES ET CENDRES Minerais, scories et cendres 1,9 – 0,2 BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES						
MINERAIS, SCORIES ET CENDRES Minerais, scories et cendres 1,9 – 0,2 BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES						
Minerais, scories et cendres 1,9 – 0,2 BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES						
BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES						
·						
- Eaux minérales et gazéfiées 368,8 – 201,9						
- Bière et maltina 7 913,8 – 1 885,2						
- Boissons gazeuses non alcoolisées (95 920 hl) 130,2 – 137,5						
- Vins de raisins frais + vins 0,7 – 1,3 enrichis d'alcool						
- Vermouths et autres vins 72,9 – 96,8						
- Alcool éthylique non dénaturé						
TABACS ET SUCCEDANES DE TABAC FABRIQUES						
- Cigares 26,4 – 93,						
- Autres tabacs et succédanés de tabac 518,1 – 2 660,3						
PRODUITS PHARMACEUTIQUES						
- Glandes et autres organes 10,4						
- Sang humain, sang animal 5,9 – 89,1						
- Médicaments (hormis 130,8 – 800,2 n°30.02.30.0)						
- Médicaments (hormis n°30.02.30) 358,1 – 4 728						
- Ouates, gazes, bandes et 46,3 – 214,1 articles						
- Préparations et articles pharmaceutiques 0,7 – 5,5						
MATIERES ALBUMINOÏDES, PRODUITS A BASE D'AMIDON OU DE FECULES MODIFIES						
Colles et autres adhésifs 32 – 54,2 préparés	1					

Sources : Ministère des Finances, Direction des Douanes ; Ministère de la Santé, 2004

Tableau 2.A1: Production et commerce des produits chimiques (Suite)

Type de produits chimiques	Production / Fabrication	Importation	Formulation / emballage	Exportation			
Type de produits ommiques	(Tonnes/an	(Tonnes/an -	(Tonnes / an	(Tonnes / an			
	et valeur)	millions F CFA)	et valeur)	et valeur)			
MATIERES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN CES MATIERES							
- Polymères du styrène, sous formes primaires		0,6 – 0,45					
- Polymères acryliques sous formes primaires		0,4 - 58,2					
- Polyacétals, autres polyéthers et résines		0,3 – 8,8					
- Polymères naturels		0,4 - 3,2					
- Tubes et tuyaux et leurs accessoires		255,5 – 684,4					
- Revêtement de sols en matières plastics		5,4 – 1,8					
- Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules		7,6 – 41,7					
- Autres plaques, feuilles, bandes, rubans, pell.		2,6 - 1					
- Autres plaques, feuilles non alvéolés		20,6 – 16,1					
- Baignoires, douches, lavabos, bidets, cuvettes		0,6 - 1					
- Articles de transport ou d'emballages plastics		47,2 – 107,1					
- Vaisselles, autres articles de ménage		18,6 – 11,4					
- Articles d'équipement pour la construction		8,3 – 36,7					
- Autres ouvrages en matières plastics		50,7 -83,4					
CAOUTCHOUC ET OUVRAGES EN C	AOUTCHOUC						
- Caoutchouc naturel, balata, gutta- percha,		0,1					
- Caoutchouc synthétique et factice		3,2					
- Plaques, feuilles, bandes, baguettes, et profilés		0,7 - 0,8					
- Tubes et tuyau en caoutchouc vulcanisé		1,1 – 14,1					
- Courroies transporteuses ou de transmission		3,2 – 45,2					
- Pneumatiques neufs, en caoutchouc		399,1 – 1 189,1					
- Pneumatiques rechapés ou usages en caoutchouc		24,5 – 56,1					
- Chambres à air, en caoutchouc		25,9 – 111,8					
- Articles d'hygiène ou de pharmacie		11,5 - 119					
- Vêtements et accessoires des vêtements		3,1 –27,2					
- Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisés Sources : Ministère des Finances. D		10,1 – 42,3					

Sources : Ministère des Finances, Direction des Douanes, 2004

N.B.: Le Peprothion 73 contient 300 g/L de DDT;

Le Peprothion ULV contient 275 g/L de DDT;

Le Peprothion 300-216-108 contient 300 g/L de DDT, 216 g/L d'endosulfan et 108 g/L de méthyl parathion.

^{(1):} Il s'agit des totaux cumulés déversés entre 1971 et 1982. Aujourd'hui, ces pesticides ne sont plus utilisés.

<u>Tableau 2.A2</u>: Importation des produits agricoles alimentaires

Type de produits agricoles	Production / Fabrication	Importation	Formulation / emballage	Exportation
	(Tonnes/an et valeur)	Tonnes/an	(Tonnes / an et valeur)	(Tonnes / an et valeur)
PRODUITS VEGETAUX				•
- Farine de blé		2729		
- Feuilles de tabac		213		
- Avocat		925		
- Banane		1158		
- Mangue		365		
- Oignon		1425		
- Piment		41		
- Tomate		286		
- Pomme de terre		1269		
- Noix de coco		39		
- Pâte alimentaire		270		
- Ananas		15		
- Orange		428		
- Citron		48		
- Choux		45		
- Carottes		342		
- Jujube		34		
- Taro		1		
- Igname		5		
- Ail		56		
- Pomme		7		
- Goyave		342		

Source : Ministère de l'Agriculture, Contributions des Directions et Organismes sous tutelle au Rapport d'Activités 2004

2.2 Utilisation des produits chimiques par catégories

<u>Tableau 2.B-1</u>: Utilisation des produits chimiques par catégorie

Type de produit chimique	Quantités utilisées dans le pays			
Pesticides - agricoles	15 080 tonnes / an			
Pesticides – santé publique	4047 L / an			
Pesticides – lutte acridienne	94 898 L /an			
Pesticides – consommation	3 000 tonnes / an			
Engrais	92 113 tonnes/an			
Essence	26 165 m ³ /an			
Gaz oil	113 972 m³/an			
PRODUITS CHIMIQUES INDUSTRIELS U	ITILISES A LA CST			
- Soude	20 tonnes/an			
- Bicarbonate de sodium	3 tonnes/an			
- Praestol (floculant)	13 tonnes/an			
- Chaux	9 000 tonnes/an			
- Sulfate d'aluminium	3,5 tonnes/an			
- Charbon actif	60 tonnes/an			
- Cellulose	76 tonnes/an			
- Pâte cellulosique	14 tonnes/an			
- Urée	625,15 tonnes			
- DAP (18% N + 46% P2O5)	350,15			
- SA (sulfate d'ammonium)	825,8			
- KCI	229,75			
- Atrazine (herbicide)	3 840 L			
- Stomp (herbicide)	4 371 L			
- Velpar (herbicide)	1,05 tonne			
- Diuron (herbicide)	3 657 L			
- Asulox (herbicide)	3 101 L			
- Certrol DS (herbicide)	1 240 L			
- 2,4-D (herbicide)	4 322 L			
- Sencor (herbicide)	0, 24 tonnes			
- Roundup (herbicide)	2 297 L			
- Fusilade(herbicide)	542 L			
PRODUITS CHIMIQUES INDUSTRIELS U				
- Septacide	2,3 tonnes/an			
- Alcamix	10 tonnes/an			
- DT 6 2,3 tonnes/an				
- Microsept 2B 900 kg/an				
- Triphosphate de sodium 900 kg/an				
- Metaschicate de soude	900 kg/an			

<u>Tableau 2.B-1</u>: Utilisation des produits chimiques par catégorie (suite)

Type de produit chimique	Quantités utilisées dans le pays			
PRODUITS CHIMIQUES INDUSTRIES TCHADIPEINT ⁽¹⁾	S UTILISES PAR LA SOCIETE			
- Calcaire	100 tonnes/an			
- Résines synthétiques	36 tonnes/an			
- Oxyde de fer	1,2 tonnes/an			
- Oxyde de titane	6 tonnes/an			
- Oxyde de chrome	600 kg/an			
- Oxyde de zinc	trace			
- White spirit	7200L/an			
- Xylène	400 L/an			
- Toluène	400 L/an			
- Texanole	500 L/an			
- Phosphate de sodium	trace			
- Benzoate de sodium	trace			
- Ammoniac	2,5 L/an			
- Cykatif (de plomb, de cobalt et de calcium)	250 kg/an			
- Accyte	300 L/an			
PRODUITS CHIMIQUES INDUSTRIELS U	TILISES POUR LES EAUX MINERALES			
- Chlorure de sodium	2,6 tonnes/an			

Source: P.F.S.C

(1): Il s'agit des établissements industriels qui ont fermé leur porte en 2005. Néanmoins, tous les produits cités dans le tableau ci-dessus (conditionnés dans les plastiques pour les solides et dans les bidons pour les liquides), sont abandonnés dans les entrepôts. Ils constituent un danger certain pour la santé et l'environnement, surtout le Cykatif qui contient du plomb.

<u>Tableau 2.B-2</u>: Produits chimiques de consommation

Type de produit chimique	Nombre de tonnes utilisées dans le pays			
Pesticides - agricoles	15 080 tonnes / an			
Pesticides – santé publique	4047 L / an			
Pesticides – lutte acridienne	94 898 L /an			
Pesticides – consommation	3 000 tonnes / an			
Engrais	92 113 tonnes/an			
Essence	26 165 m³/an			

<u>Tableau 2.B-2</u>: Produits chimiques de consommation (Suite)

Type de produit chimique	Nombre de tonnes utilisées dans le pays				
PRODUITS CHIMIQUES INDUSTRIELS UTILISES A LA CST					
- Soude	20 tonnes/an				
- Bicarbonate de sodium	3 tonnes/an				
- Praestol (floculant)	13 tonnes/an				
- Chaux	9 000 tonnes/an				
- Sulfate d'aluminium	3,5 tonnes/an				
- Charbon actif	60 tonnes/an				
- Cellulose	76 tonnes/an				
- Pâte cellulosique	14 tonnes/an				
- Urée	625,15 tonnes				
- DAP (18% N + 46% P2O5)	350,15				
- SA (sulfate d'ammonium)	825,8				
- KCI	229,75				
- Atrazine (herbicide)	3 840 L				
- Stomp (herbicide)	4 371 L				
- Velpar (herbicide)	1,05 tonne				
- Diuron (herbicide)	3 657 L				
- Asulox (herbicide)	3 101 L				
- Certrol DS (herbicide)	1 240 L				
- 2,4-D (herbicide)	4 322 L				
- Sencor (herbicide)	0, 24 tonne				
- Roundup (herbicide)	2 297 L				
- Fusilade(herbicide)	542 L				
PRODUITS CHIMIQUES INDUSTRIELS UTILISES					
- Septacide	2,3 tonnes/an				
- Alcamix	2,3 torines/an				
- DT 6	2,3 tonnes/an				
- Microsept 2B - Triphosphate de sodium	900 kg/an 900 kg/an				
- Metaschicate de soude	900 kg/an				
PRODUITS CHIMIQUES INDUSTRIELS UTILISES					
- Calcaire	100 tonnes/an				
- Résines synthétiques	36 tonnes/an				
- Oxyde de fer	1,2 tonnes/an				
- Oxyde de titane	6 tonnes/an				
- Oxyde de chrome	600 kg/an				
- Oxyde de zinc	trace				
- White spirit - Xylène	7200L/an 400 L/an				
- Aylene - Toluène	400 L/an				
- Texanole	500 L/an				
- Phosphate de sodium	trace				
- Benzoate de sodium	trace				
- Ammoniac	2,5 L/an				
- Cykatif (de plomb, de cobalt et de calcium)	250 kg/an				
- Accyte	300 L/an				
PRODUITS CHIMIQUES INDUSTRIELS UTILISES					
- Chlorure de sodium	2,6 tonnes /an				

Sources: Rapports INSEED, BGT, BDL, CST, 2004

<u>Tableau 2.B-2</u>: Produits chimiques de consommation (suite)

Type de produit chimique	Quantités utilisées par an
Produits de toilette (savons et gels douche)	Quantites utilisees pai all
- Winny,gel douche (ingrédient :2-Br-2-NO ₂ -propane-1,3-diol	72 800 L
- Dawmy (ingredients: NaCl, acide kojique)	30 940 kg
- Asepso (ingredient: Activator 4%)	30 940 kg
- Cosmeliss (ingredients: 1,4-dihydroxybenzène)	3 09 4 kg
- Bethel (ingredients: Trichlorocarbanilide 0,5%)	69 615 kg
- Classic White	3 650 kg
- Aïcha (ingredient: NaOH)	4 641 kg
- Maribu (ingredients: Triclocanban)	13 505 kg
- Rapid Clair (ingredient: Hydroquinone 2%)	18 200 kg
- Jaribu (ingrédients : lodure de mercure 2%)	101 920 kg
- Skin Solution (ingredients: Trichlorocarbanilide 0,5%)	16 390 kg
- Peau Claire (ingrédients : NaCl, Hydroquinone 1%)	23 296 kg
- Bianco (ingredient: Trichlorocarban)	7 716 kg
- Sivo Clair (ingrédient: Hydroquinone 2%)	95 550 L
- Mekako (ingrédient : lodure de mercure 2%)	45 045 kg
- Secret (ingrédients; β-méthazone dipropionate 0,65%)	43 695 kg
- G.G. (ingredients: NaCl, Na ₂ CO ₃ , EDTA, BHT)	14 600 kg
- Immediat (ingrédients; NaCl, BHT, Hydroquinone)	50 960 kg
- Karibu	9100 kg
- Body Light (ingredients: NaCl, ammonium	
quaternaire, Hydroquinone 2%)	16 380 kg
- Bio 26 (ingrédts: NaCl, Na ₂ CO ₃ ,ammonium quaternaire)	40 950 kg
- Maxi Light (ingredients: NaCl, Hydroquinone 2%)	9100 kg
- Movate (Mercure 2%, sel de mercure5%)	21 840 kg
- Extra Clair (ingredient: Hydroquinone)	6 552 L

<u>Tableau 2.B-2</u>: Produits chimiques de consommation (suite)

	,
Type de produit chimique	Quantités utilisées par an
Produits de beauté (crème, lait)	
- MGC	23 660 L
- Cosmeliss (ingredients: 1,4-dihydroxybenzène)	13 650 L
- Eaux rares	4 368 L
- Lotion Willy	10 920 L
- Dawmy (ingredients: NaCl, acide kojique)	45 500 L
- Niuma (ingredients: Bisulfite de Na, EDTA, p-Cl-crésol)	72 800 L
- Caroline	13 650 L
- Maxi Clair	4 804 L
- Peau Claire (ingrédients : antioxydant, Hydroquinone 2%)	9 100 L
- Ultra (ingredient: Dimethicone)	2 760 kg
- Hyprogel	1 350 L
- Grace	1 092 L
- Immediat (ingrédients; NaCl, BHT, Hydroquinone)	39 802 L
- Bio 26 (acide kojique, BHT 0,5%, DSN 3%)	16 396 L
- Light Skin	38 223 L
- Biodermine	21 842 L
- G G (ingredients: NaCl, a. kojique, EDTA, BHT, DSN 25%)	32763L
- Bioderma	45 540 L
- Sivo Clair	2 184 kg
- Secret (ingrédient: b-méthasone dipropionate 0,065%)	18 253 L
- Rapid Clair (ingrédients : NaCl, Hydroquinone 1%)	47 510 L
- Body Light	2 192 kg
- Maxi Light (ingredients: NaCl, Hydroquinone 2%)	4 368 kg
- Extra Clair	4 381 kg
- Clarissime	72 492 L
- Bioclair (ingrédients : Clobetasol 0,05%)	2 793 kg
- Kadi Joli (ingredients: NaOH, Na ₂ CO ₃ ,ammo. quaternaire)	4 090 L
- Top Gel	2 184 kg
Produits pour le traitement du visage, manicure et pédicure	2 10 1 10
- Skin care	-
- Alibi	-
- Dissolvant (acétone)	-
- Vernis	-
- Hinné	-
- Yombo (para phenylène diamine)	-
Produits pour la coiffe	
- Défrisants	-
- Démêlants	-
- Spray coiffant	-
- Gels	-
- Dark et Lovely	-
	•

Source : P.F.S.C

Les produits de consommation cités au tableau ci-dessus sont inventoriés suite à une enquête réalisée dans les dix arrondissements de la ville de N'Djaména. L'enquête a concerné 112 établissements de vente de produits de beauté et de toilette, 94 salons de coiffure et de beauté.

Les utilisateurs des produits de beauté et de toilette qui se sont prêtés aux questions des enquêteurs sont au nombre de 12 608. Ces personnes ont une tranche d'âge comprise entre 16 et 52 ans. 98% d'entre elles sont de sexe féminin.

L'enquête a révélé qu'au cours d'une année, des 10910 personnes habituées des salons de coiffure, 10 800 sont de sexe féminin (99% de femmes). Les 2 688 personnes qui fréquentent les ateliers de traitement de visage, manicure et pédicure sont uniquement des femmes. L'utilisation de Yombo (paraphénylène diamine) en coiffure, manicure et pédicure est hautement dangereuse, car plusieurs cas d'empoisonnement suivi de décès ont été signalés.

Les produits les plus utilisés sont : Rapid Clair, Immediat, Sivo Clair et Bio Clair. Ces produits contiennent un ingrédient, l'hydroquinone à un taux moyen de 2%. L'hydroquinone est un produit qui attaque la couche cornée de l'épiderme et entame le derme et parfois l'hypoderme qui est la troisième couche de la peau. La conséquence immédiate de l'utilisation des produits à base de l'hydroquinone est la fragilisation de l'épiderme due au décapage. Les personnes qui utilisent ces produits développent des lésions locales sur le visage, les bras et les jambes.

Les produits à base de mercure sont les savons Jaribu, Mekako et Movate avec une teneur de 2% en iodure de mercure. En partant des quantités utilisées, on peut évaluer la quantité de mercure élémentaire consommée :

<u>Tableau 2.B-3</u>: Quantités de mercure consommées dans les produits de beauté et de toilette

Savons à base de mercure	Poids unitaire (g)	Quantité de mercure consommée (Kg /an)		
Jaribu	200	898,42		
Mekako	225	397,54		
Movate	100	192,745		
TOTAL		1 488,705		

Source: P.F.S.C

Il faut remarquer que l'on trouve également du mercure dans des piles miniaturisées utilisées dans les montres, les appareils photographiques et certains appareils électroniques. Il ne nous a pas été possible d'évaluer la quantité de ces piles utilisées dans le pays.

2.3 Déchets de produits chimiques

Tableau 2.C: Production et importation/exportation de déchets

Type de déchets chimiques	Production /an	Exportation	Importation	
Bitume	-	-	Χ	
Huiles de vidange	520 958 L	-	-	
Huiles de vidange jetées	167 604 L			
Huiles de vidange réutilisés	193 515 L			
Gaz d'échappement (CO ₂ , NOx)	X	-	-	
CFC	32 tonnes			
Pesticides périmés	X	-	-	
Médicaments périmés	X	-	-	
Piles et batteries usées	11 946 unités	-	-	
Piles et batteries traitées	964 unités	-	-	
Piles et batteries réutilisées	484 unités			
Piles et batteries jetées	8 009 unités	-	-	
Acide sulfurique	10 400 L	-	-	
(électrolyte des batteries utilisé)				
Filtres à huile utilisés	34 143 unités	-	-	
Filtres à huile jetées	34 508 unités	-	-	
Filtres à essence utilisés	45 986 unités	-	-	
Filtres à essence jetées	33 572 unités	-	-	
Lampes échangées	70 080 unités			
Lampes jetées	54 242 unités	-	-	
Eaux pour lavage des engins	14 766 m3	-	-	
Essence pour lavage des engins	124 m3			
Détergent pour lavage des	50,3 tonnes			
engins				
Déchets plastiques*	93 064,05 tonnes	-	-	
"Leyda" (plastique en	81 468 tonnes			
polyéthylène)*				
Déchets ménagers*	292 000 tonnes	-	-	

Source: P.F.S.C

Les quantités de déchets rapportés dans le tableau ci-dessus sont obtenues au terme d'enquêtes réalisées dans 318 garages et stations de lavage des engins disséminés dans les dix arrondissements de la ville de N'Djaména. Les personnes enquêtées sont celles qui exercent dans ces établissements et sont au nombre de 2066. En ce qui concerne le lavage des engins, l'enquête a révélé qu'il y a en moyenne 107 640 camions et 115 560 motos qui passent annuellement dans les stations. Tous ces chiffres concernent uniquement la ville de N'Djaména.

Quant à la destination des déchets non biodégradables (plastiques et Leyda) provenant des ménages, les études ont montré que 63,3% des personnes enquêtées reconnaissent avoir jeté ces déchets dans les rues, 51,3% les mettent dans les cours, 20,6% les engouffrent dans les caniveaux, 19,4% les font voltiger dans la nature, tandis que 2,7% seulement les déposent dans les bacs à ordures. Les proportions des enquêtés sont données par rapport à chaque destination des déchets. Les enquêtés sont 942 consommateurs.

^{* :} Impacts socioéconomiques et environnementaux des déchets plastiques en polyéthylène au Tchad, MEE, 2004.

<u>Tableau 2.D1</u>: Production de dioxines et furanes selon les procédés thermiques

Type d'installation ou de pratique	Quantité en
	tonnes/an
a) Incinérations des déchets	
i- incinérateurs à haute température (déchets toxiques)	51,15
ii- incinérateurs à température moyenne	220
b) Brûlage des déchets dangereux dans des fours en ciment	ND1
c) Production de pâte utilisant le chlore élémentaire, ou des	
substances chimiques générant du chlore élémentaire, pour le	
blanchiment	0
d) Procédés thermiques dans les forges et les unités traditionnelles de refonte :	
i- Récupération thermique des câbles par brûlage des pneus	824
ii- Production des métaux à partir de la ferraille de	
récupération	910
ii- Production de l'aluminium à partir de divers matériaux	409,5
iv- Production du plomb à partir des batteries usagées	134
e) Combustion à ciel ouvert des déchets, y compris dans	
les décharges	
i- Brûlages des déchets dans les décharges	60 446 348,55
ii- Brûlages des déchets domestiques	80 620
iii- Brûlages des résidus agricoles dans les champs	90 578
f) Production des produits minéraux	
i- Fabrication des briques cuites	200 000
ii- Fabrication des objets en argile cuite	12 000
iii- Mélange d'asphalte	136 563,88
g) Sources de combustion résidentielles	
i- Gaz naturel	852
ii- Bois de chauffe	1 454 000
h) Combustion des combustibles fossiles dans les	
chaudières des centrales et les chaudières industrielles	00 005 5
i- Gaz oil utilisé par la STEE	28 635,5
ii- Lubrifiant utilisé par la STEE	513
iii- Gaz oil utilisé par d'autres entreprises iv- Lubrifiant utilisé par d'autres entreprises	30 000 15 000
v- Gaz naturel utilisé par les compagnies pétrolières	626 126,3
i) Centrales à biomasse	020 120,3
i- Bagasse (CST)	26 524
ii- Coques de coton (Cotontchad)	80 276
j) Procédés spécifiques de production de substances	33 <u>21</u> 3
chimiques entraînant des rejets de polluants organiques	
persistants produits involontairement, notamment la	
production de chlorophénols et de chloranile.	0
k) Fours crématoires	0
I) Véhicules à moteur, notamment ceux utilisant de	
l'essence au plomb.*	
i- Consommation d'essence des moteurs à 4 temps	222 805
ii- Consommation d'essence des moteurs à 2 temps	4 475,4
iii- Consommation de gaz oil des moteurs Diesel	111 148
m) Destruction des carcasses d'animaux	ND2
n) Teinture du cuir (au chloranile) et finition (extraction	
alcaline)	ND3
o) Installation de broyage des épaves de véhicules	0
p) Chauffage lent de câbles en cuivre	0
q) Raffineries d'huiles usées**	0

Source : Rapport sur les inventaires des émissions de dioxines et furanes au Tchad, MEE, 2004.

ND1 : Non déterminé : les déchets dangereux sont brûlés dans les décharges.

ND2 : Non déterminé : les animaux morts sont généralement jetés dans les décharges où il sont brûlés

ND3 : Non déterminé : La production annuelle de peaux et cuir est estimée à environ 3 000 à 5000 tonnes. Cependant, l'activité de tannage reste très réduite.

- *: Compte tenu du caractère informel du commerce des carburants au Tchad, il n'est pas aisé de distinguer l'essence Super de l'essence ordinaire. Aussi, faisons-nous l'hypothèse du pire en considérant que l'essence vendue au Tchad est au plomb.
- ** : Les huiles usées sont soit déversées dans les égouts, soit réutilisées pour la lutte contre les termites dans les maisons.

<u>Tableau 2.D2</u>: POPs produits et rejetés involontairement: Production, importation et exportation

Type de POPs	Production/an	Exportation	Importation
Pesticides	-	-	X
Dioxines et furannes - Rejet dans l'air - Rejet dans l'eau - Rejet dans la terre - Rejet sur les produits - Rejet sur les résidus	60 694,4 g TEQ 372,5 g TEQ 3,2 g TEQ 18,1 g TEQ 120,2 g EQ	-	-
РСВ	-	-	Poids total: 1 492 070 kg Poids vide: 769 117 kg Poids d'huile: 321 713 kg Câbles imprégnés: 9 291 mètres linéaires

Source: P.F.S.C

Les valeurs de rejet de dioxines et furanes conduisent à une exposition de 7,34 mg TEQ/habitant/an, soit 20,4 μ g TEQ/habitant/jour au Tchad. On voit que l'exposition moyenne journalière est largement supérieure aux normes en vigueur (normes OMS).

CHAPITRE 3: PROBLEMES PRIORITAIRES EN RAPPORT AVEC LA PRODUCTION, L'IMPORTATION, L'EXPORTATION ET L'UTILISATION DES PRODUITS CHIMIQUES

Ce chapitre fournit un aperçu général sur la nature des problèmes associés à la production, au commerce et à l'utilisation des produits chimiques.

3.1 Problèmes prioritaires en rapport avec la production, le transport, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques.

Tableau 3.A : Description de la nature des problèmes

Nature du problème	Ville / Région	Brève description du problème	Produit (s) chimique (s) Polluant(s)
Emballages des produits chimiques	Toutes les grandes	Réutilisation des emballages dans les ménages sans un nettoyage adéquat, ce qui entraîne souvent des accidents (intoxications, explosions, pollution des eaux, pollution de la	Pesticides, produits pharmaceutiques, produits laborantins, produits dérivés du
Mauvaise gestion des produits chimiques	Toutes les grandes villes	faune et de la flore) - Importation frauduleuse des produits chimiques - Condition de stockage non remplie - Mauvaise utilisation des produits chimiques due à l'absence de l'information sur le danger que présente les produits chimiques - Utilisation des produits périmés - Déversement et abandon des produits chimiques périmés dans la nature - Non application des textes réglementaires et législatifs en vigueur	Organochlorés POPs Produits pétroliers
Absence de laboratoires spécialisés	National	 - Manque de politique nationale pour la mise en place des laboratoires de contrôle de qualité. - les produits chimiques de consommation sont utilisés sans aucune analyse préalable de qualité. 	Pesticides, produits pharmaceutiques, produits laborantins, produits dérivés du pétrole
Absence de centres spécialisés	National	- Les intoxications en général qui sont constatés, sont traitées dans les hôpitaux ordinaires où il manque une structure adéquate - Manque de politique pour la mise en place des centres spécialisés	Pesticides, produits pharmaceutiques, produits laborantins, produits dérivés du pétrole
Gestion des ressources	National	 Manque cruel de personnel qualifié, utilisation irrationnelle du personnel qualifié existant Manque d'équipements de protection 	Tous les produits chimiques
Contamination des ressources naturelles	National	 Pollution des eaux de surface et souterraines due au mauvais stockage et au déversement accidentel des produits chimiques Contamination des sols Destruction de la faune et de la flore 	Tous les produits chimiques
Conditions de transport	National	Déversement accidentel des produits chimiques et contamination des ressources naturelles Evaporation des produits pétroliers entraînant une pollution atmosphérique	Produits pétroliers et autres produits chimiques

Source: P.F.S.C

<u>Tableau 3.B</u>: Problèmes prioritaires en rapport avec les produits chimiques

Nature du problème	Echelle des problèmes¹	Niveau des préoc - cupations ²	Aptitude à contrôler les problèmes²	Disponibilité des données statistiques ³	Produits chimiques spécifiques causant des problèmes	Classement prioritaire	Structure concernée
Pollution de l'air	N'Djaména, Moundou, Sarh, Abéché, Doba	Faible	Faible	Non disponibles	Gaz industriel, Feux de brousse, Incinération des pneumatiques et des ordures ménagères, ammoniac des urines, gaz d'échappements des voitures	2	MEE, MMEP MCI ;MT
Pollution des voies navigables fluviales	N'Djaména, Sarh et Moundou	Faible	Faible	Non disponibles	Engrais; NaOH, Pesticides, huile de vidange, produits pétroliers	4	MEE, MID, MMEP, MA
Pollution des nappes phréatiques	National	Faible	Faible	Non disponibles	Engrais, pesticides, nitrates	2	MEE, MA,
	Centres urbains	Moyen	Moyen	Insuffisant	Engrais, pesticides, nitrates, matières plastiques, produits pétroliers	2	MEE MMEP, MA
Résidus de pesticide dans les aliments	National	Moyen	Faible	Non disponibles	Engrais, pesticides	2	MEE, MSP, MA
Contamination de l'eau potable	Centres urbains	Faible	Moyen	insuffisant	Oxyde ferrique, phosphates et nitrates	3	STEE, DH

Deuxième Version 39 écembre 2005

<u>Tableau 3.B</u>: Problèmes prioritaires en rapport avec les produits chimiques (Suite)

Nature du problème	Echelle des problèmes¹	Niveau des préoc - cupations ²	Aptitude à contrôler les problèmes²	Disponibilité des données statistiques ³	Produits chimiques spécifiques causant des problèmes	Classement prioritaire	Structure concernée
Traitement des déchets dangereux/ mise en décharge	National	Elevé	Faible	Insuffisants	Déchets ménagers, insecticides	2	Voiries, Collectivités locales
Santé professionnelle : agricole	Zones rurales, cotonnières, maraîchères, périurbaines	Faible	Faible	insuffisants	Pesticides	2	DESIS/MSP
Santé professionnelle : industrielle	N'Djaména, Moundou et Sarh	Faible	Moyen	Suffisant	Pesticides, substances corrosives (acides, bases)	2	Centres des soins privés
Santé publique	National	Elevé	Bon	Suffisants	Utilisation incontrôlée des produits issus de la pharmacopée et de la médecine traditionnelle. Pesticides et produits pharmaceutiques périmés ou mal conservés. Automédications.	1	DESIS/MSP
Accidents avec les produits chimiques indu striels	N'Djaména, Sarh, Moundou	Faible	Moyenne	Suffisant (bonne)	Pesticides, substances corrosives	3	Centre des soins privés
Accidents avec les produits chimiques tran sport	N'Djaména, Sarh, Moundou, Abéché, Doba	Faible	Bonne pour Doba et faible pour les autres	insuffisantes	Les hydrocarbures, les pesticides	3	Ministère de l'Intérieur

Deuxième Version 40 écembre 2005

<u>Tableau 3.B</u>: Problèmes prioritaires en rapport avec les produits chimiques (Suite)

Nature du problème	Echelle des problèmes ¹	Niveau des préoc - cupations²	Aptitude à contrôler les problèmes²	Disponibilité des données statistiques ³	Produits chimiques spécifiques causant des problèmes	Classement prioritaire	Structure concernée
Importation de produits chimiques inconnus	Centres urbains	Faible	Inexistante	Non disponibles	Produits pharmaceutiques, Pesticides, Additifs alimentaires	2	MEE, MCIA, MA, MSP, MSP
Stockage/mise en décharge de produits chimiques périmés	National	Faible	Inexistantes	Non disponibles	Produits pharmaceutiques, Pesticides, Divers produits de laboratoires	2	MEE, MCIA, MA, MSP
Empoisonnem ent dû aux produits chimiques suicides	National	Faible	Inexistant	Insuffisantes	Produits pharmaceutiques, Pesticides, Raticides	1	Ministère de l'Intérieur, MSP
Accidents avec les produits chimiques : industriels	N'Djaména, Moundou, Doba	Faible	Inexistant	Insuffisantes	Produits agrosylvoalimentaires	3	MCIA, MSP, MA, MFPTE
Polluants organiques persistants	Local	Faible	Faible	Insuffisants	Pesticides, PCB	3	Labo FSEA, DPVC,ONDR, LRRZ
Toxines naturelles	National	Faible	Inexistant	Insuffisant	Venin (serpents, scorpions, abeilles,) Toxines des champignons des tubercules, et d'autres plantes	4	MSP, MA
Autres	National	Faible	Inexistant	Inexistant	Produits chimiques utilisés dans les produits cosmétiques (Yambo)	3	MCIA

Source : P.F.S.C

1 : Problème très grave 2 : Problème grave

3 : Problème un peu moins grave

4 : Problème moyen

Deuxième Version 4 Décembre 2005

3.2 Commentaires/analyse

S'il est vrai qu'à nos jours, on ne trouve pas encore au Tchad de grandes unités de fabrication de produits chimiques, la gestion des produits importés pour usage agricole et domestique pose de sérieux problèmes environnementaux, de santé humaine et animale. Un bon nombre de produits sont détournés de leur utilisation indiquée pour servir à la pêche et à la chasse par empoisonnement. Beaucoup de cas d'intoxications sont observés dans les milieux ruraux à cause de la mauvaise utilisation de produits chimiques ou par ignorance du danger que ces produits présentent.

Il y a lieu de déplorer l'absence de centres anti-poison et de laboratoires d'analyses et de certification des produits chimiques importés. Cette situation est d'autant plus inquiétante pour le consommateur Tchadien qu'il est à la merci des producteurs qui peuvent lui proposer tout genre de produits même les plus douteux.

Par ailleurs, l'importation des pesticides se fait de manière informelle. Le circuit de commercialisation est si complexe qu'il est difficile de connaître exactement les quantités importées et utilisées au Tchad.

<u>CHAPITRE 4</u>: INSTRUMENTS JURIDIQUES ET MECANISMES NON REGLEMENTAIRES POUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

Ce chapitre fournit un aperçu des instruments juridiques et mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques, y compris leur application et leur mise en pratique effective et identifier les forces, les faiblesses et les lacunes.

4.1 Aperçu des instruments juridiques qui traitent de la gestion des produits chimiques au Tchad

Tableau 4 A : Références aux instruments juridiques existants qui traitent de la gestion des produits chimiques

Ministères ou	Instrument juridique	Catégories des	Objectifs de la législation	Articles /	Appréciations
organismes		produits chimiques		dispositions	des mesures
responsables		couverts		importantes	coercitives
	Convention de Rotterdam sur l'application de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides qui font l'objet d'un commerce international	Produits chimiques et pesticides (aldrine, chlordane, DDT, dieldrine, endrine, heptachlore,	Protéger la santé humaine et l'environnement contre les dommages éventuels et contribution à l'utilisation écologiquement rationnelle de	Art. 1 ^{er}	3
Programme des	robjet d'un commerce international	hexachlorobenzene, mirex et toxaphène)	ces produits		
Nations Unies pour l'Environnement	Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination	Déchets dangereux	Réglementer les mouvements transfrontaliers et l'élimination des déchets dangereux	Art. 4	3
	Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants	Aldrine, chlordane, DDT, dieldrine, endrine, heptachlore, hexachlorobenzene, mirex, toxaphène, PCB, dioxines et furanes	Protéger la santé humaine et l'environnement des POPs	Art. 1 ^{er}	2

Deuxième Version 43bécembre 2005

Tableau 4 A : Références aux instruments juridiques existants qui traitent de la gestion des produits chimiques (suite)

Ministères ou organismes responsables	Instrument juridique	Catégories des produits chimiques couverts	Objectifs de la législation	Articles / dispositions importantes	Appréciations des mesures coercitives
Programme des	 Convention de Vienne pour la protection de la Couche d'Ozone Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la Couche d'Ozone Protocole de Copenhague Protocole de Kyoto 	Substances appauvrissant la Couche d'Ozone	Interdiction des CFC et autres substances appauvrissant la couche d'ozone		1
Nations Unies pour l'Environnement	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, méthane, oxydes d'azote, Chloro fluoro carbone, tétra chlorure de carbone, trichloroéthane	Réduire les gaz à effet de serre		1

Deuxième Version 4⊕écembre 2005

Tableau 4 A : Références aux instruments juridiques existants qui traitent de la gestion des produits chimiques (Suite)

Ministères ou organismes responsables	Instrument juridique	Catégories des produits chimiques couverts	Objectifs de la législation	Articles / dispositions importantes	Appréciations des mesures coercitives
	C13 : Convention concernant l'emploi de la céruse dans la peinture		interdire, la céruse, du sulfate de plomb et de tous produits contenant ces pigments dans les travaux de peinture intérieure des bâtiments, à l'exception des gares de chemins de fer et des établissements industriels.	Art. 1	3
Organisation Internationale du travail*	C148: Convention concernant la protection des travailleurs contre les risques professionnels dus à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations sur les lieux de travail				3
	C152 : Convention concernant la sécurité et l'hygiène du travail dans les manutentions portuaires (Note: Date d'entrée en vigueur: 05:12:1981)				3
	C155 : Convention concernant la sécurité, la santé des travailleurs et le milieu de travail				3
	P155 Protocole de 2002 relatif à la convention sur la sécurité et la santé des travailleurs				3
	C162 : Convention concernant la sécurité dans l'utilisation de l'amiante		La présente convention s'applique à toutes les activités entraînant l'exposition à l'amiante des travailleurs, à l'occasion du travail	Art. 1	3

^{* :} Ces lois précitées n'ont pas été ratifiées seule la Convention concernant l'emploi de la céruse dans la peinture C13 qui a été ratifiée par le Tchad. Cependant, des démarches administratives auprès du ministère concerné ont été menées pour leur ratification.

Deuxième Version 45 écembre 2005

Tableau 4 A : Références aux instruments juridiques existants qui traitent de la gestion des produits chimiques (Suite)

Ministères ou organismes responsables	Instrument juridique	Catégories des produits chimiques couverts	Objectifs de la législation	Articles / dispositions importantes	Appréciations des mesures coercitives
	C170 : Convention concernant la sécurité dans l'utilisation des produits chimiques au travail	Produits chimiques	Toutes les branches d'activité économique où l'on utilise des produits chimiques	Art. 1 ^{er}	3
Organisation Internationale du travail*	C174 : Convention concernant la prévention des accidents industriels majeurs	Produits chimiques dangereux	La prévention des accidents majeurs mettant en jeu des produits chimiques dangereux et la limitation des conséquences de ces accidents.	Art. 1 ^{er}	3
	C176 : Convention concernant la sécurité et la santé dans les mines		Sécurité et santé au travail	Art. 2, 3 et 4	3
	C184 : Convention concernant la sécurité et la santé dans l'agriculture		Sécurité et la santé dans l'agriculture	Art. 1 ^{er} et 2	3
Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	Convention sur la prohibition du développement, de la production, du stockage et l'utilisation des armes chimiques et de leur destruction	Armes chimiques	Destruction d'armes chimiques. Ne pas mettre au point, fabriquer, acquérir, stocker ou conserver, ou transférer, employer d'armes chimiques; ne pas entreprendre des préparatifs militaires, ne pas aider, encourager ou inciter quiconque, ne pas employer d'agents de lutte antiémeute en tant que moyens de guerre.	Art. 1 ^{er}	3
FAO	Code International (pesticides)	Pesticides	Améliorer et sécuriser la distribution et l'utilisation des pesticides	Art. 3.7; .3.1 5.5.2, .5.5.3 6.2.3.7.1.9.7	1

^{* :} Ces lois précitées n'ont pas été ratifiées seule la Convention concernant l'emploi de la céruse dans la peinture C13 qui a été ratifiée par le Tchad. Cependant, des démarches administratives auprès du ministère concerné ont été menées pour leur ratification

Deuxième Version 46 écembre 2005

<u>Tableau 4 A</u>: Références aux instruments juridiques existants qui traitent de la gestion des produits chimiques (Suite)

Ministères ou organismes responsables	Instrument juridique	Catégories des produits chimiques couverts	Objectifs de la législation	Articles / dispositions importantes	Appréciations des mesures coercitives
responsables	Convention de Lomé (4 ^{eme} Convention ACP CEE)	Couverts		importantes	3
	Convention phytosanitaire pour l'Afrique		Lutter efficacement contre les maladies, insectes nuisibles et autres ennemies des végétaux	Art. 5	3
	Réglementation sur l'homologation des pesticides comme aux Etats membres du CILSS	Pesticides	Réglementation		1
Conventions africaines	Convention de Bamako relative à l'interdiction d'importer des déchets dangereux et leurs mouvements transfrontaliers en Afrique	Tous les produits chimiques dangereux	 Interdiction d'importer des déchets dangereux Interdiction de déverser des déchets dangereux dans la mer, les eaux intérieures et les voies d'eaux. Réglementation de la production de déchets en Afrique 	Art. 4	3
	Convention de la Commission africaine de l'énergie				3
	Convention sur la création du Centre africain pour le développement des engrais		- Transfert de technologie pour améliorer la production des engrais par les industries africaine; - Entreprendre et appuyer la recherche, développer, promouvoir et démonter le rôle des engrais dans la promotion de l'agriculture et le traitement des engrais; - Soutien, formation et coopération	Art. 2	3
	Protocole de la Cours de justice de l'Union Africaine.	Tous les différents	 Toute question relative au droit international; La nature ou l'étendue de la réparation due pour la rupture d'un engagement 	Art. 19	3

Deuxième Version 4 Décembre 2005

Tableau 4 A : Références aux instruments juridiques existants qui traitent de la gestion des produits chimiques (Suite)

Ministères ou organismes responsables	Instrument juridique	Catégories des produits chimiques couverts	Objectifs de la législation	Articles / dispositions importantes	Appréciations des mesures coercitives
Constitution du 31 Mars 1996 révisée en 2005	Constitution de la République du Tchad	Environnement	Respect et protection de l'environnement	Art. 48, 52 et 125	1
	Loi 14 PR/95 du 13 juillet 1995 relative à la protection de végétaux	Pesticides	Protection des végétaux		1
	Décret n°010/PR/MA/99 du 07 janvier 1999 fixant les modalités d'application de la Loi 14/PR/95 relative à la protection des végétaux	Pesticides	Protection des végétaux	Art. 22 à 45	1
Ministère en charge de l'Agriculture	Décret n°11 /PR /MA /99 du 07 juin 1999 portant création d'une Commission nationale de contrôle des pesticides à usage agricole	 Homologation des pesticides Commission nationale de contrôle des pesticides 		Art. 1-10	3
	Arrêté n°045 /MA /DG /DPVC/ 00 du 17 mai 2000 portant nomination des membres de la Commission nationale de contrôle des pesticides à usage agricole	Gestion contrôle des pesticides.	Nomination des membres de la Commission	Art. 1-5	3
Ministère en charge	Arrêté n° 822 / PR/ ME/ 92 mettant en place le Haut Comité National pour l'Environnement	Environnement	Impulser, harmoniser et veiller à la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière d'environnement et de développement		2
de l'Environnement	Arrêté portant nomination des membres du Haut Comité National pour l'Environnement	Environnement			2
	Décret N°183/PR/MEE du 30 mars 2001 portant organisation et attribution du Ministère de l'Environnement et de l'Eau				1

Deuxième Version 48bécembre 2005

Tableau 4 A : Références aux instruments juridiques existants qui traitent de la gestion des produits chimiques (Suite)

Ministères ou organismes responsables	Instrument juridique	Catégories des produits chimiques couverts	Objectifs de la législation	Articles / dispositions importantes	Appréciations des mesures coercitives
	Loi n° 14/ PR/ 98 du 17 Août 1998 définissant les principes généraux de la protection de l'Environnement	Environnement	Etablir les principes pour la gestion durable de l'environnement		2
	Loi n° 016/ PR/ 99 du 18 Août 1999 portant Code de l'Eau		Mode de gestion des eaux, réglementation les rejets dans les cours d'eau, la protection contre la pollution		3
Ministère en charge de l'Environnement (Suite)	Arrêté n° 036/ MEE/ DG/ 00 du 19 Octobre 2000 portant création d'un Comité Technique national chargé de suivi et de l'évaluation de toutes les Conventions Internationales sur les polluants organiques persistants, les pesticides, les produits chimiques et les déchets dangereux pour la santé humaine et l'Environnement	polluants organiques persistants, les pesticides, les produits chimiques et déchets dangereux	suivi et évaluation		2
	Décrets sur les substances appauvrissant la Couche d'Ozone				3
Ministère en charge de la	Décret 087/ PR/ 85 fixant les taxes de désinfection, désinsectisation, dératisation, de mise en bière, d'exhumation et amendes à infliger pour inobservation des règles d'hygiène		Désinfection, désinsectisation, dératisation, de mise en bière		2
Santé Publique	Arrêté n° 0059/ MSP/ DG/ 187/ DACS/ 96 du 21 février 1996 réglementant l'importation, la distribution et l'utilisation des pesticides en santé humaine	Pesticides organophosphorés, carbamates, fumigants	Réglementation l'importation, la distribution et l'utilisation des pesticides en santé humaine	Art. 1 ^{er} 2 et 3	2
	Loi 24/ PR/ 00 relative à la pharmacie	Produits pharmaceutiques			2
Ministère de l'Elevage	Textes réglementant les pharmacies vétérinaires				3

Deuxième Version 49 écembre 2005

Tableau 4 A : Références aux instruments juridiques existants qui traitent de la gestion des produits chimiques (Suite)

Ministères ou organismes responsables	Instrument juridique	Catégories des produits chimiques couverts	Objectifs de la législation	Articles / dispositions importantes	Appréciations des mesures coercitives
	Loi N°30, décembre 1968 relative à la répression, aux infractions économiques et aux contrôles des prix	Tous les produits chimiques			2
	Arrête N° 10/MICA/DG/DC/2000 du 23 juin 2000 fixant les modalités de délivrance de l'autorisation spéciale d'importation de certains produits et/ou matériels concernant ou fonctionnant grâce aux substances qui appauvrissent la Couche d'Ozone	Substances appauvrissant la couche d'Ozone	Délivrance de l'autorisation spéciale d'importation de certains produits et/ou matériels	Art. 1 ^{er} 2 et 3	2
Ministère en charge du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Arrêté N° 006/MICA/MEE/00 du 25 octobre 1995 réglementant l'importation de certains produits et/ou matériels contenant ou fonctionnant grâce aux substances qui appauvrissent la Couche d'Ozone	Substances appauvrissant la couche d'Ozone		Art. 1 ^{er}	2
	Arrêté n° 054/ 95 du 25 octobre 1995 supprimant la licence d'importation et d'exportation et déterminant la liste négative des produits soumis à une autorisation spéciale d'importation	Soufre et autres explosifs	supprimant la licence d'importation et d'exportation et déterminant la liste négative des produits	Art. 2	2
	Arrêté N°002/MCPI/SE/DG/DCT/2003 du 28 janvier 2003 fixant le quota d'importation des substances appauvrissant la Couche d'Ozone	Substances appauvrissant la couche d'Ozone	Fixation d'un quota de 25 000 tonnes	Art. 1 ^{er}	2
	Arrêté N°007/MCPI/SE/DG/DCT/93 du 22 mai 1993 portant interdiction d'importation des emballages plastics non biodégradables dans toute l'étendue du territoire	Emballages plastiques	Interdiction des emballages plastiques non biodégradables.	Art. 1 ^{er}	2
	Loi 30 de 1968 relative à la répression, aux infractions économiques et au contrôle des prix (Code Pétrolier)	Produits pétroliers			2

<u>Tableau 4 A</u>: Références aux instruments juridiques existants qui traitent de la gestion des produits chimiques (Suite)

Ministères ou organismes responsables	Instrument juridique	Catégories des produits chimiques couverts	Objectifs de la législation	Articles / dispositions importantes	Appréciations des mesures coercitives
	Ordonnance 7/PC/TP/MH du 03 02 1962 relative à la recherche, à l'exploitation ou au transport par canalisation des hydrocarbures et au régime fiscal de ces activités sur le territoire de la République du Tchad	Hydrocarbures			3
Ministère en charge	Décret du 10 Mai 1933 réglementant les autorisations d'ouverture et d'exploitation des dépôts des produits du pétrole, dérivés et résidus	Produits pétroliers, dérivés et résidus			2
des Mines, de l'Energie et du	Loi N°011/PR/95 du 20 octobre 1995 Portant Code Minier				2
Pétrole	Loi N°28/PR/2000 du 05 décembre 2000 portant approbation de l'avenant n° 2 à la convention de recherche, d'exploitation et de transport des hydrocarbures du 19 décembre 1988	Hydrocarbures			3
	Décret N°821/PR//MMEP/95 du 20/10/95 fixant les modalités d'application du Code Minier et de la fiscalité minière	Produits miniers			2
	Décret 021/ PR/ MMEP/ 95 du 1 ^{er} février 1995 portant contrôle qualitatif et quantitatif des produits pétroliers	Produits pétroliers			2
	Arrêté n°1162 du 10 Août 1934, réglementant les dépôts de liquides inflammables et ses annexes	Liquides inflammables			2
	Arrêté n° 2612/ TP/ 3 du 12 Août 1954, fixant les règles auxquelles doivent satisfaire les dépôts de liquides inflammables	Liquides inflammables			2

Deuxième Version 5 Décembre 2005

Tableau 4 A : Références aux instruments juridiques existants qui traitent de la gestion des produits chimiques (Suite)

Ministères ou organismes responsables	Instrument juridique	Catégories des produits chimiques couverts	Objectifs de la législation	Articles / dispositions importantes	Appréciations des mesures coercitives
Ministère en charge	Arrête 3142/ PR/ TPM du 13 Décembre 1964, réglementant l'installation des dépôts de 3 ^{ème} classe d'hydrocarbures de première et de deuxième catégories	Hydrocarbures			3
des Mines, de l'Energie et du Pétrole (Suite)	Arrêté n° 0456/ MMPE/ DG/ DPENR/ 89 du 2 Octobre 1989 fixant les conditions d'ouverture de dépôts et de transport des produits pétroliers	Produits pétroliers			3
	Arrêté n°016/ MMEP/ DG/ DP/ SRTSD/ 98 du 17 Août 1998 portant réglementation de stockage des produits pétroliers	Produits pétroliers			2
Ministère en charge des Finances	Code des Douanes	Exigences relatives au conditionnement de certaines marchandises (y compris les produits chimiques)		Art. 17 bis	1
	Décret autonome du 05 Mai 1989 sur l'importation et la distribution de marchandises		Restriction à l'importation de certaines marchandises pour des raisons d'ordre public, de la santé publique etc.		2
	Code des investissements du 17 Mai 2000			Art. 2	2
Ministère en charge de la Fonction Publique, du Travail et de la Modernisation de l'Emploi	Code du Travail : convention collective. Loi N° 038/PR/96 du 11/12/96				1

Tableau 4 A : Références aux instruments juridiques existants qui traitent de la gestion des produits chimiques (Suite)

Ministères ou organismes responsables	Instrument juridique	Catégories des produits chimiques couverts	Objectifs de la législation	Articles / dispositions importantes	Appréciations des mesures coercitives*
Ministère en charge	Code Civil		Dommage lié à un produit	Art. 1382, 1641	3
de la Justice	Code pénal, Code de procédure pénale		Répression des faux et dommages liés à l'usage des produits chimiques agricoles	Art. 177, 344, 345, 346	3

Source: P.F.S.C, 2005

^{* 1 :} Efficace, 2 : moyenne et 3 : faible

4.2 Description résumée des instruments juridiques clés en rapport avec les produits chimiques

Instruments juridiques internationaux :

Convention Cadre des nations Unies sur les Changements Climatiques :

La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a pour objectif de stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la convention, les concentrations de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Il a été demandé aux pays Parties de réduire leurs émissions d'au moins 5% par rapport à leurs émissions de 1990 au cours de la période 2008 – 2012.

Cette convention a été signée par le Tchad en 1992 et ratifiée le 30 avril 1993.

Convention des Nations Unies sur la Couche d'Ozone :

La Convention de Vienne sur la protection de la Couche d'Ozone, relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO) a pour but de protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultant des activités humaines, d'éviter les conséquences climatiques possibles des émissions des gaz nocifs et de réglementer la production et la consommation des SAO.

Le Tchad a ratifié le 30 juin 2000 trois textes. Il s'agit :

- Des amendements de Londres (1990), créant un mécanisme d'assistance financière et technique en faveur des pays en voie de développement ;
- Des amendements de Copenhague (1992) ayant pris en compte comme SAO les hydro chlorofluorocarbures et le bromure de méthyle et ;
- Des amendements de Montréal (1997) qui préconisent la mise en place d'un système d'autorisation et d'exportation des substances réglementées nouvelles.

Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants :

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs) est de protéger la santé humaine et l'environnement des polluants organiques persistants. Elle couvre de multiples éléments. Elle porte essentiellement sur douze substances chimiques que l'on peut regrouper en trois catégories :

- Pesticides: aldrine, chlordane, DDT, dieldrine, endrine, heptachlore, hexachlorobenzene, mirex et toxaphène.
- Dioxines et furanes.
- Polychlorobiphényles (PCB);

Elle a été signée et ratifiée respectivement le 16 mars 2002 et le 10 mai 2004. Son Plan d'action de mise en œuvre a été élaboré en 2005.

Convention de Rotterdam:

La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, appelée aussi Convention PIC (Prior Informed Consent). Elle a pour objectif d'encourager le partage de responsabilité et la coopération entre les Parties dans le domaine du commerce international de

certains produits chimiques dangereux, afin de protéger la santé des personnes et l'environnement contre les dommages éventuels. Le Tchad l'a signée le 10 septembre 1998 et l'a ratifiée le 10 mars 2004.

Convention de Bâle :

La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination. Son objectif est de réglementer les mouvements transfrontaliers et éliminer les déchets dangereux. Le Tchad a adhéré le 10 mars 2004.

Convention collective générale du Décembre 2002 :

Sous la direction du Ministère de la fonction, du travail et de l'emploi, cette Convention autorise la création des comités d'hygiène et sécurité.

Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction

Sous le tutelle du Ministère de la Défense Nationale, cette convention a été signée et ratifiée respectivement le 11 octobre 1994 et le 13 février 2004. Selon l'Article 1^{er}, chaque pays s'engage à détruire les armes chimiques; ne pas mettre au point, fabriquer, acquérir, stocker ou conserver, ou transférer, employer d'armes chimiques, ne pas entreprendre des préparatifs militaires, ne pas aider, encourager ou inciter quiconque, ne pas employer d'agents de lutte antiémeute en tant que moyens de guerre.

<u>Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes</u> (Vienne, 20 décembre 1988)

Sous le tutelle du Ministère en charge de la Sécurité Publique, le Tchad a adhéré à cette convention. Elle a été signée et ratifiée respectivement le 09 juin 1995 et le 1^{er} décembre 1996.

Elle vient renforcer les dispositions de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 amandée par le protocole de 1972 et de la Convention sur les substances psychotropes de 1971 en terme de lutte contre le trafic de stupéfiants en définissant des moyens légaux.

Organes et instruments juridiques nationaux :

Le HCNE:

Sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Haut Comite National pour l'Environnement (HCNE) impulse, harmonise et veille à la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière d'environnement et de développement. Le secrétariat du HCNE est assuré par le Ministère de l'Environnement et de l'Eau.

CTNSC:

C'est un Comité Technique National Chargé de suivi et du contrôle de tous les aspects environnementaux relatifs aux projets pétroliers.

CTN/POPs:

C'est un Comité Technique National chargé de suivi et de l'évaluation de toutes Conventions Internationales sur les polluants organiques persistants, les pesticides, les produits chimiques et déchets dangereux pour la santé humaine et l'environnement.

PNAE:

Sous l'autorité du Ministère en charge de l'environnement, le Programme National d'Action pour l'Environnement vise à faire les études diagnostiques des problèmes environnementaux et l'élaboration de la stratégie nationale de gestion de l'environnement.

Loi 14/PR/98 du 17 août 1998 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement :

L'objectif de cette loi est d'établir les principes pour la gestion durable de l'environnement et sa protection contre les formes de dégradation, afin de sauvegarder et valoriser les ressources naturelles et d'améliorer les conditions de vie de la population.

Loi 14/PR/98 du 13 juillet 1995 relative à la protection des végétaux :

Sous la direction du Ministère en charge de l'Agriculture, cette loi a pour objet la protection de végétaux. Celle-ci est une condition d'un développement agricole harmonieux et efficace ; toutefois, elle doit se faire dans le respect de l'environnement, de la santé de l'homme et de l'animal.

4.3 Législations existantes par catégories d'utilisation suivant les diverses étapes des produits chimiques de la production / importation à la mise en décharge

<u>Tableau 4 B</u>: Aperçu des instruments juridiques pour la gestion des produits chimiques par catégorie d'utilisation

Catégorie de	Impor-	Produc-	Stoc-	Trans-	Distri-	Utilisation /	Elimi-
produit chimique	tation	tion	kage	port	bution	manutention	nation
Pesticides	Χ		X	X	X		X
Engrais	Х		X	X	X		X
Produits chimiques industriels (utilisés dans les établissements de fabrication / transformation)							х
Produits pétroliers	X	Х	X	Х	Х		Х
Produits chimiques de grande consommation	Х		Х	Х	Х		Х
Déchets chimiques	Х	Х	Х	Х			Х

Source: P.F.S.C, 2005

4.4 Description résumée des approches et procédures clés pour la réglementation des produits chimiques

Tableau 4 C: Produits chimiques interdits ou strictement réglementés

Ces produits sont réglementés à cause de leur haute toxicité et de l'importance de la bioaccumulation de leurs résidus.

Nom du produit chimique	type de produit	Niveau de restric- tion	Utilisation	Toxicité selon OMS	Détails de la restriction
Aldicarbe	OC	I	Insecticide	lb	
Aldrine	OC	I	Insecticide	lb	
Arsenic et composés d'arsenic	Sels	SR	Produits utilisés dans les laboratoires de formation et de recherche		Haute toxicité et importance de leur bio-accumulation
Camphechlore	OC	1	Insecticide		
Carbamates		SR			
Composé du cuivre	Sels	SR			
DDT	OC	I	Insecticide	П	
Cyanure	Sel	SR	Produit industriel		Haute toxicité
Dieldrine	OC	I	Insecticide	lb	Haute toxicité

Tableau 4 C: Produits chimiques interdits ou strictement réglementés (Suite)

Nom du produit chimique	type de produit	Niveau de restric- tion	Utilisation	Toxicité selon OMS	Détails de la restriction
Endosulfane	OC	SR	Insecticide	II	Produit très
					toxiques surtout à
					la faune aquatique
Endrine		1	Insecticide		Haute toxicité
Fumigants		SR	Pesticide		Haute toxicité
HCH	OC	1	Insecticide	П	Haute toxicité
Heptachlore	OC	1	Insecticide		Haute toxicité
Lindane	OC	SR	Insecticide		Haute toxicité
Rotenones	OC	I	Insecticide		Haute toxicité
Soufre et composés du soufre	sel	SR	Produit cosmétique, explosif		Haute toxicité

Source : P.F.S.C

OC: Organochlorés la : hautement toxique

I: Interdit Ib : très toxique SR : Strictement réglementé II : toxique

4.5 Mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques

Les mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques au Tchad sont peu perceptibles. On peut cependant noter l'organisation des populations pour la collecte de certains déchets chimiques. Ce genre d'organisation est souvent constaté dans les centres urbains.

4.6. Commentaires / analyse

1) Au Tchad, l'environnement juridique et législatif pour la gestion des produits chimiques se caractérise par l'existence de plusieurs textes relatifs à l'importation, à l'exportation, à l'utilisation/consommation et au stockage.

On relève qu'au Ministère de l'Environnement et de l'Eau, il y a une Loi 14/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'Environnement; et qu'au Ministère de l'Agriculture il y a la Loi 14/PR/95 relative à la protection des végétaux. Il y a donc un chevauchement sur l'ordre numérique de ces deux lois. Le contenu de la Loi 14 du Ministère de l'Agriculture se trouve inclus dans celle de l'Environnement et de l'Eau qui a un caractère plus général. Pour éviter cette duplication, il y a lieu d'abroger celle de l'Agriculture.

En ce qui concerne les lacunes, le système juridique et législatif pour la gestion des produits chimiques se présente sous trois cas :

- Certains textes n'ont pas des décrets d'application jusqu'à nos jours, par exemple la Loi 14/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement.
- Il y a un décalage chronologique entre certains textes et leurs décrets d'application laissant ainsi un vide juridique.
- Le manque de moyen pour mettre en œuvre les lois et ordonnances, conventions et traités internationaux.

- 2) La mise en vigueur des différentes mesures de la législation est peu efficace pour deux raisons : l'analphabétisme chronique et l'incivisme de la population. Cependant, on aurait pu rendre plus populaire les différentes mesures législatives en associant les différents acteurs lors de la prise de décision en organisant des référendums ou des campagnes de sensibilisation.
- 3) Le mécanisme non réglementaire a une efficacité certaine surtout au niveau des actions des Associations/Groupements du fait de leurs caractères populaires.

Dans les industries, le système de motivation tel que prime, compensation, dotation alimentaire ne sont pas utilisés à bon escient.

- 4) Les lois existantes sont compatibles avec les priorités naturelles indiquées dans le chapitre 3 de ce document. Il en est de même des conventions et traités internationaux que le Tchad a souscrit. Les dispositions réglementaires abordent clairement les problèmes prioritaires suivants :
 - Pollution de l'air (Loi 14/PR/98);
 - Pollution des eaux (Loi 14/PR/98 et Code de l'Eau);
 - Pollution des sols (Loi 14/PR/98);
 - Traitement des déchets dangereux (Convention de Bamako, de Bâle) ;
 - Empoisonnement (Loi 14/PR/98);
 - POPs (Convention de Stockholm).

Cependant, les lois existantes sont muettes quant aux problèmes de santé professionnelle, agricole, industrielle et aux accidents dus aux produits chimiques, à la mise en décharge des produits chimiques périmés ou obsolètes.

- 5) Malgré certaines lacunes remarquées, il n'y a pas des nouvelles lois proposées.
- 6) Le Tchad a signé plusieurs conventions et accords internationaux mais la plupart de ces dispositions ne sont pas suivies par la création de règlements et autres textes d'application.

CHAPITRE 5: MINISTERES, AGENCES OU AUTRES INSTITUTIONS QUI GERENT LES PRODUITS CHIMIQUES

Ce chapitre décrit brièvement les mandats et programmes des différents départements ministériels en charge de la gestion des produits chimiques.

5.1 Responsabilités des ministères, agences et autres institutions

Afin d'aboutir à une bonne gestion rationnelle des produits chimiques, de l'importation à la production, à l'élimination en passant par le stockage, le transport, la distribution, et l'utilisation; tous les départements ministériels devraient être impliqués, à un moment ou à un autre du processus. Mais, la réalité est différente. En l'absence d'action concertée, il n'y a aucune application de la législation ou de la réglementation. Les gens sont indifférents et personne ne se sent responsable, à quelque niveau que ça soit. Théoriquement voici la liste des départements concernés et leurs responsabilités

Tableau 5 A : Responsabilités des ministères, agences et autres institutions

Etape du cycle de vie / ministère concerné	Impor- tation	Production /Transfor- mation	Stockage	Transport	Distribution/ marketing	Utilisation / Manuten- tion	Elimi- nation
Environnement							
& Eau	oui		oui	oui		oui	oui
Santé Publique							
·	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Agriculture	oui		oui	oui	oui	oui	
Travail, et Emploi					oui		
Industrie, Commerce et A	oui			oui	oui	oui	
Finances (Douanes)	oui				oui		
Justice						oui	
Elevage	oui	oui	oui	oui	oui	oui	

Source: P.F.S.C, 2005

5.A.1. Responsabilités des ministères, agences et autres institutions sur les pesticides

Une fois importé, le produit chimique introduit sur le marché ne fait plus l'objet d'aucun contrôle. Il est vendu librement par n'importe qui à qui le désire, sans aucune réglementation. Les emballages perdus sont réutilisés par l'acquéreur comme bon lui semble. Seule sa perception des risques encourus pourra l'amener à les détruire plutôt qu'en user.

<u>Tableau 5 A 1</u> : Responsabilités des ministères, agences et autres institutions sur les pesticides

Etape du cycle de vie / ministère concerné	Impor- tation	Production / Transfor- mation	Stockage	Transport	Distrib- ution/ marketing	Utilis- ation/ Manuten- tion	Elimi- nation
Environnement &							
Eau	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Santé Publique et OMS	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Agriculture et FAO	oui		oui	oui	oui	oui	
Travail et Emploi						oui	
Industrie, Com							
merce et A	oui			oui	oui	oui	
Finances (Douanes)	oui	oui					
TP, Transport, H & U	oui		oui	oui	oui		
Défense							
Nationale et R	oui		oui	oui			
Justice						oui	
Elevage	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
MMEP	oui	oui	oui	oui	oui		
MES	oui					oui	

Source: P.F.S.C, 2005

5.A.2. Responsabilités des ministères, agences et autres institutions sur les produits pétroliers.

Le transport des produits pétroliers se fait aux risques et périls du transporteur, sans prendre en compte d'éventuels risques d'explosion des produits, causés par le mauvais état des routes, le mauvais choix de l'emballage, ou la forte chaleur.

<u>Tableau 5 A 2</u>: Responsabilités des ministères, agences et autres institutions sur les produits pétroliers.

Etape du cycle de vie / ministère concerné	Impor- tation	Productio n / Transfor- mation	Stockage	Transport	Distribu- tion / marketing	Utilisation / Manuten- tion	Elimi- nation
Environnement &							
Eau	oui	oui					oui
Travail, et Emploi							
	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Industrie, Com-							
merce et A	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
Finances (Douanes)							
	oui	oui					
TP, Transport, H & U	oui		oui				
Justice						oui	
MMEP			oui	oui	oui	oui	

Source: P.F.S.C, 2005

5.A.3. Responsabilités des ministères, agences et autres institutions sur les produits chimiques industriels

Les producteurs des produits chimiques à partir des matières premières importées ou locales ne subissent pas, non plus, de contrôle, car il n'existe pas de normes nationales régissant ce secteur d'activités. Le stockage des produits finis et des matières premières se fait selon le bon vouloir du propriétaire, pourvu que le lieu lui appartienne. Ni le choix du site, ni les conditions et la durée du stockage ne sont réglementées.

<u>Tableau 5 A 3</u>: Responsabilités des ministères, agences et autres institutions sur les produits chimiques industriels

Etape du cycle de vie /	Impor- tation	Production /	Stockage	Transport	Distri- bution/	Utili- sation/	Elimi-
ministère		Transforma			marketing	Manute	nation
concerné		tion				ntion	
Environnement &							
Eau	oui	oui	oui	oui			oui
Santé Publique							
		oui	oui			oui	
Travail, et Emploi							
-	oui	oui	oui	oui		oui	oui
Industrie,							
Commerce et A	oui	oui		oui	oui		
Finances							
(Douanes)	oui	oui					
TP, Transport, H							
& U	oui		oui				
Justice							
						oui	

Source: P.F.S.C, 2005

<u>Tableau 5 A 4</u>: Responsabilités des ministères, agences et autres institutions sur les produits chimiques de consommation

Etape du cycle de vie / ministère concerné	Impor- tation	Production / Transfor- mation	Stockage	Transport	Distr- ibution/ marketing	Utili- sation/ Manutenti on	Elimi- nation
Environnement &							
Eau	oui	oui				oui	oui
Santé Publique	oui	oui					
Agriculture	oui		oui			oui	
Industrie,							
Commerce	oui			oui	oui	oui	
Finances	oui						
(Douanes)							
TP, Transport,	oui			oui			
Elevage	oui		oui			oui	

Source : P.F.S.C, 2005

5.2 Description des autorités et mandats ministériels

Ministère en charge de l'Environnement :

Le ministère est le garant de la gestion rationnelle des ressources naturelles. Il est chargé de la conception et de la mise en œuvre de la politique de la protection de l'environnement.

Ministère en charge de la Santé Publique :

Il assure la santé des populations, réglemente l'utilisation des pesticides dans le domaine de la santé humaine, de hygiène et de l'assainissement du milieu.

Ministère en charge de de l'Agriculture :

Il assure la réglementation des pesticides agricoles.

Ministère en charge de du Commerce et de l'Industrie :

Il réglemente la commercialisation, le transport, le stockage et la distribution des produits chimiques.

Ministère en charge de la Fonction Publique, Travail et Emploi :

Il est le garant de la santé, de la sécurité des travailleurs et de la modernisation du travail.

Ministère en charge des Mines, de l'Energie et du pétrole :

Il est chargé d'appliquer la politique gouvernementale en matière de développement énergétique, minier et pétrolier.

Ministère en charge de l'Elevage :

Il est chargé d'appliquer la politique gouvernementale relative aux ressources animales.

5.3 Commentaires/analyse

Les mandats des différents services et départements, ministériels sont clairement définis dans leurs décrets de création. Chacun en ce qui le concerne, sait quelle devrait être son implication dans la gestion des produits chimiques. Mais au niveau national, il manque les mécanismes pour une implication concertée de chaque département. Parfois il peut résulter un chevauchement des mandants.

Il n'y a pas un contrôle strict aux niveaux des frontières avec les pays voisins où ne peuvent rentrer que les produits chimiques autorisés par la législation tchadienne en vigueur. Lorsqu'un commerçant désire importer des produits chimiques au Tchad, il ne doit se soucier que du paiement des taxes et droits de douane à l'importation. Aucune restriction ne l'oblige à se limiter à une gamme autorisée de produits chimiques, puisqu'il n'existe pas de liste de ce type. Les seuls produits totalement interdits au Tchad sont les drogues et les déchets toxiques importés.

Aussi, pour les produits pharmaceutiques et vétérinaires un visa est nécessaire.

CHAPITRE 6: ACTIVITES PERTINENTES DE L'INDUSTRIE, DES GROUPES D'INTERET PUBLIC ET DU SECTEUR DE LA RECHERCHE

Ce chapitre présente et décrit les activités des différentes organisations industrielles, institutions de recherche et associations impliquées dans le processus de production, transformation, distribution et utilisation des produits chimiques.

Au Tchad, les grandes industries utilisant les produits chimiques se trouvent dans les secteurs suivants : agroalimentaire, textile, mine, pétrole, teinture, maroquinerie / tannerie, seigneurie...

Le secteur de la recherche au Tchad comprend :

- Les universités : Université de N'Djaména, IUSAE-S ; IUSTA, Université Roi Fayçal, Institut Université de Mongo, Institut Université de Bongor
- Les institutions de recherche : ITRAD, CNAR, INRA
- Laboratoires publics: LRVZ, LASEP, ENASS, LBTP, LTP, LMG, LDP; LCQPP
- Laboratoires privés : Contontchad, CST, STEE, BDL, BGT, SODELAC

6.1. Description des organisations/programmes

Les organisations et agences jugées pertinentes dans la gestion des produits chimiques sont les suivantes :

Tableau 6.1.A: Description des entités industrielles

Industries	Responsable	commentaire	adresses
		Commercialisation du	BP : 1116 N'Djamena
		coton, production des	Tel :52 2030/ 52 4132
COTONTCHAD	Directeur Général	huiles végétales et	Fax : 52 31 71
		fabrication des savons	Telex: 5229KD
		Production du sucre et	BP : 37 Ndjamena
Compagnie sucrière	Directeur Général	dérivés	Tel : 52 8037/ 52 78 26
du Tchad (CST)			Fax : 52 26 80
			Fax: 52 28 12
		Production de bière et	BP : 63 Ndjamena
Brasseries du	Directeur Général	boisson de malt sans	Tel : 51 52 20
Logone		alcool	Fax : 52 26 80
(BDL)			Télex : 5210KD
		Production des boissons	BP : 656 Ndjamena
Boissons et	Directeur Général	glacières et sucrières	Tel : 52 70 05/ 52 86 56
glacières du Tchad			Fax: 52 74 77
(BGT)			e-mail : bgt@intnet.td

Source: P.F.S.C

<u>Tableau 6.1.B</u>: Description des Agences

Organisation	Responsable	Commentaire	Adresses
		Intervient dans	BP : 123 Ndjamena
GTZ (coopération		l'agriculture et la	Tel: 52 3241/52 60 35
technique	Coordinateur national	promotion de la	Telex : 5316KD
allemande)		femme	Fax: 52 33 50
			e: gtz-tschad@td.gtz.de
		Intervient dans le	BP : 972 Ndjamena
ITS (Institut tropical	Coordinateur national	domaine de la santé	Tel : 52 30 74
suisse)		et l'environnement	Fax ; 52 37 22
			e-mail: cssiicsn@intnet.td
SECADEV (secours		Intervient dans le	BP : 1166 Ndjamena
catholique au	Directeur général	développement rural	Tel: 51 51 28
développement)			Fax: 52 40 60
			e-mail: secadev@intnet.td
AEDE (agence pour		Intervient dans	Tel : 52 52 34
l'énergie domestique	Directeur national	l'énergie domestique	Fax: 52 52 32
et l'environnement)		et la gestion de	e-mail: aede@intnet.td
		l'environnement	

Source: P.F.S.C

Tableau 6.1.C: Description des Secteurs publics

Organisation	responsable	commentaire	adresses
ONDR (office national		Assistance	BP : 896 Ndjamena
de développement		technique et	
rural)	Directeur général	intrants	Fax : 52 29 60
			e-mail: psapdn@intnet.tde
LASEP (laboratoire de		Analyse	BP : 441 Ndjamena
sol, eau et plante)	Directeur général	texturale des	Tel : 52 24 48
		sols, de la	
		qualité de l'eau	
		et des plantes	
ITRAD (institut			BP : 5400 Ndjamena
tchadien de	D: (O(()	Recherche et	
recherches	Directeur Général	assistance	e-mail : itrad]intnet.td
agronomiques et au		technique	
développement)		A	BB 4000
CNAR (centre	D'acción a O (a (acl	Appui à la	-
national d'appui à la	Directeur Général	recherche	Tel: 52 25 15/ 52 32 14
recherche)			e-mail : cnaruser@intnet;td
11-117	Destern	Formation initiale	BP : 1117 Ndjamena
Université de	Recteur	et continue,	Tel: 52 44 44
Ndjamena		recherche	e-mail : rectorat@intnet.td
		développement	
Université Dei Ferred	Doctour	Formation initiale	
Université Roi Fayçal	Recteur	et continue, recherche et	
		développement Intervention	BP : 853 Ndjamena
CERVALD	Conseil Technique	dans la	Tel : 52 65 74
CERVALD	Conseil rechilique	recherche des	
		procédés de	e-mail :
		gestion de	groupepso2000@yahoo.fr
		déchets	groupepsozooo e yanoo.ii
		GOOTICIS	

<u>Tableau 6.1.D</u>: Description des Associations/Groupements

Organisation	Responsable	Commentaire	Adresses
Chambre de Commerce	Président	Elle regroupe les entreprises commerciales et industrielles, œuvre pour la défense des ses membres. Elle constitue un canal de sensibilisation	B.P. ; 458 Tel. : + 235 52 52 64 Fax : + 235 52 52 63 E-mail :
Conseil National du Patronat tchadien	Président	Il regroupe les employeurs industriels, œuvre pour la défense de l'intérêt de ses membres par rapport au pouvoir public et aux membres	
Groupement des professionnels de l'industrie pétrolière (GPP)	Président	Il défend les intérêts de ses membres	
Groupement des transporteurs tchadiens	Président	Il regroupe les transporteurs routiers et défend leurs intérêts	
Plate forme paysanne	Président	Elle défend les intérêts des ses membres	
Union des groupements des associations de protection et de l'environnement			
Association de défense des droits des consommateurs (ADC)	Président	Défense des droits des consommateurs et leur sensibilisation	B.P.; 1385 Tel.: + 235 51 69 89 Fax: + 235 52 10 12 E-mail: daoudaadam@yahoo.com
Cellule de Liaison des associations Féminines (CELIAF)	Présidente	Coordonne toutes les associations féminines oeuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement	B.P.; 4307 N'Djamena Tel.: + 235 51 68 00 E-mail: celiaf@intnettd
Association Nationale des techniciens biologistes duTchad (ASNATEBT)	Président	Oeuvre pour la promotion et la formation des technicien de laboratoire	E-mail : asnateb@wanadoo.fr

6.2 Résumé des expertises disponibles en dehors du gouvernement

Tableau 6.2.A: Résumé des expertises disponibles en dehors du gouvernement

Domaine d'expertise	Instituts de recherc hes	Univers ités	Industrie	Groupes environ- nementaux et consom- mateurs	Syndicats de travail- leurs	Organi- sations profes- sionnelle s	Organi- sation Interna- tionales
Collecte de							
données	oui	oui	oui	oui	oui		oui
Tests sur les produits chimiques	oui	oui	oui				
Evaluation							
des risques	oui	oui	oui				
Réduction							
des risques			oui				
Analyse des							
politiques				oui	oui	oui	
Formation et							
éducation	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Recherches sur les solutions alternatives	oui						
Contrôle	oui	oui	oui	oui		oui	oui
Mesures coercitives							
Information							
aux travailleurs	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Information au public	oui	oui	oui	oui		oui	oui

Source: P.F.S.C, 2005

6.3. Commentaires / analyse

Les ONG ne sont pas impliquées dans la conception des lois, arrêtés et décrets relatifs aux produits chimiques. Cependant, elles sont informées de la politique gouvernementale de la gestion des produits chimiques. Par conséquent elles sont invitées à les appliquer.

Les ONG sont la courroie de transmission entre le gouvernement et les populations. A ce titre elles font de la vulgarisation et de la sensibilisation auprès des paysans sur l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires. Et d'autres encore, font de la sensibilisation auprès des populations sur l'utilisation rationnelle des produits chimiques pour la santé et l'environnement.

CHAPITRE 7: COMMISSIONS INTERMINISTERIELLES ET MECANISMES DE COORDINATION

Ce chapitre décrit et analyse les mécanismes qui facilitent la coordination et la coopération entre les ministères, agences et autres organes gouvernementaux ou non gouvernementaux importants dans des domaines particuliers de la gestion des produits chimiques

7.1 Commissions interministérielles et mécanismes de coordination

Il existe huit (8) commissions interministérielles. Ce sont :

<u>Tableau 7.A</u>: Aperçu des commissions interministérielles et des mécanismes de coordination

Nom du mécanisme/ commission	Responsabilité	Secrétariat	Membres	Mandat législatif / objectif	Information fournie dans la section 7.2 (oui/non)	Efficacité ¹
HCNE	Veiller à la mise en oeuvre des politiques et stratégies en matière de l'environnement et d'un développement durable	MEE	MEE, MPE, MA, ME, MMEP, MTPTHU, MEN, MES, MICA, MIS, MD, MASF, MCPPG, MDNR, MSP, MJC et MAE	Amendement et adoption des textes relatifs à l'environnement	Oui	2
HCND	Déminage	Primature	Primature, MMEP, MPD, MDNR	Recherche et destruction des mines	Oui	2
CTNSC	Chargé de l'élaboration, du suivi et du contrôle de l'exécution du plan de gestion de l'environnement des projets pétroliers	MEE		Exécution des travaux	Oui	2
PNAE	Réflexion sur la question environnementale en vue de poser les diagnostics, d'identifier des stratégies et actions ainsi que leurs modalités techniques, institutionnelles et financières de mise en oeuvre	MEE	MEE, MA, MPED, MES, MASF, ME, Mairie, ACAN, FOJET, CELIAF, DARNA,	Préparation de la stratégie nationale relative à l'environnement	Oui	2

Deuxième Version 6\(\mathbb{g}\) écembre 2005

<u>Tableau 7.A</u>: Aperçu des commissions interministérielles et des mécanismes de coordination (Suite)

Responsabilité	Secrétariat	Membres	Mandat législatif / objectif	Information fournie dans la section 7.2 (oui/non)	Efficacité ¹
chargé de suivi et de l'évaluation des Conventions Internationales sur les polluants organiques persistants, les pesticides, les produits chimiques et déchets dangereux pour la santé humaine et pour l'Environnement	MEE	MEE, MA, MSP, MMEP, MTPTHU, MICA, MISD, MENRS, ACAN, APTE, ADC, CNAR	- suivi de la mise en oeuvre des stratégies de gestion rationnelle des produits chimiques - Elaboration du profil national de gestion des produits chimiques - Elaboration d'un plan national d'inventaire des produits chimiques	Oui	2
Assure le suivi des gaz à effet de serre		MEE, MA, MCIA, MF, MESRS, MME, MP, MPC.			
Veiller à la prise en compte des accords internationaux et plans stratégiques adoptés dans le cadre des organisations régionales de bassins et des aquifères partagés	MEE	MEE, MPAT, MA, MSP, ME, MMEP, MDICA, MTPTHU, MFE MEE, MPAT, MA, ME, MSP, MTPTHU,	Mise en oeuvre du Code de l'Eau et du Schéma Directeur de l'Eau	Oui	2
	chargé de suivi et de l'évaluation des Conventions Internationales sur les polluants organiques persistants, les pesticides, les produits chimiques et déchets dangereux pour la santé humaine et pour l'Environnement Assure le suivi des gaz à effet de serre Veiller à la prise en compte des accords internationaux et plans stratégiques adoptés dans le cadre des organisations régionales de	chargé de suivi et de l'évaluation des Conventions Internationales sur les polluants organiques persistants, les pesticides, les produits chimiques et déchets dangereux pour la santé humaine et pour l'Environnement MEE Assure le suivi des gaz à effet de serre Veiller à la prise en compte des accords internationaux et plans stratégiques adoptés dans le cadre des organisations régionales de MEE	chargé de suivi et de l'évaluation des Conventions Internationales sur les polluants organiques persistants, les pesticides, les produits chimiques et déchets dangereux pour la santé humaine et pour l'Environnement MEE, MA, MSP, MMEP, MTPTHU, MICA, MISD, MENRS, ACAN, APTE, ADC, CNAR MEE, MA, MCIA, MF, MESRS, MME, MP, MPC. Veiller à la prise en compte des accords internationaux et plans stratégiques adoptés dans le cadre des organisations régionales de bassins et des aquifères partagés MEE, MA, MSP, MER, MA, MCIA, MF, MESRS, MME, MP, MPC. MEE, MPAT, MA, MSP, ME, MMEP, MDICA, MTPTHU, MFE MEE, MPAT, MA, MSP, MEE, MPAT, MA, MSP, MEE, MPAT, MA, MSP, ME, MMEP, MDICA, MTPTHU, MFE MEE, MPAT, MA, ME, MSP,	Chargé de suivi et de l'évaluation des Conventions Internationales sur les polluants organiques persistants, les pesticides, les produits chimiques et déchets dangereux pour la santé humaine et pour l'Environnement MEE MEE, MA, MSP, MMEP, MTPTHU, MICA, MISD, MENRS, ACAN, APTE, ADC, CNAR MEE, MA, MCIA, MF, MESRS, MME, MF, MESRS, MME, MP, MPC. MEE, MPAT, MA, MSP, MSP, MSP, MICA, MISD, MENRS, ACAN, APTE, ADC, CNAR MEE, MA, MCIA, MF, MESRS, MME, MP, MPC. MEE, MPAT, MA, MSP, MSP, MTPTHU, MEE MEE, MPAT, MA, MEE, MPAT, MA, MEE, MPAT, MA, MEE, MPAT, MA, MEE, MSP, MTPTHU, MEE, MPAT, MA, MEE, MSP, MTPTHU, MEE MEE, MPAT, MA, MEE, MPAT, MA, MEE, MSP, MTPTHU, MEE MEE, MPAT, MA, MEE, MSP, MTPTHU, MEE MEE, MPAT, MA, ME, MSP, MTPTHU, MEE MEE MEE, MPAT, MA, ME, MSP, MTPTHU, MEE MEE MEE, MPAT, MA, ME, MSP, MTPTHU, MEE MEE MEE MEE MEE MEE MEE ME	chargé de suivi et de l'évaluation des Conventions Internationales sur les polluants organiques persistants, les pesticides, les produits chimiques et déchets dangereux pour la santé humaine et pour l'Environnement MEE MEE, MA, MSP, MMEP, MTPTHU, MICA, MISD, MENRS, ACAN, APTE, ADC, CNAR MEE MEE MEE, MA, MCIA, APTE, ADC, CNAR MEE, MA, MCIA, MF, MESRS, MME, MF, MESRS, MME, MF, MESRS, MME, MF, MPAT, MA, MSP, MES en oeuvre du Code de l'Eau et du Schéma Directeur de l'Eau Oui Oui Oui MEE, MA, MCIA, MF, MESRS, MME, MF, MESRS, MME, MF, MESRS, MME, MF, MESRS, MMEP, MISD, MISD, MENRS, ACAN, APTE, ADC, CNAR MEE, MA, MCIA, MF, MESRS, MME, MF, MESRS, MME, MSP, MISD, MISD, MENTPHU, MEE MEE MEE, MA, MCIA, MSP, MISD, MISD, MISD, MISD, MENRS, ACAN, APTE, ADC, CNAR APTE, ADC, CNAR MEE, MA, MCIA, MF, MESRS, MME, MF, MESRS, MME, MSP, MISD, MISD, MISD, MISD, MISD, MISD, MISD, MISD, MEE, MPAT, MA, ME, MSP, MITPHU, MEE, MPAT, MA, ME, MSP, MITPHU, MISD, MITPHU, MICA, MISD, Suivi de la mise en oeuvre des ceuvre des stratégies de gestion rationnelle des produits chimiques Oui Oui Oui

(1) excellente

(2) adéquate

(3) faible

<u>Source</u>: P.F.S.C, 2005

7.2 Description des commissions interministérielles et des mécanismes de coordination

HCNE : Harmonise la politique et la stratégie environnementale

HCND : Gère les activités du déminage

CTNSC : Couvre l'exploitation des produits pétroliers

PNAE: Elabore une stratégie nationale en matière d'environnement

CTN/POPs: assure le suivi et l'évaluation des activités relatives aux polluants organiques persistants, les pesticides, les produits chimiques et déchets dangereux pour la santé humaine et pour l'Environnement

Changement Climatiques : Assure le suivi des gaz à effet de serre.

Bureau National Ozone : Assure le suivi des gaz à effet de serre.

CNGE et CTIE : couvrent la gestion de l'eau

7.3 Description des mécanismes pour obtenir des données de la part d'organisations non gouvernementales

Le système d'échange d'information sur les produits chimiques est faible. Cependant, certaines informations sont livrées au Ministère de tutelle sous forme des rapports annuels et au public par des campagnes d'informations et de sensibilisations. Les principaux acteurs sont :

ONG: GTZ, SECADEV, ACRA, SWISS - AID,...

Associations/Groupements: ACAN, ADC, APROCOFF

7.4 Commentaire/analyse

Les mécanismes de coordination au Tchad sont peu efficaces Pour les améliorer, il y a besoins en matière d'organisation (groupe Ad hoc, centre de qualité...), de communication fréquente (service télématique, télécopie, liaison téléphonique, bulletin d'information, site web...) et un soutien politique de la part des gouvernants.

Tous les ministères et agences impliqués dans la gestion des produits chimiques sont bien représentés.

Cependant, les mécanismes ne couvrent pas tous les aspects des produits chimiques, c'est pourquoi les ministères (MEE, MPE, MA, ME, MMEP, MTPTHU, MEN, MES, MICA, MIS, MD, MASF, MCPPG, MDNR, MSP, MJC et MAE) ont procédé à la création du HCNE.

Il y a une liaison entre les mécanismes existants, mais leur exécution se fait de manière isolée.

Il serait souhaitable de renforcer les capacités existantes en y impliquant davantage le secteur privé afin de prendre en compte les problèmes spécifiques.

CHAPITRE 8: ACCES ET UTILISATION DES DONNEES

Ce chapitre fournit un aperçu sur la mise à disposition des données relatives à la gestion des produits chimiques et des capacités auxquelles elle fait appel.

8.1. Mise à disposition des données pour la gestion nationale des produits chimiques

Tableau 8.A: Qualité et quantité des informations disponibles

Données requises pour	Pesticides (utilisation agricole, santé publique et consommation)	Produits chimiques industriels	Produits chimiques de consommation	Déchets de produits chimiques
Cadre de priorités	-	-	-	-
Evaluation de l'impact des produits chimiques dans les conditions locales	-	-	-	-
Evaluation des risques (environnementaux/santé)	-	-	-	-
Classification/étiquetage	-	-	-	-
Enregistrement	X	X	Х	
Délivrance de licence	Х	Х	Х	-
Délivrance de permis	Х	Х	Х	-
Décision en matière de réduction des risques	Х	Х	-	-
Préparation/réponses aux accidents	Х	Х	-	-
Lutte contre les empoisonnements	Х	-	-	-
Inventaires des émissions	Х	Х	Х	Х
Inspections et audits (environnement/santé)	Х	Х	Х	-
Informations des travailleurs	Х	Х	Х	-

Source: P.F.S.C

Le "X" signifie que des informations suffisantes sont disponibles

8.2 Localisation des données nationales

<u>Tableau 8.B</u>: Localisation de données nationales

Type de données	Localisation (s)	Source des données	Qui y a accès ?	Comment y avoir accès	Format
Statistiques de production	-	-	-	-	-
Statistique d'importation	Douanes, ONDR, BFP ; Sociétés	Rapport, Registre	Public	Sur demande	Rapport, Registre, dossier, fichier
Statistiques d'exportation		-	-	-	-
Statistiques d'utilisation des produits chimiques	INSEED, Douanes, ONDR, Sociétés	Rapport, Registre	Employés et mission officielle	Sur demande	Rapport, Registre, dossier, fichier
Rapports d'accidents industriels	MID, MDR, CNPS	Registre d'accident et rapport	Voie hiérarchique, personnes concernées	Confidentiel	Rapport, Registre, dossier, fichier
Rapports d'accidents de transport	MID, MDR	Rapport, registre	Personnes concernées	Confidentiel	Rapport, Registre, dossier, fichier
Données sur la santé professionnelle (agricole)	CNPS, Clinique privées	Rapport, registre	Personnes concernées	Confidentiel	Rapport, Registre, dossier, fichier
Données sur la santé professionnelle (industrielle)	Inspection de travail, CNPS, Clinique privées	Rapport, registre	Personnes concernées	Confidentiel	Rapport, Registre, dossier, fichier
Statistiques d'empoisonnement	Police, Gendarmerie, hôpitaux	Rapport, registre	Personnes concernées	Confidentiel / demande	Rapport, Registre, dossier, fichier
Inventaire d'émissions et de transferts de matières polluantes	MEE (conventions)	Rapport	Public	Sur demande	Rapport, Registre, dossier, fichier
Données sur les déchets dangereux	Mairie	Rapport, registre	Public	Sur demande	Rapport, Registre, dossier, fichier
Registre des pesticides	DPVC/CILSS	Rapport registre	Public	Sur demande	Rapport, Registre, dossier, fichier

8.3 Procédures pour collecter et diffuser les données nationales / locales

Les données en rapport avec les produits chimiques que les lois exigent de fournir aux autorités gouvernementales sont :

- Chez l'importateur : raison sociale de l'importateur, adresse complète, le but de l'importation ;
- Chez l'exportateur : le pays d'origine, type de société, raison sociale, adresse complète ;
- Type de produits chimiques importés : le poids ou le volume du produit chimique ; pureté, composition, conditionnement, étiquetage et désignation exacte du produit.

Il n'y a pas de données proprement dites concernant les effets des produits chimiques sur la santé humaine et l'environnement; cependant, les informations générales peuvent être recueillies au niveau des ministères en charge de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage et du commerce.

8.4 Mise à disposition de publications internationales

<u>Tableau 8.C</u>: Mise à disposition de publications internationales

Publications	Localisation(s)	Qui y a accès ?	Comment y avoir accès ?
Documents sur les critères d'hygiène du milieu (OMS)	Bureau de l'OMS, CNAR	Public	Sur demande
Guide sur la santé et la sécurité (OMS)	Bureau de l'OMS, CNAR, ENASS, FACSS	Public	Sur demande
Fiche internationale de sécurité (PISC/CE)			
Documents d'orientation des décisions pour les produits chimiques de l'ICP (FAO/PNUE)	DPVC, FAO, PNUE, CNAR, MEE	Public	Sur demande
Fiches d'information FAO/OMS sur les pesticides	DPVC, FAO,OMS, CNAR, MEE	Public	Sur demande
Documents de la réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides	DPVC, FAO,OMS, CNAR, MEE	Public	Sur demande
Fiches techniques santé /sécurité (industrie)			
Lignes directrices de l'OCDE pour les essais de produits chimiques	DPVC, ITRAD, CNAR	Chercheurs	Sur demande
Principes de bonnes pratiques de laboratoires	DPVC, ITRAD, CNAR, LRZV, FSEA	Chercheurs	Sur demande
Principes de bonnes pratiques de fabrication			
Réseau mondial d'éco bibliothèques			

8.5 Mise à disposition des données internationales

<u>Tableau 8.D</u>: Mise à disposition des données internationales

Base de données	Localisation(s)	Qui y a accès ?	Comment y avoir accès ?
RISCPT			
BIT/CIS	MFPTM, IT		
PISC INTOX			
Chemical Abstract Services Database	FSEA, CNAR	Enseignants, chercheurs, étudiants	Sur demande Réseau internet
Réseau mondial d'information sur les produits chimiques	INSAH, CILSS, DPVC	DPVC, Chercheurs	Réseau Internet
Base de données STN			
Base de données importantes d'autres pays ¹	INSAH, CILSS, DPVC, ABN, CBLT	DPVC, Chercheurs	Réseau Internet

^{1:} Pays membre du CILSS, ABN et CBLT

Source: P.F.S.C, 2002

8.6 Systèmes nationaux d'échanges d'informations

L'information relative aux produits chimiques est obtenue de la part des organisations internationales sous forme des revues internationales.

Par contre, les échanges d'informations entre les différents départements ministériels du Tchad se font sur demande.

Toutefois, l'information pourrait être facilement obtenue s'il y avait une institution d'information.

Cependant, il a été crée, au sein du Ministère en charge de l'environnement, un réseau d'échange d'informations chimiques (REIC). Ce réseau, selon l'Article 9 (Echange d'informations) de la Convention de Stockholm, a pour objectif de :

- Promouvoir et renforcer les capacités des pays à accéder et à échanger les informations nécessaires à la prise de décisions au plan national, en particulier dans le domaine de la gestion écologique des produits chimiques;
- Créer le cadre général d'accès à l'information chimique et à son échange afin d'appuyer les activités nationales, régionales et internationales en faveur d'une bonne gestion des produits chimiques;
- Fournir le matériel informatique et aider les départements ministériels appropriés à accéder à Internet;
- Assurer une formation des gestionnaires des produits chimiques et des parties prenantes appropriées sur la manière d'accéder à l'information sur les produits chimiques par Internet, et
- Encourager la mise en place entre les parties prenantes dans la gestion des produits chimiques, d'un réseau national et régional pour l'échange des informations pertinentes sur les produits chimiques.

8.7 Commentaires/analyse

- Etant donné que les informations sur les produits chimiques sont rares et l'état de la recherche est au stade embryonnaire, le degré de disposition de l'information reste faible. L'information/publication se situe seulement au niveau des institutions mères (Universités, LRVZ,...).
- Les données existantes sont disparates.
- Il y a beaucoup d'initiatives pour améliorer la qualité des bases de données existantes. Par exemple :
 - La création d'une banque des données sur les nuisances de l'environnement par la Division de Protection de l'Environnement / Ministère de l'Environnement et de l'Eau :
 - La connexion effective du CNAR aux grandes institutions telles que les Universités, la Présidence de la République, la Primature...
- Pour renforcer les mécanismes de données et d'information qui existent, il serait souhaitable de coordonner les activités existantes au sein d'une structure nationale capable de les centraliser, les analyser puis les ventiler.
- L'accès aux données ou documentations internationales est insuffisant. Cependant, on peut l'élargir par l'accès au réseau Internet.

CHAPITRE 9: CAPACITES TECHNIQUES

Au Tchad, il existe très peu de laboratoires spécialisés en matière de gestion de produits chimiques. Le présent chapitre fournit un aperçu sur les capacités techniques en rapport avec la gestion des produits chimiques, ainsi que leurs équipements, forces et faiblesses.

9.1 Aperçu de l'infrastructure des laboratoires

<u>Tableau 9.A</u>: Aperçu des capacités de laboratoires pour l'analyse réglementaire des produits chimiques

Nom / description du laboratoire	Localisati on	Capacités / Equipements analytiques	Accréditation (si oui, par qui)	BPL¹ conforme (oui/non)	But
		disponibles	quij	(Gairrion)	
Laboratoire des Sols, Eaux et Plantes	MA	ph-mètre, conductimètre, appareil de Kjedhal	Etat	Oui	Analyse physico- chimique
Laboratoire de l'Ecole Nationale des Agents Sanitaires et Sociaux	MSP	ph-mètre, spectrophotomètre	Etat OMS	Oui	Analyse physico- chimique et bactériologique
Laboratoire CST	Banda (Sarh)	Polarimètre, ph-mètre, conductimètre	Etat	Oui	Analyse physico- chimique
Laboratoire de recherche de substances naturelles	MES	Conductimètre, chromatographe, spectrophotomètre (IR et UV), colorimètre, réfractomètre, appareil de Soxlhet	Etat	Oui	Analyse physico- chimique
Laboratoire de Recherche Zootechnique et Vétérinaire	ME	Colorimètre, électrophorèse, ph- mètre,	Etat	Oui	Analyse bactériologique et virologique
Laboratoire des Mines et Géologie	MMEP	Spectrophotomètre atomique	Etat PNUD	Oui	Analyse physico- chimique
Laboratoire d e Contrôle des produits Pétroliers	MMEP	Densimètre, appareil de distillation, appareils pour teneur en eau, en plomb, en soufre et en sédiments, appareil de point éclair, viscosimètre, baromètre, appareil pour gomme actuelle	Etat	Oui	Analyse physico- chimique
Laboratoire de HGRN	MSP	-	Etat	Oui	Analyse bactériologique et parasitologique

Tableau 9.A : Aperçu des capacités de laboratoires pour l'analyse réglementaire des produits chimiques (Suite)

Nom / description du laboratoire	Localisation	Capacités / Equipements analytiques disponibles	Accréditation (si oui, par qui)	BPL¹ conforme (oui/non)	But
Centre de santé Alkheir	Qtier Amriguebé (rue de 40m)	spectrophotomètre	Etat	oui	Analyse biochimique
Hôpital Sultan Cherif Kasser	gardolé	Spectrophotomètre, microscope	état	oui	Analyses biochimiques, bactériologique s et parasociologiqu es, stérilisation
Laboratoire des sols	Ministère de mine et énergie	Spectrophotomètre, colorimètre, four à fusion plombeuse	non	non	Analyse des sols
Laboratoire hôpital de farcha	Hôpital de farcha	Spectrophotomètre,	état	non	Analyses biochimiques
Centre de santé de chagoua	Notre dame des apôtres de chagoua		Non	-	Analyse en hémato, glycémie, extraction de cyto. Bact. Des urines
Laboratoire de chimie	Faculté des sciences exactes et appliquées	Chromatographie phase vapeur, spectrophotomètre IR, spectrophotomètre UV- Visible	-	oui	Analyses physicochimiqu es
Laboratoire de référence	Programme tuberculose (ministère de la santé publique)	Distillateur, microscope optique, bain marie, balance	état	oui	Préparation des réactifs, examen de crachat
Laboratoire STEE Labo Hydrac	STEE, qtier béguinage N'Djamena	Spectrophotomètre, , photomètre, colorimètre, ph-mètre,	non	oui	Analyses physico- chimiques et bactériologique s des eaux Analyses des
Tchad	податнена				hydrocarbures et de l'eau

(1) :BPL : Bonnes pratiques de laboratoire

<u>Source</u>: P.F.S.C, 2005

Les protocoles mis en œuvre dans les différents laboratoires sont ceux qui sont internationalement reconnus tels que les lignes directrices de l'OCDE pour les essais des produits chimiques. S'il est vrai que des efforts louables sont déployés pour l'amélioration quantitative et qualitative des capacités des laboratoires dans les instituts nationaux, les universités et les industries par l'organisation de stage de perfectionnement du personnel et l'acquisition de certains équipements de pointe, il est aussi à relever que d'autres laboratoires étatiques périclitent par manque de moyens.

Les laboratoires des instituts et universités établissent de manière formelle des accords de coopération avec les laboratoires de France, et ceux d'Afrique. Les accords visent à l'échange des enseignants-chercheurs et étudiants et à la production et diffusion des résultats des travaux.

9.2 Aperçu des systèmes d'information gouvernementaux et infrastructures informatiques

Tableau 9.B: Infrastructures informatiques

Système d'informatique/base de données	Localisation	Equipement disponible	Utilisations actuelles

Source: P.F.S.C

Les différents ministères n'ont pas de base de données informatisée en matière de gestion des produits chimiques. Cependant certains services sont connectés au système internet.

Actuellement, les infrastructures informatiques sont à l'état embryonnaire.

9.3 Aperçu des programmes de formation technique et professionnelle

Il faut souligner avec force la politique gouvernementale en matière de formation technique et professionnelle. La création récente du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle est très éloquente à ce sujet. Il y a trois ans que l'Etat a autorisé la création de deux instituts universitaires à Sarh et à Abéché. Récemment encore, le Gouvernement vient de promulguer la loi portant ouverture de deux autres instituts universitaires. Poursuivant la politique de professionnalisation des cursus à l'université de N'Djaména, et ce, en accord avec le projet national d'Education, Formation en liaison avec l'emploi (EFE), le Ministère de l'Enseignement Supérieur vient de signer un arrêté portant ouverture de la filière chimie appliquée à la FSEA. Cette filière a pour but de former des ingénieurs des travaux capables de mettre en œuvre les techniques analytiques dans les laboratoires publics ou privés.

Dans la plupart des usines, il existe des comités d'hygiène et sécurité dans les entreprises crées par l'Arrêté n° 008/MFPTE/2000 s'occupant de la prévention des risques industriels.

9.4. Commentaires/analyse

L'équipement des laboratoires privés ou publics répond de manière générale aux besoins pour les quels ces laboratoires sont créés. Si les laboratoires privés

renouvellent souvent leurs matériels il n'en est pas de même pour les laboratoires étatiques qui sont souvent à cours de matériels nouveaux.

Au sein de laboratoires étatiques il y a un cloisonnement tel que le personnel ne peut pas utiliser facilement un appareil qui se trouve hors de son service.

L'aperçu des capacités des laboratoires de l'état pour l'analyse des produits chimiques au Tchad montre un déficit en infrastructure surtout en ce qui concerne le matériel de pointe telle que la RMN et la HPLC. En attendant la création d'un laboratoire national d'analyse des produits chimiques et de toxicologie, le Laboratoire de Recherche sur les Substances Naturelles (LRSN) de la FSEA et le LRVZ peuvent constitués des points focaux pour les tests chimiques et toxicologiques. Il convient de sensibiliser les responsables de ces deux laboratoires étatiques pour qu'ils jouent pleinement leur rôle.

On constate que la plupart des laboratoires existants sont localisés dans la capitale N'Djamena.

CHAPITRE 10: IMPLICATIONS INTERNATIONALES

Ce chapitre décrit la participation et l'engagement national vis à vis des organisations et accords internationaux concernant la gestion des produits chimiques et l'identification des opportunités pour une approche intégrée au niveau national.

10.1 Coopération et engagement vis-à-vis des organisations, organismes et accords internationaux.

<u>Tableau 10.A</u>: Participation dans les organisations, programmes et organes internationaux

Organisations / organes / Activités internationaux	Centre national de liaison (ministère / agence et correspondant principal)	Autres ministères / agences impliquées	Activités nationales se rapportant au sujet
Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC)	MEE, Point Focal/ substances chimiques	MSP, MA, MICA	Financement et assistance technique et conseil en environnement
PNUE Correspondant national RISCPT CAP/IE Programme de productions moins polluantes	Représentant résident du PNUD au Tchad	MEE, MA, MSP, MICA, ME,	Financement et assistance technique et conseil en environnement
PISC	-	-	-
OMS	MSP	MES	Appui institutionnel
FAO	Représentant Résident	MEE, ME, MICA	lutte acridienne, inventaire et gestion de stock des pesticides et résidus des pesticides
ONUDI	MEE		Couche d'Ozone, Changement Climatique, POPs,
UNITAR	MEE		 - Profil National - Réseau d'Echange d'Information Chimique - Programme National Intégré - POPs
BIT	Inspection / prévention au travail (CNPS)	MA, MSP, MFE, MFPTE	Gestion des risques du travail dans les entreprises modernes
Banque Mondiale	Représentant résident au Tchad	MEE, MPE, MA, ME, MMEP, MTPTHU, MEN, MES, MCIA, MIS, MD, MASF, MCPPG, MDNR, MSP, MJC et MAE	 Appui financier et technique en environnement Evaluation environnementale gestion intégrée des écosystèmes
Banque de développement régional (spécifier)	BAD FAD	MES, MA MEE, ME, MEN	Appui technique et financier
OCDE	-	-	-
CEMAC	CEMAC MF MC	MES	 Harmonisation des programmes d'enseignement Etablissement de la nomenclature des prix des produits taxables

<u>Tableau 10.B</u>: Participation dans les accords/Procédures internationaux en rapport avec la gestion des produits chimiques

Accords internationaux	Agence responsable principale	Activités nationales adaptées à la mise en œuvre
Action 21 – Commission du développement durable	MEE	- Lutte contre la désertification, biodiversité, fertilité des sols, développement durable des zones de montagnes - Profil National
Directrices de Londres du PNUE (procédure volontaire)	-	-
Code de conduite de la FAO (Procédure volontaire)	-	-
Protocole de Montréal	MEE	Gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO)
Convention 170 du BIT	MFPTE	Sécurité dans le travail
Recommandation des Nations unies pour le transport des marchandises dangereuses	-	-
Convention de Bâle	MEE MA	Mouvements trans-frontières des déchets dangereux
Convention de Stockholm relative aux POPs	MEE	Mise en place du CTN/POPs
Convention de Rotterdam	MEE MA	Instruments juridiques sur le consentement préalable de certains produits chimiques faisant l'objet de commerce international
Convention de Londres	-	-
Accord GATT/OMC (en rapport avec le commerce des produits chimiques)	-	-
Convention sur les armes chimiques	-	-
Accords régionaux/sous régionaux : Convention de Bamako	MEE	Introduction de transport des déchets dangereux ainsi que leurs élimination en Afrique
Accords bilatéraux GTZ	MA	Contrôle de qualité et analyse des résidus des pesticides
Accords régionaux / sous régionaux : - CILSS - CEMAC	MA, MEE MA, MCIA	Agriculture, foresterie, commerce, formation technique

10.2 Participation dans les projets appropriés d'assistance technique

<u>Tableau 10. C</u>: Participation en tant que destinataires dans les projets d'assistance technique

Nom du projet	Agence donatrice internationale/ bilatérale impliquée	Correspondant national	Activités pertinentes
PNAE	BM, PNUD, CF	Coordination / MEE	Elaboration et mise en oeuvre du PNAE
BNO	PNUD, PNUE, UNITAR, FEM, Fonds multilatéral	Coordination / MEE	 Collecte régulière des données sur les SAO Elimination progressive des SAO Ratification des Amendements de Beijing Réglementation et législation du commerce des SAO au Tchad
PRGIE/ ADIE	BM, BAD, FEM, ACDI, FFEM, UE	Coordination / MEE	- Collecte de données sur les textes juridiques et réglementaires relatifs à l'environnement - Rédaction du programme des familles thématiques de l'ADIE et d'un document sur l'état de l'environnement au Tchad après la Conférence de RIO - Revue mensuelle de presse - Organisation de fora - Renforcement des capacités
Changements Climatiques	PNUD, UNITAR, ENDA	MEE	Renforcement des capacités institutionnelles, humaines et techniques Elaboration et mise en oeuvre du Plan National d'Adaptation (PNA) aux changements climatiques
AEDE	ВМ	MEE et MMEP FEM, MEE/PF	Mise en oeuvre et l'exécution du projet énergie domestique,Domaine de l'environnement
Point Focal Substances Chimiques	UNITAR; MEE	MEE	Elaboration du profil national de gestion des produits chimiques - Réseau d'Echange d'Information Chimique - Programme National Intégré - POPs
POPs	FEM	MEE/PF	Elaboration du Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm

10.3 Commentaires / analyse

Il n'y a pas une coordination nationale en charge de l'application des activités et accords internationaux dans le domaine des produits chimiques en général. Néanmoins il existe une commission interministérielle chargée de gérée les pesticides.

Il apparaît clairement que plusieurs organisations internationales ou non gouvernementales sont impliquées dans la gestion des produits chimiques au Tchad. Seulement leur principal problème réside au niveau de la coordination de leurs actions. Car elles interviennent le plus souvent de façon isolée, sans tenir compte des programmes des unes et des autres. Leurs différents points focaux ne se connaissent presque pas, faute d'un cadre de concertation. Parfois, il y a des doubles emplois pour une même action.

Bien que le Tchad ait eu à signer des accords internationaux, il subsiste des contraintes quant à l'application de ces accords. Ces obstacles peuvent se résumer par le manque ou l'insuffisance des arrêtés d'application et des mesures/ procédures administratives.

Pour contourner ces obstacles, il convient de :

- Poursuivre l'élaboration des textes législatifs et réglementaires conformément aux accorts signés;
- Rendre opérationnel les commissions nationales de contrôle.

CHAPITRE 11: SENSIBILISATION/INFORMATION DES TRAVAILLEURS ET DU PUBLIC

Ce chapitre traite des mécanismes disponibles pour communiquer aux travailleurs et au public des informations relatives aux risques potentiels ou réels liés à la production, l'importation, l'exportation, l'utilisation et la mise en décharge des produits chimiques.

Il est indéniable que l'utilisation des produits chimiques dans l'agriculture et en santé publique a permis d'augmenter la productivité et d'améliorer la condition de vie de l'homme.

Cependant, ces produits ne sont pas sans danger pour l'homme et son environnement. Il est donc impérieux d'informer et de sensibiliser les travailleurs et le public sur les notions de la sécurité chimique.

C'est pour cela qu'il est important de souligner que certains plans tels que le PNMO de la Convention de Stockholm prévoient un chapitre spécialement pour sensibiliser et informer le public.

11.1. Les travailleurs

Les centrales syndicales organisent assez souvent des séminaires et ateliers sur des thèmes liés à la sécurité du travail et le nouveau code de travail. La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) assure régulièrement la santé des travailleurs et leurs familles grâce aux centres d'hygiène et de santé installés partout dans de grands centres urbains et des arrondissements.

Les entreprises industrielles ont en leur sein des centres de santé ou à défaut un centre de soin avec un médecin conventionné.

Les ONG forment les agriculteurs sur la gestion rationnelle des pesticides et l'utilisation des produits phytosanitaires.

11.2. Le Public

Vu que la population tchadienne est majoritairement analphabète, les mécanismes de sensibilisation/ information sont les médias nationaux et privés à travers les langues nationales

Les organisations culturelles (groupes théâtraux, ballets) présentent à la radio et à la télévision des sketches et des mimes se rapportant au danger que présentent les maladies (Sida, paludisme, diarrhée,) et les produits pharmaceutiques vendus à la sauvette.

Les associations des consommateurs dénoncent des pratiques illicites qui sont de nature à compromettre l'environnement et la santé humaine.

Les indicateurs de développements humains de 1996 positionnent le Tchad au 163^{ème} sur 174 avec un PIB par habitant estimé à 180 \$ et 45% de la population vit en dessous du seuil de la pauvreté. La pauvreté affecte plus le milieu rural et les femmes en particulier. Cette situation dénote la précarité de vie que mènent les Tchadiens ; leurs faibles pouvoirs d'achat les amènent à faire recours à la pharmacopée et à la médecine traditionnelle pour se soigner. Des cas d'intoxications dues à l'ingestion des plantes médicinales sont constatés. La création en 1994 de la Cellule d'Etude et de

Recherche en Pharmacopée et de Médecine Traditionnelle (CERPHAMET), organe rattaché à la Faculté des Sciences de la Santé de l'Université de N'Djaména se fixe pour objectifs :

- promouvoir et réglementer la médecine traditionnelle au Tchad ;
- former les tradi-praticiens dans l'exercice de leurs métiers ;
- approfondir les recherches en vue de valoriser les plantes médicinales.
- renforcer les capacités de CERVALD;
- promouvoir le BIEC (bureau d'information, d'éducation et de communication du ministère de la santé publique) ;
- renforcer la Division Hygiène Environnementale (ministère de la santé publique).

CHAPITRE 12: RESSOURCES DISPONIBLES ET NECESSAIRES A LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

Ce chapitre fournit un aperçu des ressources disponibles au sein du gouvernement en rapport avec les divers aspects de la gestion des produits chimiques (y compris les ressources humaines et financières) et analyse les besoins en ressources.

12.1 Ressources disponibles et nécessaires dans les ministères / institutions gouvernementales

<u>Tableau 12.A</u>: Ressources disponibles dans les ministères/agences gouvernementaux

Ministère/agence concernés	Nombre de personnel professionnel impliqué	Type d'expertise disponible	Ressources financières disponibles (par an)
Environnement	10	Ingénieurs environnementalistes Techniciens supérieurs Superviseurs	Budget MEE Fonds PNAE PRGIE/ADIE, POPs, PF SC
Santé	20	Médecins ; Ingénieurs sanitaires ; Ingénieurs biomédicaux ; Techniciens supérieurs en santé ; Superviseurs	Budget MSP ; UE ; CF ; BM
Agriculture	10	Ingénieurs agronomes Techniciens supérieurs en agronomie	Budget MA
Travail	2	Inspecteurs de travail	Non spécifiées
Commerce/Comm erce extérieur	Non spécifié	Non spécifié	Non spécifié
Industrie	Non spécifié	Non spécifié	Non spécifiées
Finance (Douanes)	6	Statisticiens et douaniers	Non spécifiées
Transport / ASECNA	Personnel du laboratoire	Chimistes Sapeurs pompiers	Budget MT
Défense nationale	Non spécifié	Démineurs	Budget DN
Justice	Non spécifié	Non spécifié	Non spécifiées
Intérieur	Non spécifié	Non spécifié	Budget MI
Education nationale	Enseignants des écoles PFIE	Inspecteurs pédagogiques Instituteurs	Budget MEN
Elevage	6	Docteurs vétérinaires, Ingénieurs vétérinaires, Techniciens supérieurs en élevage	

Source: Estimation P.F.S.C, 2005

12.2 Ressources nécessaires aux institutions gouvernementales pour remplir les responsabilités en rapport avec la gestion des produits chimiques

<u>Tableau 12.B</u>: Ressources nécessaires aux institutions gouvernementales pour remplir les responsabilités en rapport avec la gestion des produits chimiques

Ministère / agence concernés	Type de personnel professionnel impliqué nécessaire	Besoins en formation*	Besoins financiers*
Environnement	Ingénieurs Techniciens	Environnementalistes Biochimistes Statisticiens	Importants
Santé	Médecins Ingénieurs Techniciens	Toxicologues Statisticiens	Importants
Agriculture	Ingénieurs Techniciens	Importants	Importants
Travail	Pluridisciplinaires	Législateurs Décideurs	Importants
Commerce/Commerce extérieur	Techniciens chimistes et biochimistes	Décideurs Statisticiens	Importants
Industrie	Chimistes et Biochimistes	Techniciens de laboratoire	Importants
Finance	Non identifié	Statisticiens Douaniers	-
Transport/ASECNA	Chimistes Sapeurs pompiers	Importants	Importants
Défense intérieur/civile	Sapeurs pompiers Démineurs	Importants	Importants
Justice	Non identifié	Législateurs Juristes	-
Douanes	Ingénieurs Techniciens	Chimistes Statisticiens	Importants
Intérieur	Chimistes Sapeurs pompiers	Décideurs	Importants
Education nationale	Inspecteurs Instituteurs	Personnel chargé de l'éducation environnementale	Importants
Enseignement Supérieur	Ingénieurs Techniciens	Chimistes Biologistes Hydrogéologues Environnementalistes	Importants
Elevage	Docteurs Vétérinaires Techniciens	Personnel impliqué	Importants

^{* :} Il est très difficile d'estimer les besoins en ressources financières

Source: Estimation P.F.S.C, 2005

12.3 Commentaires / analyse

Les ressources humaines et financières mobilisées par le gouvernement pour la gestion des produits chimiques sont difficiles à cerner. D'une manière générale ces ressources restent très faibles. La plupart des départements ministériels ne disposent ni de personnels qualifiés, ni de fonds spécifiques destinés à la gestion des produits chimiques.

Aussi, le besoin en formation en vue d'acquérir un personnel compétent s'impose t-il dans plusieurs ministères, notamment l'environnement, l'industrie, le transport, l'intérieur et les finances (douane). Les départements ministériels qui ont déjà une expertise de base cherchent à les renforcer. Il s'agit notamment de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la santé publique, de l'agriculture et de l'élevage.

La formation en personnel nécessite l'octroi de bourses d'études par l'Etat ou bien par les organismes nationaux ou internationaux.

CONCLUSION

La deuxième version du Profil National du Tchad sur la gestion des produits chimiques a été validée les 6 et 7 juillet 2006, à N'Djamena, lors d'un atelier regroupant les représentants des différents départements ministériels, du secteur privé et des Associations/groupements impliqués dans la gestion de l'environnement.

Cette version intègre des informations importantes telles que celles sur le Pétrole brut, les POPs, les déchets plastiques et métaux lourds (plomb et mercure consommés dans les produits de beauté et de toilette...). Des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'importation, exportation et gestion des produits chimiques et déchets existent au niveau national mais leur application n'est pas effective notamment la Loi 14 relative à la protection de l'environnement.

Compte tenu de ses moyens limités, le Tchad seul ne peut prétendre juguler le problème de gestion des produits chimiques et déchets. Tout en louant les actions des ONG dans la formation / sensibilisation du public et celles des organismes internationaux dans l'appui technique et financier des projets de développement durable, l'Etat tchadien compte beaucoup sur la communauté internationale pour renforcer sa capacité de gestion des produits chimiques.

Toutefois, en faisant ressortir les forces et les faiblesses du Tchad dans la gestion des produits chimiques, les recommandations suivantes s'imposent :

- Renforcer la surveillance frontalière afin de cerner le trafic des produits chimiques ;
- Créer des centres anti-poison dans les grandes villes ;
- Créer d'un laboratoire national d'analyse et de certification des produits chimiques ;
- Elaborer des textes d'application par rapport aux lois et ordonnances relatives à l'importation, l'exportation, l'utilisation et au stockage des produits chimiques ;
- Elaborer des textes législatifs et réglementaires conformément aux Conventions et Accords Internationaux souscrits par le Tchad;
- Mettre en place une politique dynamique de suivi, de disposition juridique et législative pour la gestion des produits chimiques ;
- Renforcer les capacités nationales pour la mise en œuvre des activités de formation, d'information et de sensibilisation des travailleurs et du public sur les notions de sécurité chimique;
- Connecter les différents ministères impliqués dans la gestion de l'environnement au réseau Internet et intranet afin de permettre la collecte et l'échange des informations sur les produits chimiques;
- Former un personnel qualifié en charge des analyses et de contrôle ;
- Réviser périodiquement le Profil National, seul document national qui fait l'état des lieux sur la gestion actuelle des produits chimiques au Tchad.

ANNEXES

ANNEXE 1: Glossaire

Les termes suivants sont définis pour faciliter la compréhension du Profil National et la communication d'information contenue dans le profil aussi bien à l'intérieur du pays que pour les besoins internationaux :

<u>Commerce</u>: C'est l'achat, la vente ou l'échange des marchandises.

<u>Déchet</u>: tout résidu gazeux, liquide ou solide résultant d'un processus d'extraction d'exploitation, de transformation, de production, de consommation, d'utilisation, de contrôle ou traitement, dont la qualité ne permet pas de réutiliser ou de le traiter ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou destiné à l'être.

<u>Environnement</u>: c'est l'ensemble des éléments naturels et artificiels qui favorisent l'existence, l'évolution et le développement du milieu, des organismes vivants et des activités de l'homme dans le respect de l'équilibre écologique.

<u>Etude d'impact</u>: c'est le document requis dans les conditions établies permettant d'apprécier, d'évaluer et de mesurer les effets directs et indirects, à court, moyen et long terme sur l'environnement de tout projet soumis à une procédure.

<u>Exportation et importation</u>: chacun dans son acception particulière, s'entend du mouvement d'un produit chimique passant d'un pays à un autre, à l'exclusion des simples opérations de transit.

<u>Formulation</u>: Ce sont les proportions des constituants d'un mélange servant à l'élaboration d'un produit.

<u>Licence</u>: C'est une autorisation accordée par l'autorité compétente à une personne physique ou morale pour exercer une ou plusieurs activités suivantes : importation, exportation, transport, stockage, distribution, vente ou achat des produits chimiques.

<u>Permis</u>: C'est une autorisation officielle délivrée par une autorité compétente à une personne physique ou morale pour implanter une installation de production, transformation, achat et vente, utilisation, élimination des produits chimiques

<u>Pesticide</u>: c'est un produit chimique destiné à lutter contre les parasites animaux et végétaux causant des dommages aux produits agricoles.

<u>Pollution</u>: toute contamination ou modification directe ou indirecte de l'environnement provoquée par tout acte susceptible d'entraîner une gène ou un danger pour la santé, la salubrité publique, la sécurité ou le bien-être des personnes ou une atteinte ou un dommage à l'environnement ou aux biens.

<u>Produit chimique agricole</u> : c'est une substance, soit présente isolement, soit dans un mélange ou une préparation obtenue par synthèse ou tirée de la nature, à l'exclusion de tout organisme vivant, destinée aux activités agricoles.

<u>Produit Chimique de Consommation :</u> c'est une substance, soit présente isolement, soit dans un mélange ou une préparation obtenue par synthèse ou tirée de la nature, à l'exclusion de tout organisme vivant, destinée à la consommation.

Rural: Ce qui concerne la campagne.

Urbain : ce qui concerne la ville.

<u>Autorité</u>s: Les Ministères et Institutions publiques en charge de l'exécution des Conventions et Accords Internationaux signés et ratifiés concernant les Substances Chimiques et déchets.

ANNEXE 2: RAPPORTS ET DOCUMENTS DISPONIBLES TRAITANT DES DIVERS ASPECTS DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES.

Constitution:

Constitution de la République du Tchad du 31 Mars 1996 révisée le 06 juin 2005.

Ministère de l'Agriculture :

Arrêté N° 089/MA/SG/N°033/ONDR/2004 du 27 septembre 2004 du Ministère de l'Agriculture définit la réorganisation du pays

Ministère de l'Environnement et de l'Eau :

- Etude sur les impacts socioéconomiques, psychiques et environnementaux des POPs au Tchad, Novembre 2004, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, 99 pages
- Impacts socioéconomiques et environnementaux des déchets plastiques en polyéthylène au Tchad, janvier 2006, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, 67 pages
- Plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants au Tchad, 1ère édition, Août 2005, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, 113 pages.
- Profil National du Tchad sur la gestion des produits chimiques, Edition 2002, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, 101 pages
- Programme de formation des acteurs sur le système général harmonise de classification et d'étiquetage des produits chimiques et des contenants, avril 2006, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, 28 pages
- Programme de sensibilisation des acteurs et des décideurs sur le système général harmonise de classification et d'étiquetage des produits chimiques et des contenants, avril 2006, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, 18 pages
- Programme national intégré de gestion des produits chimiques et des déchets au Tchad : 2005 – 2020, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, 55 pages
- Rapport sur les inventaires des émissions de dioxines et furannes au Tchad, Novembre 2004, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, 87 pages
- Rapport sur les inventaires préliminaires des pesticides au Tchad, Novembre 2004, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, 92 pages
- Rapport sur les inventaires préliminaires des polychlorobiphényles au Tchad, Novembre 2004, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, 41 pages
- Rapports sur les inventaires des sites contaminés par les POPs au Tchad, Novembre 2004, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, 35 pages

Ministère du Plan

- Direction de l'analyse et de la prospection
- Enquête démographique et de santé, INSEED, 2004, 414 pages
- Ministère du Plan, du Développement et de la Coopération / INSSED,
- Projections de la population du Tchad de 2000- 2050, Ministère du plan, 121 pages

<u>ANNEXE 3</u>: Nom et adresses des personnes et organisations principales

Groupe des consultants

- Dr Mahmout Yaya
- Zakaria Abdoulaye Lawandji
- Abderaman Mahamat Abderaman

Liste des membres du CTN/POPs

N°	Nom et prénom	Profil	Institution	Adresses
	ZAKARIA HOSKI	Ingénieur	Président du CTN/ POPs	Tél. : + 235 52 38 91 / 632 43 80
		aménagiste	Représentant du Ministère en charge de	Fax: + 235 52 38 39
1			l'Environnement	B.P.: 447 N'Djaména
	ABDERAMAN	Ingénieur d'Etat en	Coordinateur du Profil National,	Tél. : + 235 52 67 86 / 629 49 60
	MAHAMAT	Agronomie et	Secrétaire du CTN/POPs,	Fax: + 235 52 67 88
2	ABDERAMAN	environnementaliste		B.P. : 447 N'Djaména
			Ministère en charge de l'Environnement	E_mail: abder_mht@yahoo.fr
	MBORODE		Direction de la Protection des Végétaux et du	Tél. : + 235 52 86 92 / 630 58 76
3	MBOTOBOIUM	Ingénieur Agronome	Conditionnement	B.P. 441 N'Djamena
			Représentant du Ministère de l'Agriculture	
			Chef de Division Hygiène et Assainissement du	Tél. : + 235 52 49 45 / 629 70 21
4	SALEH RAMADAN	Génie Sanitaire	milieu	B.P.: 440 N'Djamena
	MALIK		Représentant du Ministère en charge de la Santé	
			Publique	
5		Ingénieur en		Tél. : + 235 52 27 33 / 624 32 98
	KHAMIS GOMBO	Economie	Représentant du Ministère en charge du	
		Coopérative	Commerce	B.P. : 424 N'Djamena
		O a manada a a da	Danafaantaat da Ministère en eksens de la	T-1 005 000 00 44
		Commissaire de	Représentant du Ministère en charge de la	Tel. : + 235 629 22 14
6	RAMADJI RANGAR	Police	Sécurité Publique	

ANNEXE 3 : Nom et adresses des personnes et organisations principales (Suite)

Liste des membres du CTN/POPs (Suite)

N°	Nom et prénom	Profil	Institution	Adresses
7	MAHAMAT MBODOU	Administrateur civil	Représentant du Ministère en charge de l'Administration du Territoire	Tel. : + 235 627 13 02
8	HASSAN ABIAT FADOUL	Ingénieur en Raffinerie, Pétrole et Génie chimique	Laboratoire de Chimie, ENTP Représentant du Ministère en charge des Travaux Publics	Tél. : + 235 52 49 71
9	MAI DRICHI LOOL	Géographe	Représentant du Ministère en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat	Tél. : + 235 52 90 76 / 629 97 49 Fax : + 235 52 49 71
10	Dr DJIMADOUM NAMBATINGAR	Géologue	Direction des Mines et Géologie Représentant du Ministère en charge des Mines et Energie	Tel.: + 235 52 54 82 / 624 43 93 E-mail: nambating@yahoo.fr Jimlemov02@yahoo.fr
11	DOL DOFONG	Ingénieur géologue	Représentant du Ministère en charge du Pétrole	Tél. : + 235 52 38 50 Fax : + 235 52 25 65 B.P. :94 N'Djamena
12	AHMAT FACHIR HASSAN	Statisticien	Direction des Douanes et droits Indirects Représentant du Ministère en charge des Finances	Tél. : + 235 51 44 22 / 625 37 17 Fax : 52 25 65 B.P. :424 N'Djamena
13	MAHAMAT BAYE PANDANSSE	Juriste	Direction du Travail et de la Sécurité Sociale Représentant du Ministère en charge du travail	Tél.: + 235 52 30 01 / 630 66 14 Fax: + 235 52 21 98 / 51 39 91 B.P.: 434 N'Djamena
14	MBAIOSSEM REOUKAOUDE	Docteur en agronomie	Représentant du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur	Tél. : + 235 51 92 31 / 52 34 20 B.P. : 125 N'Djamena
15	OUMAR MATAR	Ingénieur Electricien	Chef de Division Messagerie Représentant du Centre National d'Appui à la Recherche (CNAR)	Tél. : + 235 52 25 15 Fax : + 235 52 32 14 B.P. :1228 N'Djamena E-mail : oumar_matar@yahoofr
16	MAHMOUT YAYA	Docteur en Chimie	Représentant de l'Université de N'Djaména, Faculté des Sciences Exactes et Appliquées, Département de Chimie	Tél. : + 235 52 97 40 / 629 22 10 B.P. : 1027 N'Djaména E-mail : yayamahmout@yahoo.fr

<u>ANNEXE 3</u>: Nom et adresses des personnes et organisations principales (Suite)

Liste des membres du CTN/POPs (Suite)

N°	Nom et prénom	Profil	Institution	Adresses
			Direction de l'Action Economique	Tél. : + 235 52 52 64 / 631 62 22
17	RENAUD	Management	Représentant de la Chambre de Commerce,	Fax: + 235 52 52 63
	DINGUAMNAIAL	Communicateur	d'industrie et de l'Artisanat et de l'Agriculture.	B.P. : 4458 N'Djamena
				E-mail: hijodoba@yahoo.fr
18	AHMAT MOUSSA	Environnementaliste	Représentant de l'Association Cercle des Amis	Tél. : + 235 22 23 25
			de la Nature (ACAN).	B.P. :5854 N'Djamena
19	FATIME HAYAT	Action Sociale	Représentante de la Cellule de Liaison des	Tél. : + 235 52 28 98 / 29 24 43
	ISMAEL	Economiste	associations Féminines (CELIAF)	B.P. :624 N'Djamena
		coopérative		E-mail: fatihayat@yahoo.fr
20			Représentant de l'Association de Défense des	Tél. : +235 629 17 28
	NADJIAM DJIBRINE	Agronome	Consommateurs (ADC).	B.P.: 5400
				E-mail : djibsna@yahoo.fr
21			Chef de Section Laboratoire à l'Ecole Nationale	Tél. : + 235 627 29 20
	ABDERAHIM	Ingénieur Biologiste	d'Agents sociaux Sanitaires	Fax: +235 52 67 88
	IBRAHIM		Représentant de l'Association pour la Promotion	
			de l'Eau et de l'Environnement (APTE)	E-mail: abderahimibrahim@yahoo.fr

ANNEXE 3: Nom et adresses des personnes et organisations principales (Suite)

Agents enquêteurs sur les garages, stations de lavage, ateliers mécaniques, vendeurs des pièces et charges de batteries

N°	Nom et Prénom	Adresses
01	Mahadi Mahamat	+235 624 43 23
02	Guibé Nomengar	+235 635 99 09
03	Zoullah Soumaine	+235 635 22 87
04	Charfadine abderaman	+235 629 89 67
05	Saleh chérif	+235 992 40 51
06	Mahamat hassan	+235 632 90 17
07	Ahmat Adam Oumar	+235 642 64 53
80	Mahamat Allamine	+235 641 41 95
09	Bendeguim D Thierry	+235 633 44 93
10	Abderahim adoum awat	+235 622 40 77

Agents enquêteurs sur les salons de coiffure et salons de Beauté

N°	Nom et Prénom	Adresses
01	Madjibeye Florence	+235 53 30 90
02	Remadji Remastade	+235 6
03	Solkem Chantal	+235 620 99 06
04	Telyanm Ryaïra	+235 624 71 10
05	Dembaye Pélagie	+235 637 2934
		+235 633 89 91
06	Noural Houda Ali	+235 628 84 44
07	Souad Younous Mahamat	+235 626 62 16
08	Rakhaïe Adam Djarat	+235 620 91 17
09	Naral Fidèle	+235 634 64 35
10	Belvie Tormal	+235 621 53 90
11	Saidé Mahadi Kader	+235 620 91 17

Agents enquêteurs d'inventaire des déchets plastiques

N°	Nom et Prénom	Adresses
01	Nénédah Elizabeth	+235 637 41 65
02	Dassou guidaoussou	+235 633 27 93
03	Bianpambé Noël Patalet	+235 642 37 21
04	Tedang Zoua	+235 642 85 19
05	Ahmat mbodou	+235 626 12 32
06	Dadam Alifa	+235 637 52 19
07	Tadjim Prosper	+235 636 02 54
08	Diguingué denis	+235 635 29 35
09	Adjid djarma	+235 633 06 65
10	Djimadoum Rangar	+235 628 51 85
11	Dimadoum Julien	+235 641 65 62
12	Dok-kwada Félicité	+235 629 28 93

ANNEXE 4: ABREVIATIONS

ABN Autorité des basins du Niger

ACAN Association du Cercle des Amis de la Nature

ACP-CEE Pays Afrique-Caraibes-Communauté Economique Européenne

ADC Association de Défense des Droits des Consommateurs
AEDE Agence pour l'Energie Domestique et Environnement
APTE Association pour la Promotion de l'Eau et l'Environnement
ASECNA Agence pour la Sécurité et la Navigation Aérienne en Afrique
ASNATEB Association Nationale des Techniciens Biologistes du Tchad

BAD Banque Africaine pour le Développement

BDL: Brasseries du Logone BET Borkou Ennedi Tibesti

BIEC Bureau d'Information, d'Education et de Communication

BIT Bureau International de Travail

BM: Banque Mondiale
BNO Bureau National Ozone

CBLT Commission du Bassin du Lac Tchad

CELIAF Cellule de Liaison des Associations Féminines
CEMAC Comité Economique Monétaire de l'Afrique Centrale

CEPE: Certificat d'Etude Primaire Elémentaire

CERPHAMET Cellule d'Etude et de Recherches en Pharmacopée et Médecine

Traditionnelle

CF: Coopération Française CFC Chlorofluorocarbone

CILSS Comité InterEtats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel

CITI Classification Internationale Type par Industrie CNAR Centre National d'Appui à la Recherches CNPS Caisse Nationale pour la Prévoyance Sociale

CNUCC Convention des Nations Unies pour le Changement Climatique

COB: Circonscription ONDR Ouaddai-Biltine
COC: Circonscription ONDR du Centre
COE: Circonscription ONDR de l'Est

COGS: Circonscription ONDR du Guéra/salamat

COO: Circonscription ONDR de l'Ouest CST: Compagnie Sucrière du Tchad

CTN/POPs Comité Technique National chargé des Polluants Organiques

Persistants

CTNSC Comité Technique National de Suivi et Contrôle

DACS Direction des Activités Sanitaires

DARNA ONG National

DDT: Dichloro diphenyle trichloroethane

DG Direction Générale
DH Direction l'Hydraulique
DN Direction Nationale

DPVC Direction de la Protection des Végétaux et du conditionnement

DSIS: Division du Système d'Information Sanitaire
DSL: Sous Direction ONDR de zone sahélienne
DSN: Sous Direction ONDR de zone soudanienne

ENASS Ecole Nationale d'Agents Socio sanitaires

ENDA Ecole Notre Dame des Apôtres

ENTP Ecole Nationale de Travaux Publiques

FACSS Faculté des Sciences de la Santé FAD Fonds Africains pour le Développement

FAO Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation

FEM: Fonds pour l'Environnement Mondial

FISC Forum Intergouvernemental sur la Sécurité Chimique

FIT Front Intertropical

FMI: Fonds Monétaire International

FSEA Faculté des Sciences Exactes et Appliquées

GC Groupe des Consultants GES : Gaz à effet de Serre

GPP Groupement des Professionnels de l'Industrie Pétrolière

GTZ Coopération Technique Allemande

HCND Haut Commissariat National de Déminage HCNE Haut Comité National pour l'Environnement HGRN Hôpital Général de Référence Nationale

I Interdit

INRA Institut National de Recherche Agronomique

INSEED Institut National des Sciences de l'Education pour le

Développement

ITRAD Institut Tchadien de Recherches Agronomiques et au

Développement

ITS: Institut Tropical Suisse

IUSAE-S Institut Universitaire des Sciences Agronomiques et de

l'Environnement de Sarh

IUSTA Institut Universitaire des Sciences et Technique d'Abéché

LASEP Laboratoire des Sol, Eau et Plante

LBTP Laboratoire des Bâtiments et Travaux Publics

LRVZ Laboratoire de Recherches Vétérinaires et zootechniques

LTP Laboratoire des Travaux Publics

MA: Ministère de l'Agriculture

MAE Ministère des Affaires Etrangères

MASF Ministère de l'Action Sociale et de la Famille

MC Ministère de Commerces

MCIA: Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat

MCP Ministère de la Coopération et du Plan

MCPPG Ministère de la Communication Porte Parole du Gouvernement

MCT: Manufacture de Cigarettes du Tchad

MDNR Ministère de la Défense Nationale et de la Réinsertion MDR : Ministère de la Défense Nationale et de la Réinsertion

ME Ministère de l'Elevage

MEE : Ministère de l'Environnement et de l'Eau

MEE/PF Ministère de l'Environnement et de l'Eau/Point Focal

MEF: Ministère de l'Economie et des Finances

MEN: Ministère de l'Education Nationale

MESRS Ministère de l'Enseignent Supérieur et de la Recherches

Scientifique

MESRSFP: Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche

Scientifique et de la Formation Professionnelle

MF Ministère des Finances

MFE Ministère de Finances et de l'Economie

MFPTE : Ministère de la Fonction Publique du Travail et de l'Emploi

MIS: Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité

MMEP: Ministère des Mines, de l'Energie et du Pétrole

MSP: Ministère de la Santé Publique

MT Ministère de Tourisme

MTPTHU Ministère des Travaux Publics, de Transports, de l'Habitat et de

l'Urbanisme

OC Organochlorés

OCLALAV: Organisation Commune de Lutte Antiacridienne et de Lutte

Antiaviaire.

OMS: Organisation Mondiale de la Santé
ONDR Office National de Développement Rural
ONG: Organisations Non Gouvernementales

ONUDI: Institut des Nations Unies pour le Développement Industriel

P.F.S.C Point Focal Substances Chimiques
PAS: Programme d'Ajustement Structurel
PASS: Projet d'Appui au Secteur Santé

PCB: Polychlorobiphényles

PF Point Focal

PFIE Programme de Formation et Information pour l'Environnement

PNA Plan national d'Adaptation aux Changement Climatique

PNAE Plan National d'Action pour l'Environnement

PNMO Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement PNUE Programme des Nations Unies pour l'Environnement

POPs : Polluants Organiques Persistants
PR Présidence de la République

PRGIE/ADIE Programme Régional de Gestion de l'Information

Environnementale/Association pour le Développement de

l'Information Environnementale

RCA République Centre Africaine RDR Région de Développement Rural

REIC: Réseau d'Echange d'Informations Chimiques

SDR Secteur de Développement Rural SECADEV Secours Catholique au Développement

SG Secrétariat Général

SODELAC Société de Développement du Lac

SR Strictement Réglementé

STEE Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité

UE Union Européenne

UNITAR: Institut des Nations Unies pour la Recherche et la Formation